

VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE DE L'ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE PONTY - GRAND-MAREU Tome 4.3 de la demande d'Autorisation Environnementale

Département : Haute-Vienne (87)

Commune : Javerdat

RAPPORT FINAL

Maître d'ouvrage



Contacts

Tony MORISSEAU

Chargé de Projets Eoliens Grand Ouest

Téléphone : 06 08 73 69 19

Marguerite-Marie BEAUCARNOT

Chargée de Projets Eoliens

Téléphone : 07 87 79 75 39

ESCOFI Energies nouvelles

14, rue Marie-Anne du Boccage

44 000 Nantes

Réalisation de l'étude



Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable



Tome n°4.3
Volet paysage et
patrimoine

Préambule

La société ESCOFI Energies Nouvelles, développeur et exploitant français d'énergies renouvelables, a initié un projet éolien sur la commune de Javerdat dans le département de la Haute-Vienne (87).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Sommaire

1. Introduction	7
1.1 Les acteurs du projet	9
1.1.1 Le porteur de projet	9
1.1.2 Les acteurs du territoire	9
1.1.3 Le bureau d'études paysagères	9
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	10
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien	10
1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin	11
2. Méthodologie	13
2.1 Méthodologie générale et définitions	15
2.1.1 Démarche globale	15
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»	15
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	15
2.1.4 La définition des perceptions visuelles	16
2.2 Définition des aires d'étude	17
2.3 Méthodologie détaillée	19
2.3.1 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet	19
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet	22
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	23
2.4 Limites et difficultés rencontrées	27
3. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet	29
3.1 Le contexte paysager du territoire	31
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	31
3.1.2 Les unités paysagères	35
3.1.3 Le bassin d'influence visuelle	43
3.1.4 Les perceptions sociales du paysage	47
3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés	51
3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	52
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	52
3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique	56
3.2.3 Le contexte touristique	74
3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée	77
3.3.1 L'analyse des structures paysagères	77
3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER	82
3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	87
3.3.4 Les sites touristiques de l'AER	101
3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate	104
3.4.1 La description des structures et motifs paysagers	104
3.4.2 Les espaces vécus	108
3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI	124
3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle	133
3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	133
3.5.2 Les secteurs à enjeux	133
3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien	135
3.7 Préconisations d'implantation	137
4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	139
4.1 L'objet « éolienne » et le paysage	141
4.2 Les rapports d'échelle	141
4.2.1 La couleur	145
4.2.2 L'éclairage	145
4.2.3 Le balisage des éoliennes	145
4.2.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief	145
4.2.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne	146
4.2.6 L'angle de vue	146
4.2.7 Typologies de perceptions statiques	148
4.2.8 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur)	148

4.3 Principales problématiques éolien / paysage	149	7. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet.....	255
4.3.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force.....	149	7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception	258
4.3.2 Les notions de saturation / respiration	149	7.2 Les mesures propres à la phase de construction (MCtr)	259
4.3.3 Les notions de visibilité / covisibilité.....	150	7.3 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)	259
4.3.4 Composition d'un parc éolien.....	151	7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement	264
5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet	153		
5.1 Choix d'une variante de projet	155		
5.1.1 Variante n°1.....	155		
5.1.2 Variante n°2.....	155		
5.1.3 Variante n°3.....	155		
5.1.4 Analyse comparative des variantes de projet	157		
5.1.5 Synthèse de l'analyse des variantes.....	164		
5.2 Description de la variante de projet retenue	165		
5.2.1 Les éoliennes	165		
5.2.2 Les aménagements connexes	165		
5.2.3 La description des travaux	166		
5.2.4 La description des modalités d'exploitation.....	166		
5.2.5 Plan de masse	166		
6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	169		
6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage.....	176		
6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude	177		
6.3.1 Rappel méthodologique	177		
6.3.2 Présentation des photomontages	177		
6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet.....	178		
6.3.4 Les effets du projet depuis l'aire éloignée.....	181		
6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	200		
6.3.6 Les effets du projet depuis l'aire immédiate.....	225		
6.3.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation	246		
6.3.8 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés	247		
6.4 Synthèse des impacts	252		

1. Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société ESCOFI Energies nouvelles, société dépositaire de l'autorisation environnementale unique du parc éolien de Ponty-Mareu, sur la commune de Javerdat.

L'objectif de ESCOFI Energies nouvelles est de développer, de construire et d'exploiter des parcs éoliens avec une approche territoriale, à long terme, maîtrisée et partagée.

Jean Ethuin crée en 1988 la société ESCOFI après une première entreprise dans le négoce de céréales. Cette expérience va véritablement fonder l'ADN du nouveau groupe familial ESCOFI. En effet, dans les années 2000, c'est grâce à sa proximité et à ses connaissances des territoires agricoles, lieux naturels d'implantations d'éoliennes, qu'ESCOFI décide de se développer dans les énergies renouvelables et notamment dans l'énergie éolienne.

ESCOFI est aujourd'hui spécialisé depuis plus de 15 ans dans le développement et l'exploitation de fermes éoliennes et de centrales hydroélectriques. Par son expérience et en collaboration avec ses partenaires spécialisés, ESCOFI dispose de toutes les ressources nécessaires au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation.

ESCOFI possède une puissance installée de 70 MW et poursuit sa croissance en France et à l'étranger avec de nombreux projets en cours de réalisation.

Responsables du projet :

- Tony MORISSEAU, Chargé de Projets Eoliens Grand Ouest
- Marguerite-Marie BEAUCARNOT, Chargée de Projets Eoliens

Adresse :

ESCOFI Energies nouvelles
14, rue Marie-Anne du Boccage
44 000 Nantes

Portable :

- Tony MORISSEAU : 06 08 73 69 19
- Marguerite-Marie BEAUCARNOT : 07 87 79 75 39

1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département de la Haute-Vienne (87), en région Nouvelle Aquitaine, le site du projet se trouve sur la commune de Javerdat, qui fait partie de la Communauté de Communes de Porte Océane du Limousin.

1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé en environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

En 2020, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de plus de 144 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

ENCIS Environnement
Parc ESTER Technopole
21, rue Columbia
87068 Limoges
Tél. : 05 55 36 28 39

Indice	Etabli par	Corrigé par	Validé par	Commentaires et date
0	Raphaël CANDEL-ESCOBAR 	Benoît CHAUVIT 	Benoît CHAUVIT 	Première émission 28/08/2019
1	Raphaël CANDEL-ESCOBAR 	Mathieu BREARD 	Mathieu BREARD 	Dossier finalisé 12/10/2020

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et R.222-2 du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le Schéma Régional Eolien du Limousin a été approuvé par arrêté du préfet de région le 23 avril 2013. Il a ensuite été annulé par la Cour Administrative d'Appels de Bordeaux en date du 12 janvier 2017.

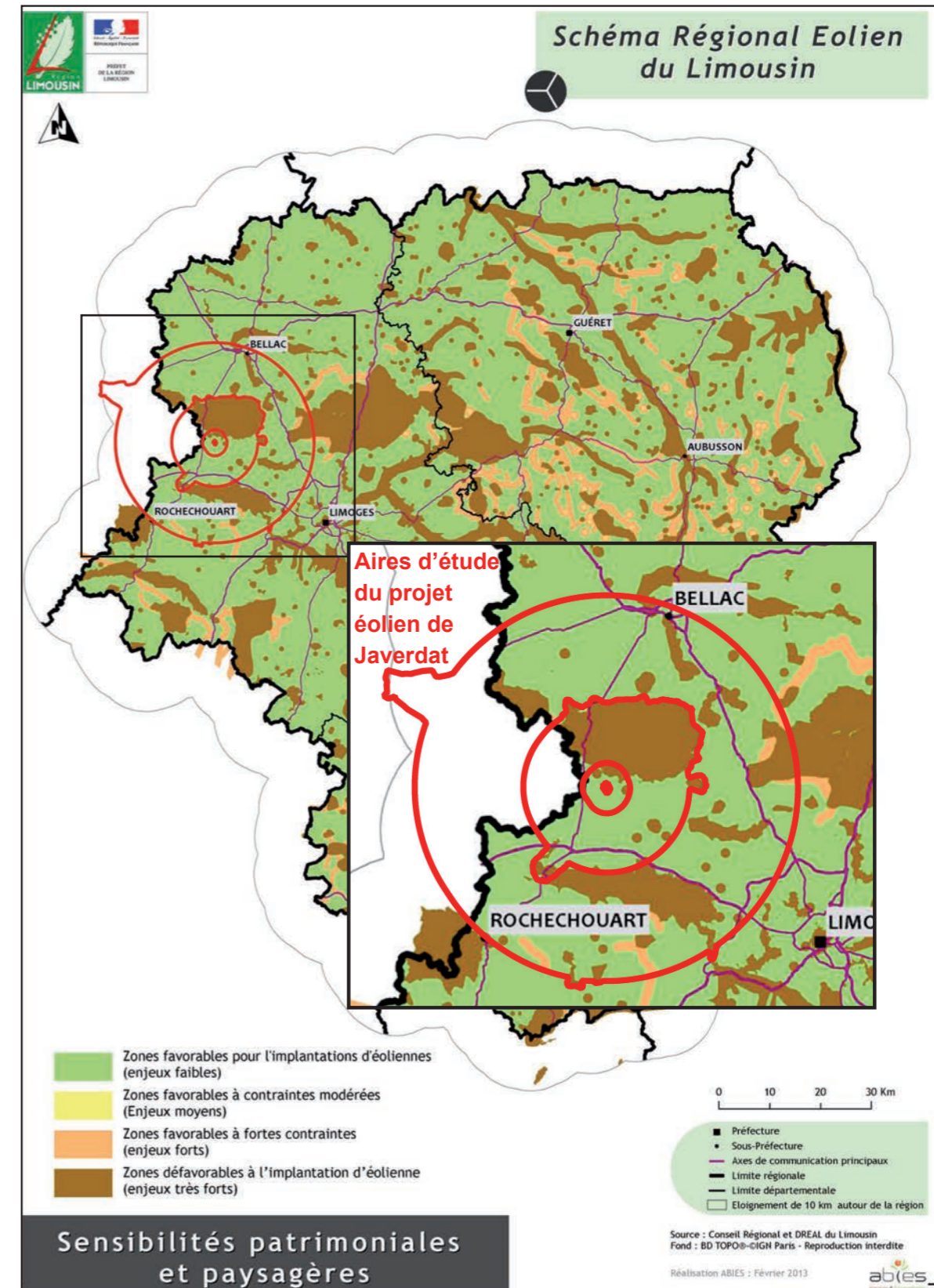
Même si ce document perd sa portée réglementaire, les préconisations paysagères mentionnées dans le SRE restent toutefois intéressantes à prendre en compte dans l'étude des impacts d'un projet éolien dans ce territoire.

1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, ZPPAUP, AVAP, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le Schéma Régional Eolien du Limousin présente une carte de synthèse des sensibilités patrimoniales et paysagères (cf. carte ci-contre). Cette carte définit quatre « typologies » d'espaces, avec quatre niveaux de contraintes : zones favorables, zones favorables à contraintes modérées, zones favorables à fortes contraintes et zones non favorables à l'implantation de parcs éoliens.

1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

La zone d'implantation potentielle se trouve dans une **zone favorable à l'implantation de parcs éoliens** (enjeux faibles). Cependant, **une zone défavorable à enjeu très fort juxte la limite nord de la ZIP**. Cette zone s'étend vers le nord et le nord-est, dans l'AEI et l'AER, et correspond aux **reliefs des Monts de Blond**, qui sont en grande partie recouverts par des sites inscrits (un site initial et une extension). Ces monts sont également très reconnus à l'échelle départementale pour les activités touristiques.



Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Limousin).

1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin

La notice explicative des cartes départementales étudiées par la DREAL Limousin, mise en place dans le cadre du développement de l'éolien, émet plusieurs préconisations :

Les sites classés et inscrits : « L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer des parcs éoliens aux abords immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à 4 km par exemple, selon la topographie locale); les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent être dans chaque cas adaptées au terrain. »

Compte tenu de la proximité des reliefs des **Monts de Blond**, précédemment cités, les impacts potentiels sur ces sites inscrits seront attentivement étudiés (cf. 3.2.2.23, 3.3.3.2 et 3.4.3.2.).

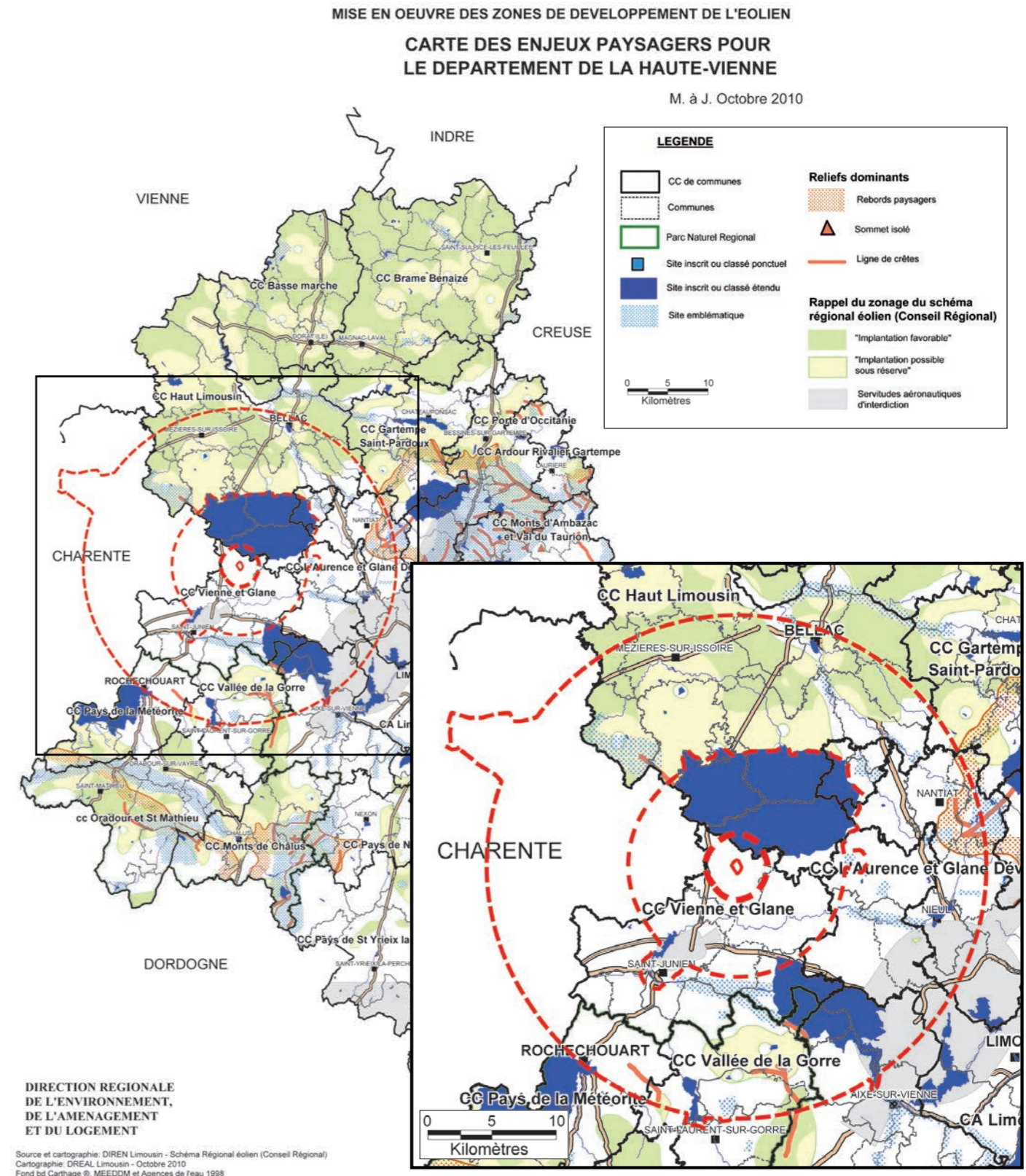
Les sites emblématiques : « Dans ces espaces pittoresques qui ont fait l'objet des savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à éviter.

Les lignes de crêtes et les sommets isolés : « L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de crêtes et les sommets isolés du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale...). »

Les rebords paysagers : « Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 km) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »

Les Parcs Naturels Régionaux : « Un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. »

La ZIP se trouve en limite sud du site inscrit des Monts de Blond. Ce point sera étudié lors de l'état actuel du paysage et de la phase impact, notamment les covisibilités et les rapports d'échelle avec ce relief depuis plusieurs secteurs.



Carte 2 : Enjeux paysagers de la Haute-Vienne vis-à-vis de l'éolien (source : DREAL Limousin).

1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre :
- l'adaptation au changement climatique ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
- le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

Après son adoption par le Conseil régional le 16 décembre 2019, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

2. Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé,
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation et d'accompagnement,

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, (versions de 2004, 2010 et 2016) et en accord avec l'article R122-5 du code de l'environnement.

2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après le Larousse, la définition du paysage est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**¹, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche

méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « *l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique* ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Par exemple, en région Limousin les éleveurs de moutons ne font plus pâturer des troupeaux entiers sur le plateau de Millevaches car ce n'est plus viable économiquement. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adaptée au territoire pour rester cohérente avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « *Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement* ».

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi nous avons choisi de réaliser des photomontages réalistes à 60°.

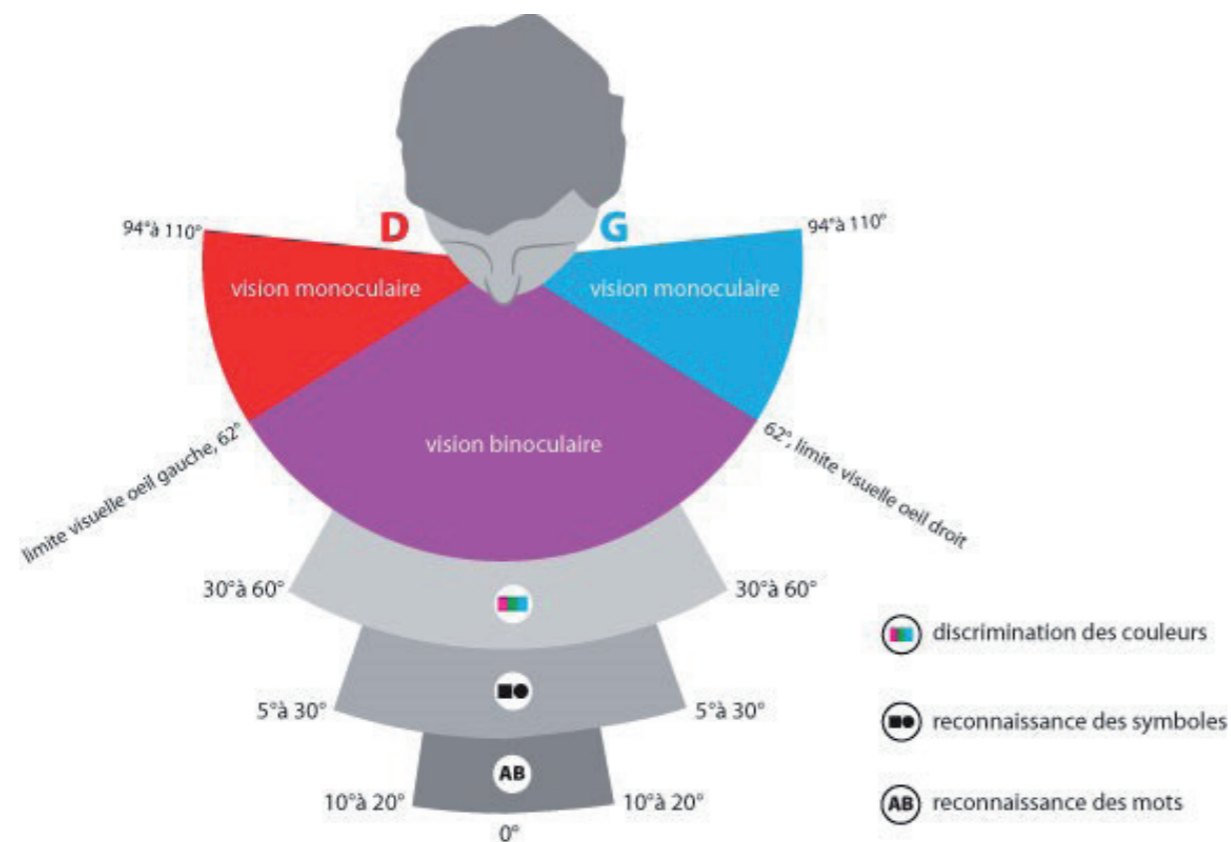


Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.

2.2 Définition des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2016) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- Zone d'implantation potentielle (ZIP) : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

- Aire d'étude immédiate (AEI) : jusqu'à 2 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité.

Cette aire d'étude prend en compte le bourg le plus important du secteur, celui de Javerdat. Le périmètre prend également en compte une partie du secteur sud du site inscrit des Monts de Blond. Le tracé de la D675 forme la limite ouest du périmètre.

- Aire d'étude rapprochée (AER) : 2 à 8 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

Cette aire d'étude a été ici élargie au nord et au nord-est afin d'englober le secteur à enjeux importants que représente les Monts de Blond ainsi que le site emblématique du château de Breuil à l'est. Le site inscrit du site Corot et vallée de la Glane est également pris en compte dans le périmètre de l'AER.

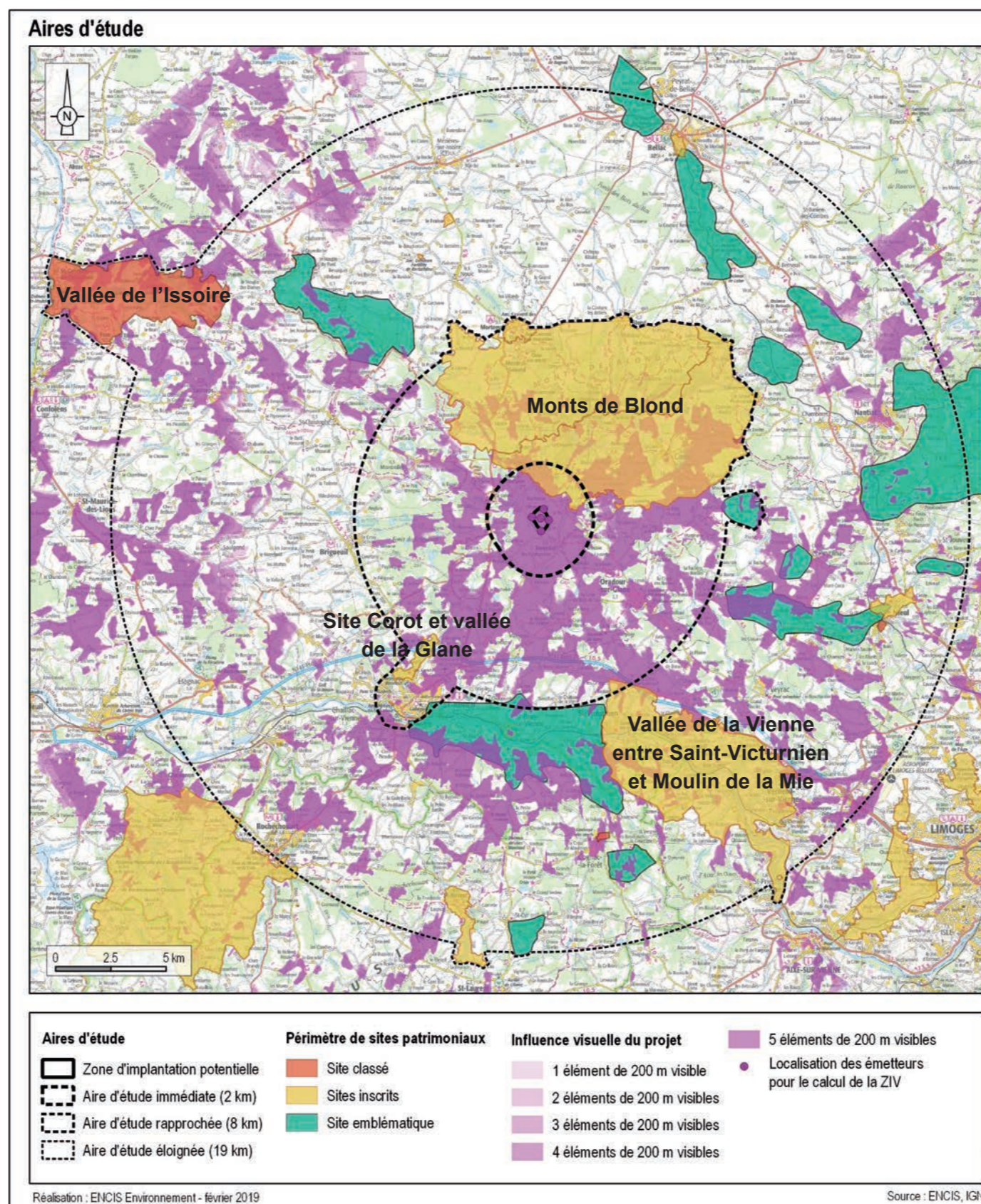
Enfin, il a été choisi d'étudier le bourg de Saint-Junien dans ce périmètre, dont le centre ancien est situé à plus de 9 km de la ZIP.

- Aire d'étude éloignée (AEE) : 8 à 19 km.

L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Elle a été étendue au nord-ouest afin d'englober le site classé de la vallée de l'Issoire dans son intégralité. Un périmètre de site inscrit et un site emblématique sont également pris en compte au sud de l'AEE.

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP
- aire d'étude immédiate : AEI
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude éloignée : AEE



Carte 3 : Les aires d'étude.

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en œuvre du projet

En premier lieu, une étude de l'état actuel sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la Zone d'Implantation Potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Cette analyse sera associée à l'étude des représentations sociales, qui permettent de mieux comprendre le paysage « vécu » et le regard que porte la population sur son territoire.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation.

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire d'étude éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire d'étude éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire d'étude rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire d'étude immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

L'étude des perceptions visuelles et sociales depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 La Zone d'Implantation Potentielle

L'analyse de la Zone d'Implantation Potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en mai 2019,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- la réalisation de cartographies, modèles de terrain, blocs-diagramme, coupes topographiques et / ou autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte du relief et des boisements).

2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La Convention Européenne du Paysage, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique.

Analyse bibliographique

A l'échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse **de l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état actuel** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existante (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,
- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.

- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
 - en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
 - en fonction de l'existence ou non de parc(s) éolien(s),
 - selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
 - les perceptions des touristes,
 - les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitants relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la Zone d'Implantation Potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilitées potentielles vers la ZIP.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation décembre 2016.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (Source : ENCIS Environnement)						
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique	
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée (ex : entre 19 et 30 km)	Relativement éloignée (ex : entre 8 et 19 km)	Rapprochée (ex : entre 2 et 8 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 2 km)	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

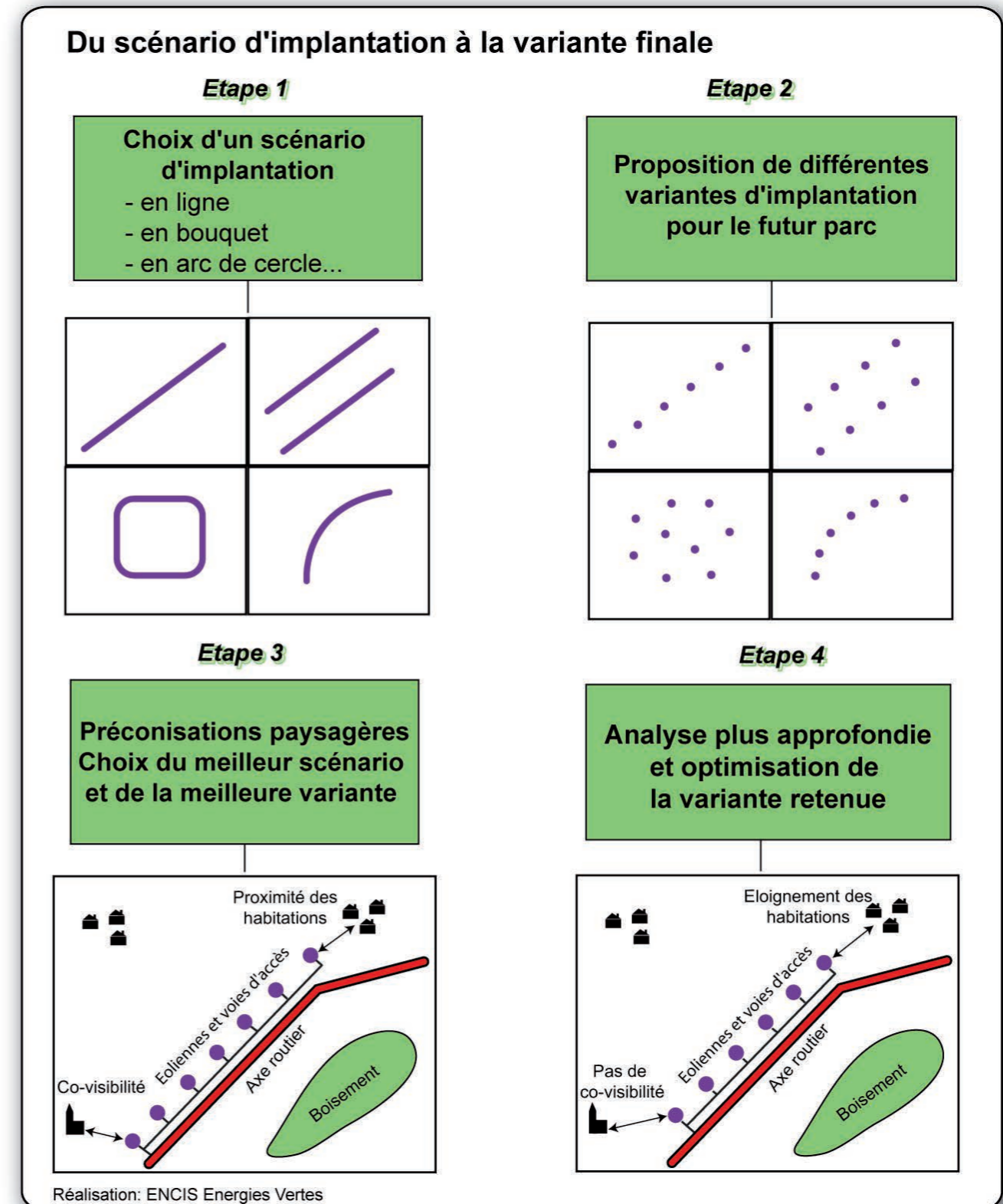


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détails. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire d'étude éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (sites emblématiques, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens en fonctionnement ou les projets existants ou approuvés.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire d'étude rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens en fonctionnement etc. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraisons, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs en fonctionnement et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;

- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire d'étude rapprochée.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages
- les modèles numériques de terrain ou blocs-diagrammes.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village, etc)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par ENCIS Environnement. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état actuel du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux. La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel Windpro comprend les étapes suivantes :

- **Réalisation des clichés sur le terrain** : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Nikon D3200 équipé d'un objectif 18-105 mm. La focale utilisée est 35 mm (équivalent à 50 mm en argentique), ce qui correspond à la perception de l'œil humain (absence de déformation de la perspective). Pour chaque point de vue, 3 photos minimum sont prises. Un trépied à niveau est utilisé si nécessaire. La position de la prise de vue est pointée au GPS.

Les angles d'ouverture et de l'azimut sont relevés. Le cas échéant, des points de repère sont identifiés pour faciliter le calage des photomontages par la suite.

- **Assemblage et retouche photo des clichés en panoramiques** : L'assemblage de 3 à 6 photos permet d'obtenir une vue panoramique, d'un format variable selon les éléments à photographier, mais correspondant généralement à un angle d'environ 120°.

- **Paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro** : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages.

La procédure est la suivante : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets existants ou approuvés (parcs accordés ou ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éloignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- **Intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro** : Chaque vue panoramique est positionnée dans le module cartographique à partir des coordonnées GPS. Il en est de même de chaque point de repère (éoliennes existantes, bâti, mât, château d'eau, arbre, relief, etc.).

- **Création des simulations graphiques pour le projet éolien** : La connaissance de l'azimut du projet par rapport à la prise de vue permet de situer le projet. Les repères du paysage sont également utilisés en tant que points de calage pour positionner précisément les éoliennes dans le panorama. Les données des stations météorologiques permettent de déterminer les vents dominants pour orienter les rotors des éoliennes de façon réaliste. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet de paramétrer la couleur des éoliennes en prenant en compte les phénomènes d'ombre, les rendant ainsi soit blanches, soit grises. Dans le cas où les éoliennes du projet ne sont pas visibles, une représentation en couleur est réalisée pour les localiser malgré tout (esquisse).

- **Réalisation des vues réalistes** : Les panoramas sont recadrés autour des éoliennes pour obtenir un angle de 60°, qui correspond à notre champ visuel pour une observation fixe et sans mouvement de tête ou des yeux. Les « vues réalistes » permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision

« réelle » lorsque la planche du photomontage est imprimée au format A3 et tenue à 35 cm de l'œil.

- **Réalisation de planches de présentation des photomontages** : Ces planches comprennent, en plus des photomontages panoramiques et réalistes, une carte de localisation pour chaque photomontage (avec des cônes de vue correspondant à la vue panoramique et à la vue réaliste), des informations techniques sur le photomontage (coordonnées GPS en Lambert 93, date et heure de la prise de vue, focale, azimut de la vue réaliste, angle visuel du parc, distance à l'éolienne la plus proche), éventuellement des zooms et / ou des croquis d'accompagnement.

2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitants), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITÈRES D'APPRECIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet	
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation total de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement	
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs	
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet et mesures d'accompagnement du projet

Quatre types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'**éviter des impacts**,
- celles qui peuvent **réduire les impacts**,
- celles **compensant les impacts** ne pouvant être évités,
- et enfin celles permettant d'**accompagner la mise en place du projet**.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.).

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

3. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

3.1 Le contexte paysager du territoire

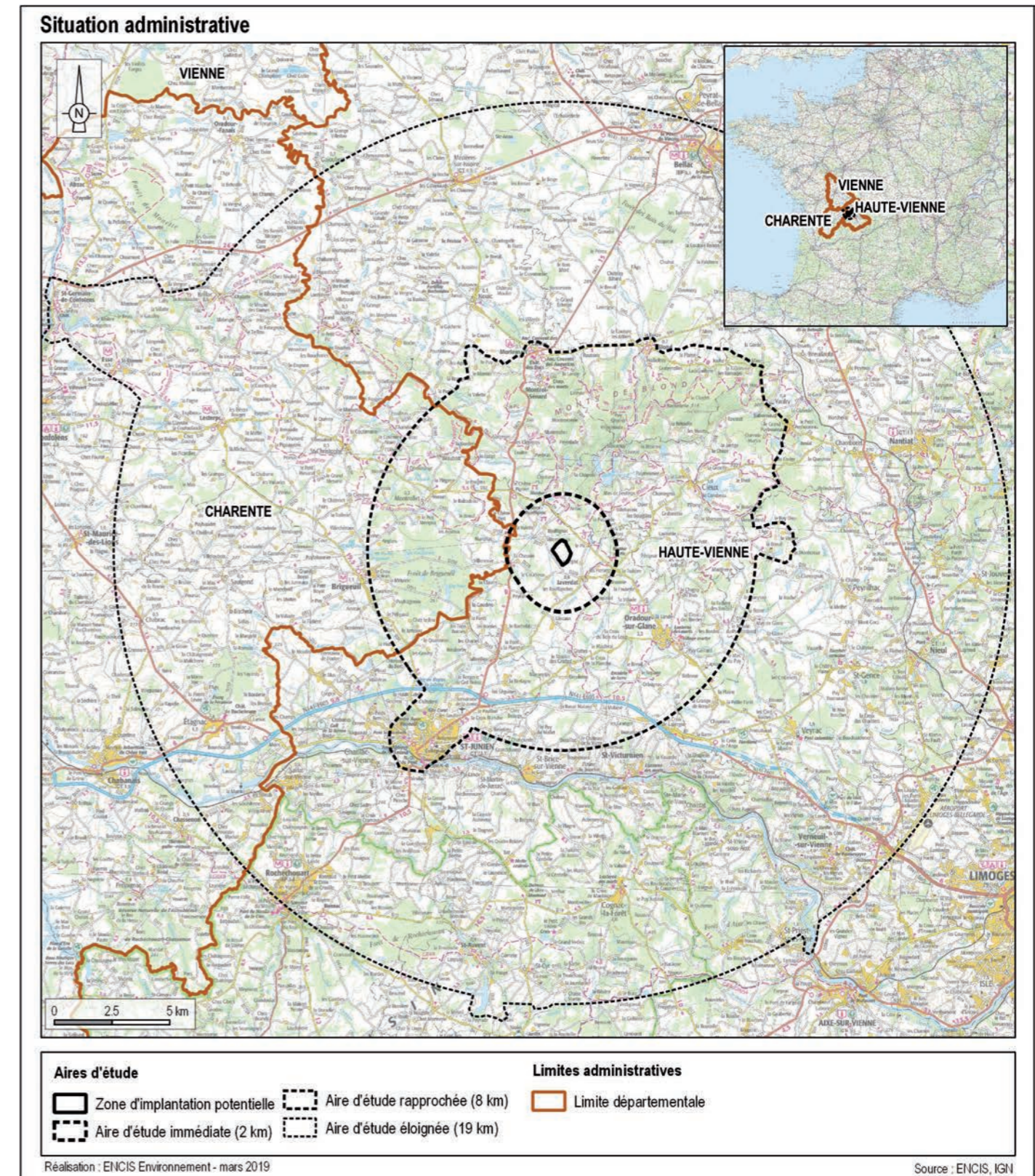
L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire d'étude éloignée s'étend jusqu'à 19 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Situation géographique

La zone d'étude se situe à cheval entre les départements de la Charente et de la Haute-Vienne, tous deux intégrés dans la grande région de la Nouvelle-Aquitaine, récemment créée.

La zone d'implantation potentielle du projet est localisée dans le département de la Haute-Vienne, sur la commune de Javerdat. Le site est localisé à proximité du bourg de Saint-Junien, situé à environ 7 km plus au sud. Le tracé de la route nationale N141 reliant Angoulême à Limoges traverse les parties sud des aires d'étude éloignée et rapprochée.



Carte 4 : Situation géographique.

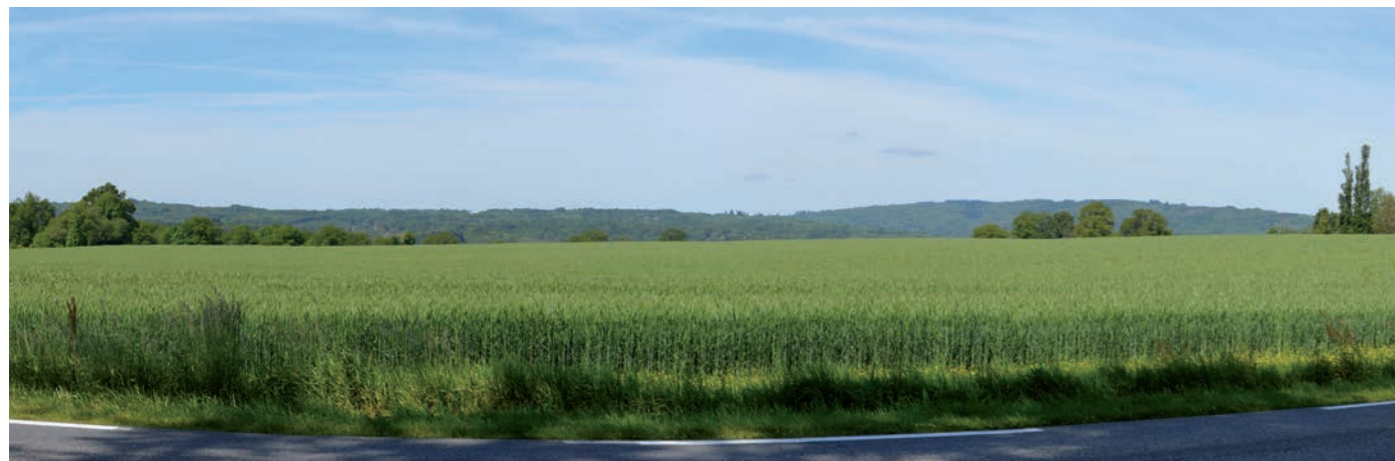
3.1.1.2 Relief et hydrographie

Le relief de l'aire d'étude éloignée est caractérisé par la présence de la vallée de la Vienne au sud, qui suit une orientation est-ouest. Une ligne de partage des eaux sépare le bassin versant de la Vienne de sa source à la Goire au sud de l'AEE, à celui de la Vienne de la Goire au Clain. Au nord de l'AEE, les Monts de Blond forment une séparation physique assez nette entre les bassins versant de la Vienne au sud et de la Gartempe, au nord. Au nord-est de l'AEE, le bassin versant de la Gartempe et de ses affluents est plus éloigné de la zone d'implantation potentielle et séparé de cette dernière par les Monts de Blond qui dominent ce périmètre par leur altitude, culminant à environ 500 mètres.

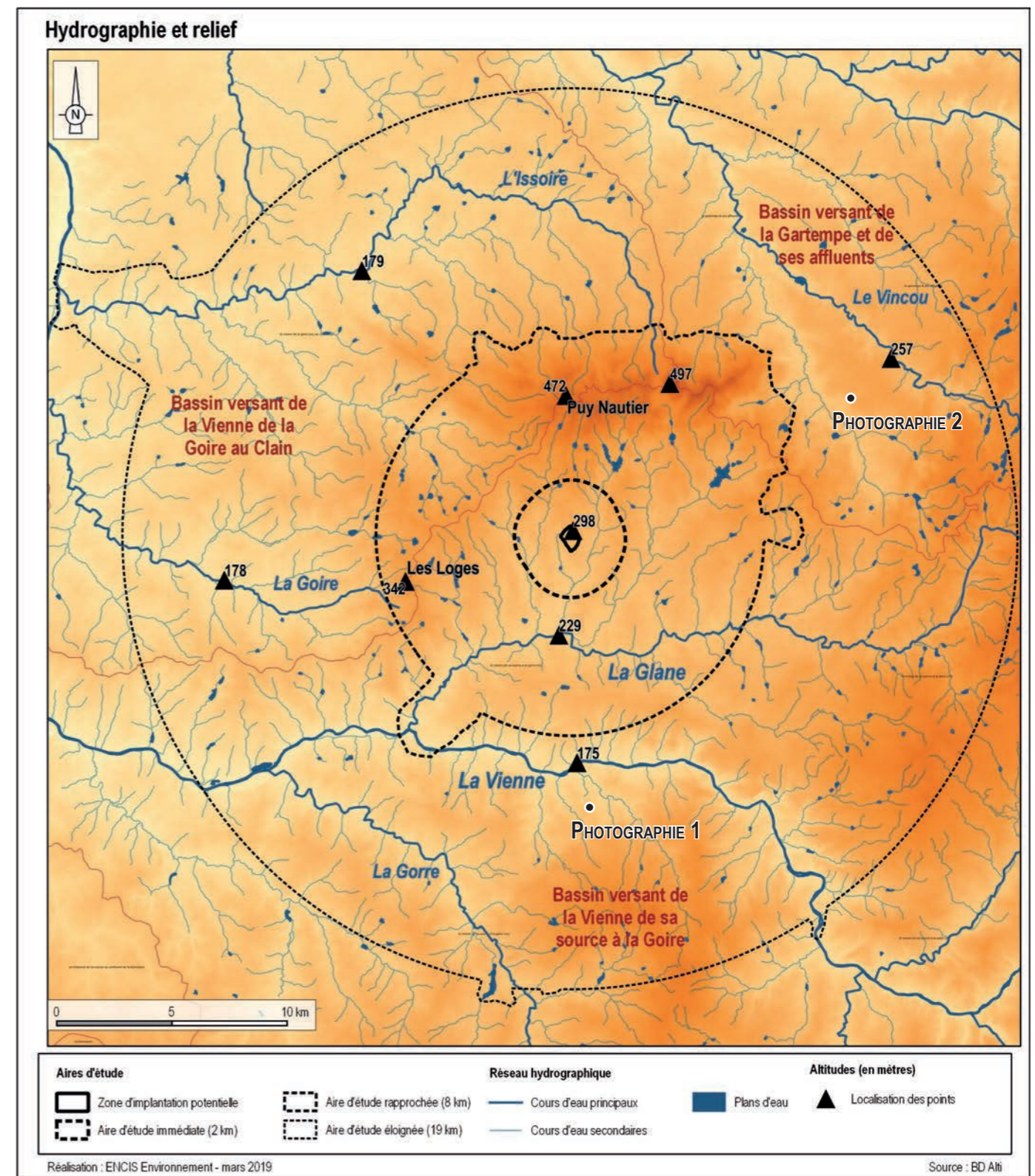
Les deux entités marquant le plus ce territoire sont la vallée de la Vienne et les Monts de Blond. Les Monts de Blond constituent un repère visuel assez présent dans le paysage. Dans ce périmètre, le cours de la vallée s'élargit légèrement et permet des vues assez larges depuis ses versants.



Photographie 1 : Vue lointaine depuis le versant exposé nord de la vallée de la Vienne.



Photographie 2 : Le relief des Monts de Blond vu depuis le tracé de la N147 à l'est de l'AEE.



Carte 5 : Hydrographie et relief.

3.1.1.3 Urbanisation et réseaux de communication

La ville la plus importante du périmètre étudié est Saint-Junien. Le bourg est localisé le long de la route N141 et côtoie le cours de la Vienne. En limite sud-ouest de l'AEE, on note également la ville de Rochechouart ainsi que la ville de Bellac, au nord de l'AEE.

L'axe le plus fréquenté est la route nationale 141 qui permet de relier les villes de Limoges et Angoulême, respectivement préfectures des départements de la Haute-Vienne et de la Charente. Les autres routes desservent les bourgs secondaires, tous localisés dans le département de la Haute-Vienne : Bellac, Nantiat au nord ou Rochechouart au sud de l'AEE.

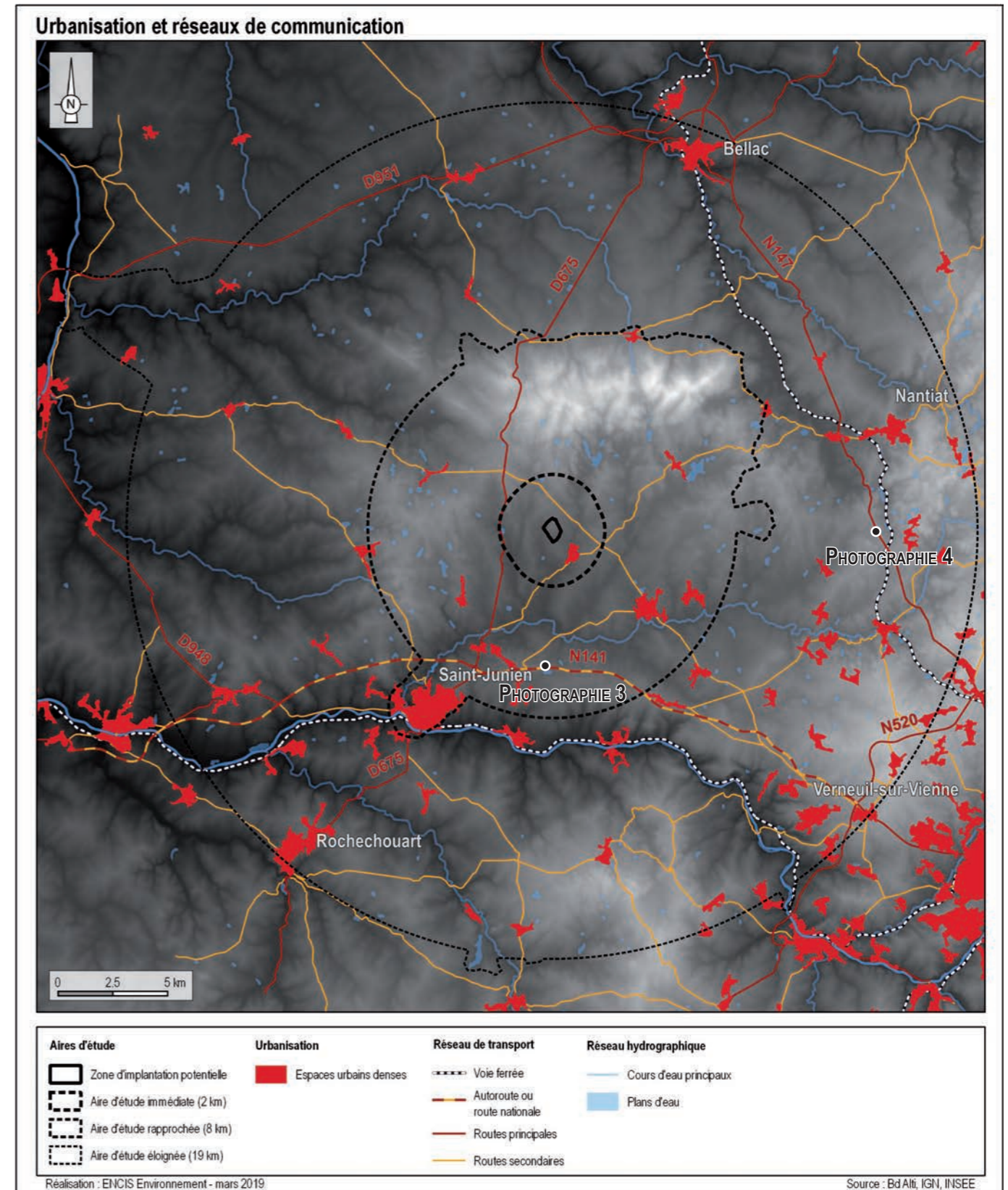
Le maillage le plus dense d'axes de communication et de lieux de vie est concentré dans la partie sud de l'AEE, le long de la vallée de la Vienne. La présence de la N141, la proximité de l'agglomération de Limoges à l'est a favorisé le développement résidentiel le long de cet axe, souvent sous forme d'habitat individuel.



Photographie 3 : Ponctuellement, le tracé de la N141 permet une vue lointaine vers les Monts de Blond (source : GoogleStreetView).



Photographie 4 : La végétation dense offre peu de vues lointaines depuis le tracé de la N147.



Carte 6 : Urbanisation et réseaux de communication.

3.1.1.4 Occupation du sol

Le territoire étudié est occupé par une mosaïque de terres arables, de prairies et de petits boisements, dont les proportions varient, permettant de distinguer trois secteurs.

Dans le sud, le sud-est et l'est de l'AEE c'est le paysage de bocage qui prédomine. La trame végétale est relativement étoffée et de nombreux boisements ponctuent cet espace.

Plus au nord, c'est la forêt qui est plus présente avec le massif des Monts de Blond qui est recouvert de boisements denses mêlés de conifères et de feuillus.

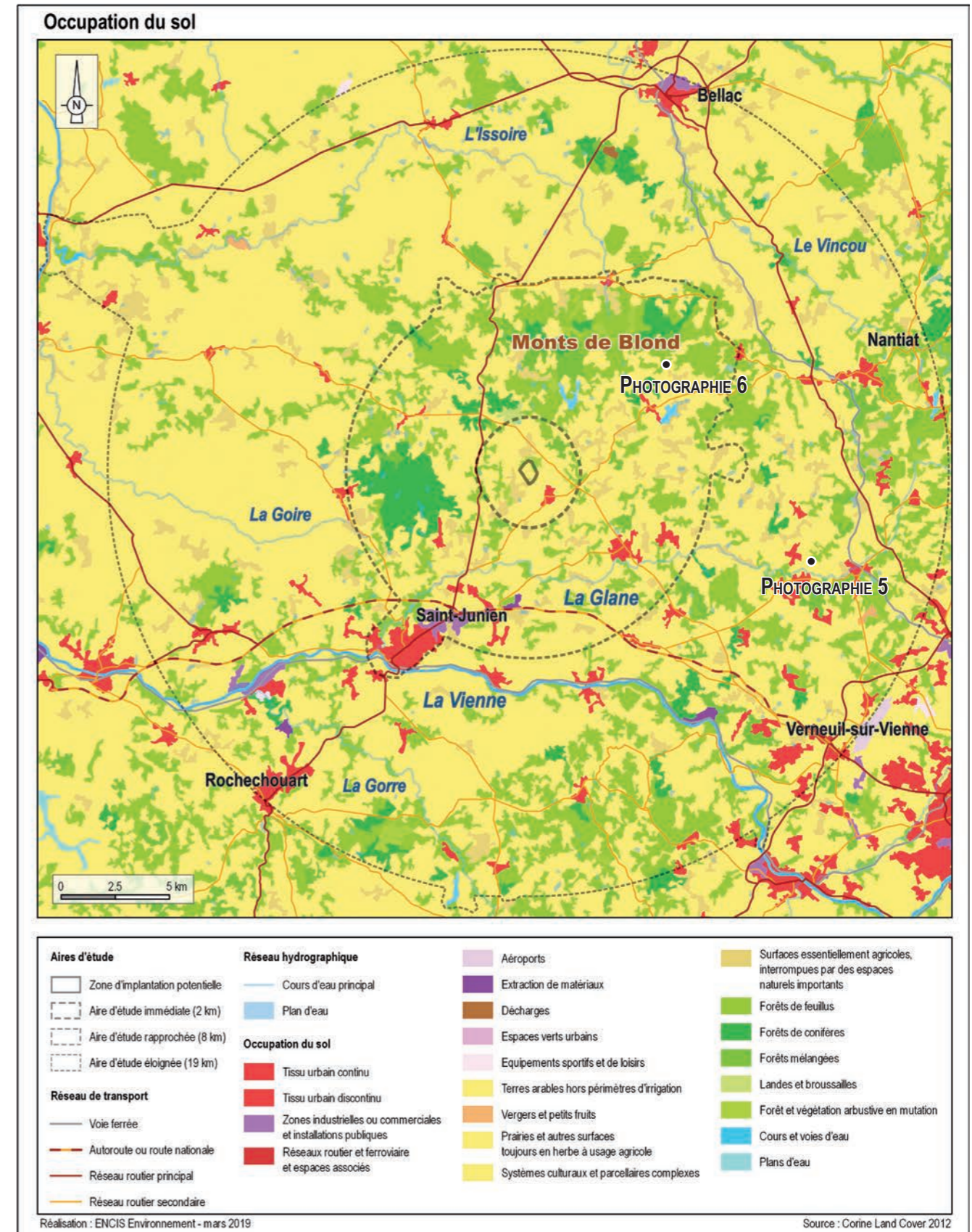
Enfin, dans le secteur nord, nord-ouest et ouest de l'AEE, le relief s'adoucit légèrement et la trame bocagère est plus lâche. Les espaces de prairies sont moins importants et cèdent de la place à des parcelles de cultures.



Photographie 5 : Bocage vallonné alternant entre prairies de fauches, arbres isolés et boisements près de Saint-Gence, à l'est de l'AEE.



Photographie 6 : Au nord de l'AER, les Monts de Blond présentent une couverture boisée importante.



Carte 7 : Occupation du sol.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture des Atlas régionaux des Paysages du Limousin et du Poitou-Charentes ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Quatre grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les **paysages de la montagne**, les **paysages de bocages** et les **paysages de vallées**.

A l'intérieur de ces grands ensembles paysagers, huit unités paysagères se distinguent (cf. carte page suivante) :

Pour les paysages de bocages :

- o Limoges et sa campagne résidentielle
- o Les Terres Froides
- o La Basse Marche
- o Le plateau de Rochechouart

Pour les paysages de la montagne limousine :

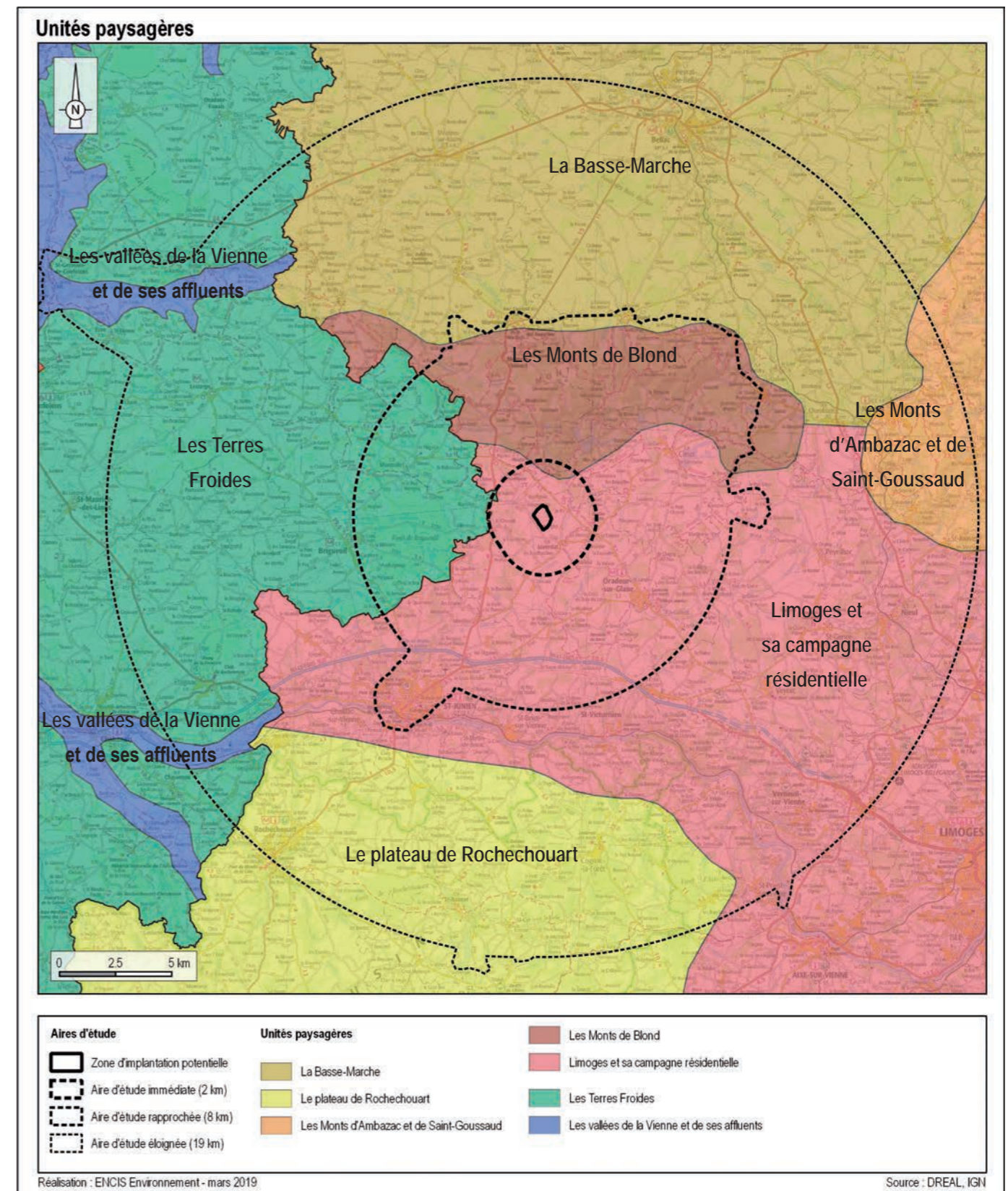
- o Les Monts de Blond
- o Les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

Pour les paysages de vallées :

- o Les vallées de la Vienne et de ses affluents

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte ci-contre.

Le projet éolien se situe sur l'unité paysagère de Limoges et sa campagne résidentielle. La ZIP est localisée au carrefour entre cette unité paysagère, celle des Monts de Blond au nord et des Terres Froides à l'ouest.



Carte 8 : Unités paysagères.

3.1.2.1 Limoges et sa campagne résidentielle

Description

Cette unité paysagère s'étend sur la moitié sud du territoire de l'AEE. Elle prend la forme d'un plateau entaillé par les vallées de la Vienne et de la Briance. Entre ces vallées, le plateau est constitué de reliefs plans successifs qui marquent les étapes d'enfoncement des rivières. Cette unité paysagère est limitée au nord par les Monts de Blond et les Monts d'Ambazac, au sud par les collines limousines.

L'agriculture, et notamment l'élevage de la race limousine, occupe les plateaux. Les parcelles agricoles composent une mosaïque de prairies et de cultures fourragères dans laquelle s'insèrent des boisements. L'ensemble est traversé par des réseaux de haies bocagères, créant un paysage de « campagne-parc » emblématique du Limousin. Cette unité paysagère est également la plus peuplée du département. L'occupation humaine est concentrée autour de Limoges, en limite sud-est de l'AEE. L'ambiance paysagère est fortement marquée par ce caractère péri-urbain : les lotissements et zones d'activités s'étendent sur les vallonnements en périphérie des bourgs et ponctuent le paysage d'une présence humaine diffuse.

Dynamiques d'évolution

Au cours des dernières décennies, la ville de Limoges s'est développée de manière diffuse. Les maisons individuelles et pavillons modernes aux formes et matériaux standardisés se sont étendus dans les campagnes alentour. Cette dynamique d'étalement urbain fragilise l'équilibre paysager de la campagne résidentielle, et rayonne actuellement jusqu'à une trentaine de kilomètres autour de Limoges.

Perceptions sociales

Ce territoire auparavant à forte dominante agricole est désormais largement occupé par des populations urbaines. Ces deux groupes sociaux cohabitent, mais s'approprient l'espace de manières très différentes et n'ont pas la même représentation du paysage qui les entoure : les agriculteurs organisent le paysage et le font évoluer pour en valoriser ses richesses, tandis que les usagers appartenant au second groupe le regardent ou le parcourent à des fins de loisirs, comme un jardin.



Photographie 7 : Paysage ouvert en direction de l'ouest et des Monts de Blond depuis la commune de Saint-Gence, localisée à l'est de l'AEE.

3.1.2.2 Les Terres Froides

Description

A l'ouest de l'AEE, cette unité de l'est de la région Poitou-Charentes annonce les paysages limousins et s'inscrit dans la continuité de la Basse Marche. Le relief dessine des collines entrecoupées de nombreux ruisseaux. Il s'agit d'une terre d'élevage où le bocage est dense, constitué de haies arborées, en majorité des chênes et des châtaigniers laissés en port libre accompagnés par une strate arbustive dense qui borde les routes et les chemins plutôt que les limites parcellaires. Les boisements sont très découpés et de petite taille, plus denses dans les vallons secondaires. Les prairies accueillent vaches et moutons, ce qui contribue à l'ambiance bucolique. Des parcelles de cultures annuelles s'intercalent avec les pâtures. De nombreux étangs et mares ponctuent le bocage.

Les villages se situent le plus souvent en point haut, au creux d'un vallon naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. L'architecture traditionnelle aux moellons de granit et aux tuiles romanes ou plates est assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

Dynamiques d'évolution

Le territoire est marqué par les évolutions des pratiques agricoles, avec un réseau de haies qui tend à se raréfier, à la fois par leur manque d'entretien et par leur arrachage pour faciliter la mécanisation. Les prairies sont de plus en plus souvent remplacées par des cultures.

Perceptions sociales

Le terme de Terres Froides fait directement référence au Limousin, évoquant un paysage de transition annonçant les paysages du Massif Central avec leur « modelé en creux, découpé par de nombreux ruisseaux qui dévalent les pentes en torrents fougueux après les fortes pluies » (Guide Bleu, description des paysages de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 8 : Paysage cloisonné par le bocage dans les Terres Froides.



Photographie 9 : Routes rectilignes bordées de haies denses caractéristiques de l'unité paysagère des Terres Froides.

3.1.2.3 La Basse Marche

Description

Cette unité correspond à un vaste plateau d'environ 70 km de long pour 30 km de large au nord-ouest de la Haute-Vienne. Le relief est creusé de nombreuses vallées plus ou moins encaissées, comme celle de la Gartempe, de la Semme, la Brame, l'Asse et la Benaize. Les interfluviaux quant à eux sont très plans et offrent ponctuellement des vues lointaines et dégagées.

Les paysages de la Basse-Marche sont fortement marqués par la présence d'un bocage encore relativement dense. Les arbres qui composent les haies sont le plus souvent laissés en port libre. De nombreux arbres isolés ponctuent les prairies, témoins d'anciennes limites de parcelles. La forêt est peu présente sur le plateau. On la trouve sous la forme de massifs de petite taille situés sur les interfluviaux et constitués de feuillus en taillis sous futaie. L'activité principale du territoire est l'élevage ovin et bovin.

Les vues sont rarement dégagées : les nombreuses haies associées au relief et aux versants forestiers cloisonnent l'espace et créent des fenêtres plus ou moins profondes au gré des déplacements.

Sur l'ensemble de la Basse-Marche, la densité de population est relativement faible (17 habitants / km² en moyenne) et le territoire revêt un caractère rural affirmé. Les bourgs et petites villes sont souvent implantés en rebords de vallées ou à proximité des cours d'eau. L'architecture traditionnelle se compose de bâtiments

aux volumes simples, aux toits recouverts de tuiles canal. Les façades sont souvent enduites et les bâtiments les plus nobles en granit apparent.

Dynamiques d'évolution

Le caractère rural et enclavé du territoire entraîne une diminution de la population, qui se déplace vers les centres urbains plus importants. L'agrandissement des parcelles dans le cadre des remembrements a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. D'après l'ONFCS et la DIREN (Quel Avenir pour le bocage en Limousin?, juillet 2008), malgré la volonté de maintenir et améliorer la gestion des haies, il est probable que l'on se dirige vers une « dégradation des haies et des talus due à l'abrutissement des moutons ou bien au remplacement de l'élevage ovin par les cultures céréalières ».

Perceptions sociales

Ce territoire agricole est encore très imprégné de la culture et des modes de vie ruraux. Il ne bénéficie pas d'une image particulière qui pourrait favoriser la promotion des produits locaux et une attraction touristique importante. Les représentations sont liées à la ruralité, l'élevage ovin et les cités historiques de Bellac et Le Dorat.



Photographie 10 : Paysage de bocage vallonné dans la Basse Marche



Photographie 11 : Trame bocagère appauvrie sur les hauteurs du plateau.

3.1.2.4 Le plateau de Rochechouart

Description

Cette unité paysagère est localisée en périphérie sud-ouest de l'AEE. Elle offre un paysage aux reliefs plus aplanis que ceux des collines limousines.

De larges plateaux encadrés de vallées peu profondes caractérisent cette unité paysagère. La forêt y est plus présente que dans les paysages de collines limousines ou dans la campagne résidentielle de Limoges. Elle s'étend sous la forme de taillis de châtaigniers et de bois en mélanges (feuillus et résineux). Les friches et les landes à bouleaux ne sont pas rares. L'activité agricole, encore bien présente, entretient une ambiance de « campagne-parc ».

L'habitat est diffus, avec des maisons et des fermes en pierres à l'architecture sobre, coiffées le plus souvent de tuiles romanes.

Dynamiques d'évolution

Les forêts se développent de manière importante, et les abords de villages et hameaux et les fonds de vallées se referment. Les anciennes châtaigneraies perdent progressivement leur statut et sont « concurrencées » par des boisements en mélanges qui s'étendent sur le territoire.

Perceptions sociales

L'identité des paysages du plateau de Rochechouart est notamment liée à la chute d'une météorite ayant marqué le territoire. Les matériaux locaux utilisés dans la construction (impactite) sont très caractéristiques du secteur.



Photographie 12 : Le plateau de Rochechouart, à proximité de Biennac.



Photographie 13 : Paysage à dominante forestière des abords de Rochechouart.

3.1.2.5 Les Monts de Blond

Description

Culminant à 514 m aux Marcoux, les Monts de Blond dominent la Basse Marche et constituent un repère fort dans le paysage du plateau. Le relief granitique qui les compose est assez homogène, étiré sur une ligne est-ouest. Il est presque entièrement couvert de bois, principalement des feuillus avec quelques bosquets de résineux. Autrefois plus ouvert car pâturé, il reste peu de panoramas dégagés depuis les points culminants. Terre de production sylvicole, c'est souvent à l'occasion de coupes forestières que les vues vers la Basse Marche se dévoilent.

Une distinction entre le piémont et la « montagne » est importante. Le piémont est le lieu d'implantation privilégiée de l'habitat, à proximité des terres exploitables. On y retrouve les villages de Blond, Vaulry, ou Breuilaufa. La « montagne » présente un caractère différent. Si quelques pâtures en clairière subsistent sur les sommets, c'est en grande majorité un territoire forestier. Quelques hameaux typiques se trouvent sur ces hauteurs, comme les Mas ou la Bachellerie.

Dynamiques d'évolution

Les transformations du système agricole (mécanisation difficile en secteur de montagne et difficultés de l'élevage ovin) ont conduit à un abandon des pâtures de pentes et d'altitude. Les clairières de sommets ont tendance à se fermer ; les friches et les plantations de résineux se développent sur les pentes.

Une certaine dynamique de repeuplement est observable en raison de prix attractifs et d'une accessibilité améliorée, notamment depuis Limoges. Le tourisme vert est une importante piste de développement économique, qui s'appuie sur le patrimoine naturel, et le patrimoine historique des villages alentour.

Perceptions sociales

Ce territoire possède une identité forte, mais le tourisme peine à réellement s'y développer. Au sein de la région, ces monts sont réputés pour les nombreuses ballades et les grands panoramas qu'ils offrent, les sites naturels, les mégalithes nombreux associés à des légendes... L'ensemble des Monts de Blond est un site naturel inscrit.



Photographie 14 : Vue sur les Monts de Blond depuis la N147.



Photographie 15 : Paysage bocager et forestier des Monts de Blond.

3.1.2.6 Les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

Description

Les Monts d'Ambazac culminent à 701 m au Signal de Sauvagnac, à la limite est de l'AEE. Ils sont prolongés vers l'est par les Monts de Saint-Goussaud.

Ces monts sont caractérisés par un paysage plus montagnard que la Basse Marche voisine, avec des reliefs de Puys arrondis et de dépressions larges et humides où se sont formées des tourbières. Le bocage laisse place à des clairières agricoles aux bords flous à mesure que l'on monte en altitude et que les boisements - de feuillus essentiellement - cloisonnent le paysage. L'agriculture est assez présente, avec des noyaux villageois implantés au cœur de zones de pâturages ouvertes.

Quelques traces de mines d'uranium et de carrières à ciel ouvert subsistent, témoignant de la principale activité économique de ces monts après la deuxième guerre mondiale. Parmi les nombreux lacs artificiels qui ponctuent le paysage des monts d'Ambazac, le plus vaste et le plus connu est le lac de Saint-Pardoux, largement fréquenté par les Limougeauds en période estivale.

Dynamiques d'évolution

Les prairies destinées à l'élevage bovin autour des villages et hameaux ont tendance à disparaître au profit des boisements. L'attractivité du lac de Saint-Pardoux et la mise en valeur du bâti ancien sont les supports du développement du tourisme dans les monts d'Ambazac. Une urbanisation diffuse se développe essentiellement le long des axes routiers connectés à l'autoroute entre Ambazac et Nantiat en raison de prix attractifs et d'une proximité relative de l'A20 rejoignant Limoges.

Perceptions sociales

Les Monts d'Ambazac sont connus comme le lieu de fondation de l'ordre monastique de Grandmont, et le dernier grand site d'exploitation de l'uranium en France. Le lac de Saint-Pardoux et les activités sportives qui y sont associées, les parcours de randonnées, l'arboretum de la Jonchère et quelques sites naturels comme la tourbière des Dagues sont assez reconnus, mais seulement au niveau régional.



Photographie 16 : Les reliefs boisés des Monts d'Ambazac sur la commune de Compreignac.



Photographie 17 : Les reliefs boisés des Monts d'Ambazac vus depuis le nord.

3.1.2.7 Les vallées de la Vienne et de ses affluents

Description

Cette unité paysagère traverse l'aire d'étude globale du sud vers le nord. Discrète depuis les plateaux voisins, la vallée de la Vienne se découvre le plus souvent depuis ses rebords, par les routes empruntant les coteaux. Celles-ci longent rarement les berges, qui sont inondées lors des fortes crues. Les divagations de la rivière créent des profils variés, mettant en scène les structures bocagères de ce paysage d'élevage.

Le relief des coteaux a favorisé l'apparition d'ouvrages remarquables, comme le viaduc de l'Isle-Jourdain, et de plusieurs barrages.

La vallée est densément peuplée. Plusieurs villages se sont implantés en rebord de vallée, souvent en rive droite pour profiter de la situation de belvédère offerte par ce versant plus marqué (l'Isle-Jourdain, Availles-Limouzine). Quelques hameaux et fermes isolées ponctuent les berges, ainsi que des moulins et d'anciennes fabriques. Cette unité paysagère reste peu représentée dans le périmètre d'étude du projet.

Dynamiques d'évolution

On assiste au phénomène de déprise agricole classique des terres d'élevage. Certains prés sont transformés en peupleraies dans les zones les plus humides. Les coteaux sont l'objet d'un mitage pavillonnaire, notamment à proximité des gros bourgs comme l'Isle-Jourdain ou Availles-Limouzine.

Perceptions sociales

« L'iconographie des vallées se concentre autour des agglomérations anciennes et patrimoniales. La représentation des vallées au sein des territoires plus largement traversés (plaines, bocages...) est presque inexistante. De très nombreuses représentations (tableaux, gravures, cartes postales...) alimentent la reconnaissance de ces paysages de vallées. » (Source : Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 18 : Le bocage de la rive gauche de la Vienne vu depuis le versant opposé.

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état actuel, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (200 m) dans la ZIP.

Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

D'après la carte de la zone d'influence visuelle (ZIV), présentée page suivante, la perception visuelle des éléments de 200 m de haut seraient perceptibles depuis une fraction assez basse de l'aire d'étude globale. La ZIV est théoriquement visible depuis 1/5° de l'étendue totale du territoire, soit 20%. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont en réalité bien moins importantes, souvent limitées par les rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilitées. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur, situé dans la ZIP, ne sera pas visible de manière quasi certaine.

Ainsi, tout le secteur localisé au nord des Monts de Blond n'offre quasiment aucune visibilité en direction de la ZIP. Ce relief masque en effet les visibilitées en direction du nord. Le creux de la vallée de la Vienne est également dépourvu de perception vers la ZIP.

Dans les secteurs de plateaux vallonnés et/ou bocager, les visibilitées sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.

Les perceptions depuis Limoges et sa campagne résidentielle : Depuis le périmètre de l'AEE, les perceptions vers la ZIP concernent essentiellement les parties hautes des interfluvés. Ces visibilitées restent très ponctuelles car la trame bocagère vient généralement masquer ces perceptions lointaines. Ces vues se renforcent au fur et à mesure que l'on se rapproche de la ZIP. Dans le périmètre de l'AER, les perceptions

sont ainsi plus fréquentes et plus nettes, même si le bocage reste dense. La trame bocagère continue généralement de jouer le rôle d'écran visuel.



Photographie 19 : Depuis Limoges et sa campagne résidentielle, les ouvertures visuelles vers la ZIP restent ponctuelles

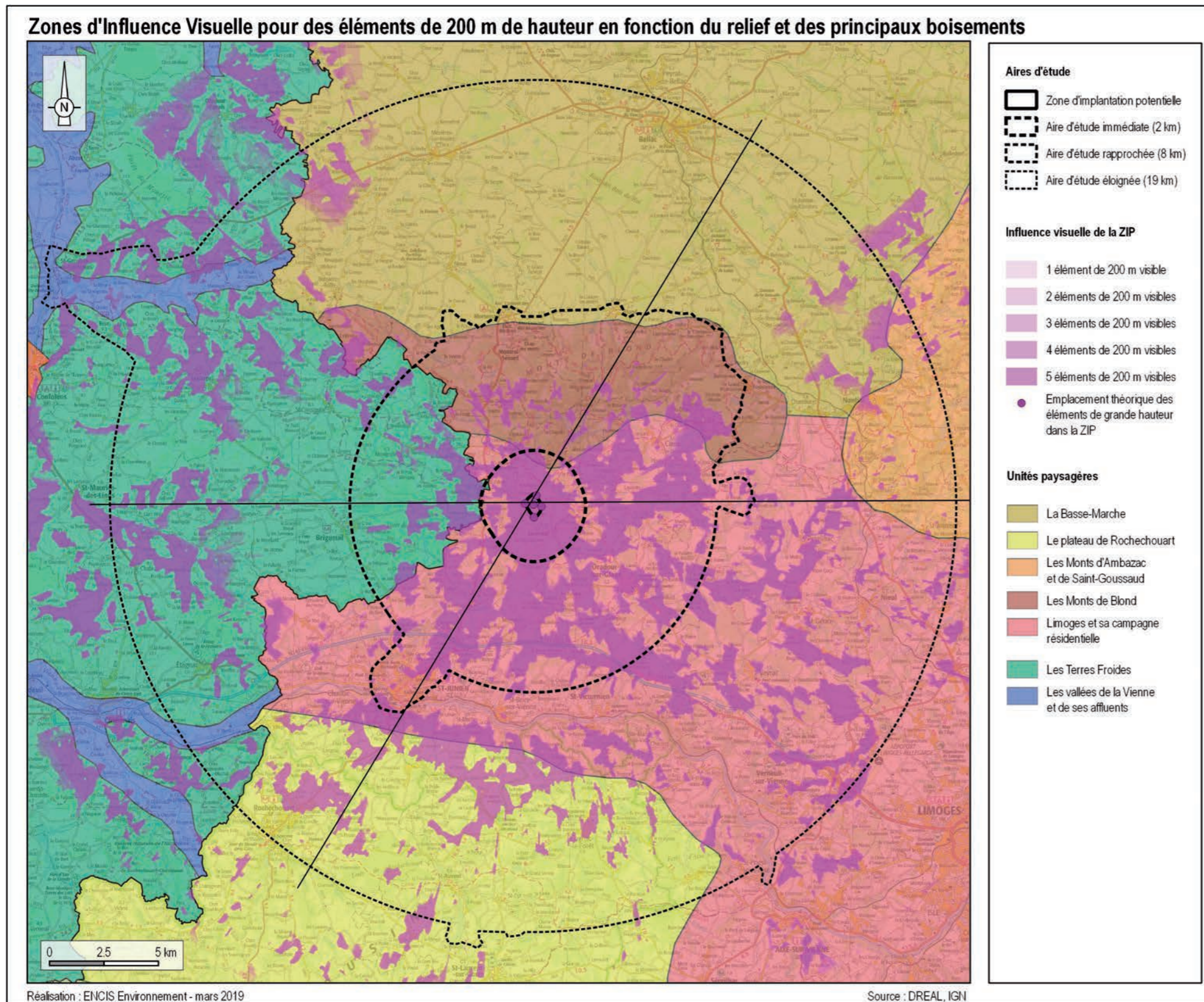
Les perceptions depuis les Terres Froides : La présence de quelques collines boisées au sud-ouest des Monts de Blond limitent les vues en direction de l'ouest et de l'unité paysagère des Terres Froides. La présence de la forêt de Brigueil à l'ouest, de plus de 1000 hectares limite également les vues lointaines.

Les perceptions depuis le plateau de Rochechouart : Cette unité paysagère est située au sud de la vallée de la Vienne. Quelques vues lointaines sont identifiées au niveau de la limite nord, le long du versant orienté nord de la vallée de la Vienne. Ces perceptions restent relativement ponctuelles et la ZIP est relativement éloignée de ce secteur.

Les perceptions depuis les Monts de Blond : L'AER englobe la majeure partie des Monts de Blond. Leur relief se démarque assez nettement du paysage alentour. La ZIP est localisée en limite sud de cette unité, à environ 1,3 kilomètre. Les secteurs de visibilitées se concentrent essentiellement sur le versant exposé sud. Malgré la proximité, les vues sont assez ponctuelles, du fait de la densité boisée du massif. Mais lorsque celle-ci est visible, les perceptions sont relativement nettes.



Photographie 20 : Sur les Monts de Blond, les routes longeant les lignes de crêtes permettent quelques vues dégagées vers la ZIP.



Pour rappel : Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2016. De même, la précision de cette base de données du SOeS ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200m) dans la zone d'implantation potentielle.

Les perceptions depuis les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud : Seule l'extrémité ouest de cette unité est représentée en limite est de l'AEE. Les perceptions de la ZIP restent très limitées depuis ce secteur. Le relief en forme d'alvéole, généralement recouvert de boisements sur la partie sommitale et les versants masquent les vues en direction de l'ouest. Ponctuellement, quelques perceptions sont possibles, comme au niveau de la frange nord du bourg de Nantiat.

Les perceptions depuis les vallées de la Vienne et de ses affluents : Cette unité paysagère reste peu représentée dans l'aire d'étude globale. La vallée de la Vienne en Limousin est en effet comprise dans l'unité paysagère de Limoges et sa campagne résidentielle. Au nord-ouest de l'AEE, cette unité recouvre la vallée de l'Issoire. Depuis ce secteur, quelques perceptions lointaines vers la ZIP sont identifiées au niveau des rebords de vallées. Ces vues restent lointaines et à cette distance, la ZIP reste peu perceptible.

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes grâce à des coupes topographiques.

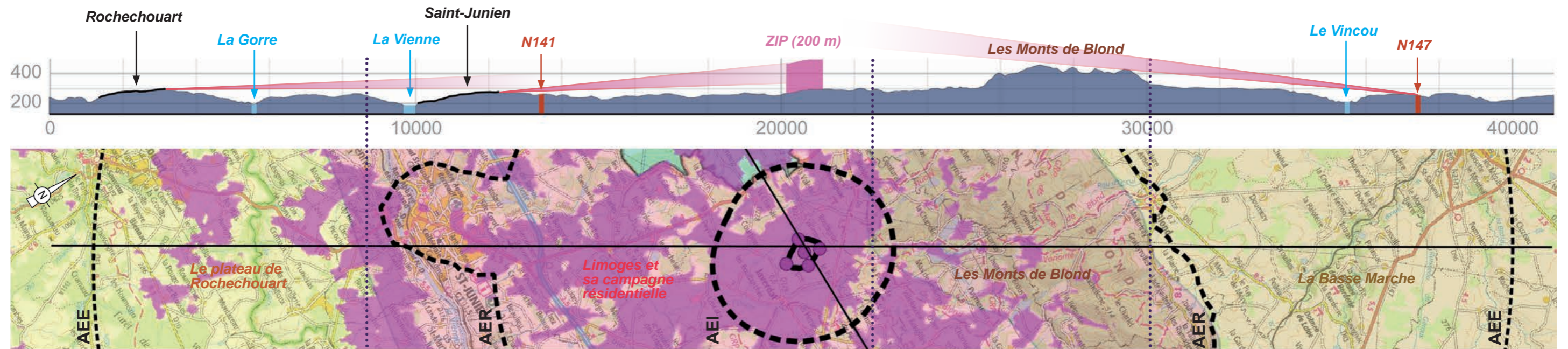


Figure 3 : Coupe de principe sud-ouest, nord-est.

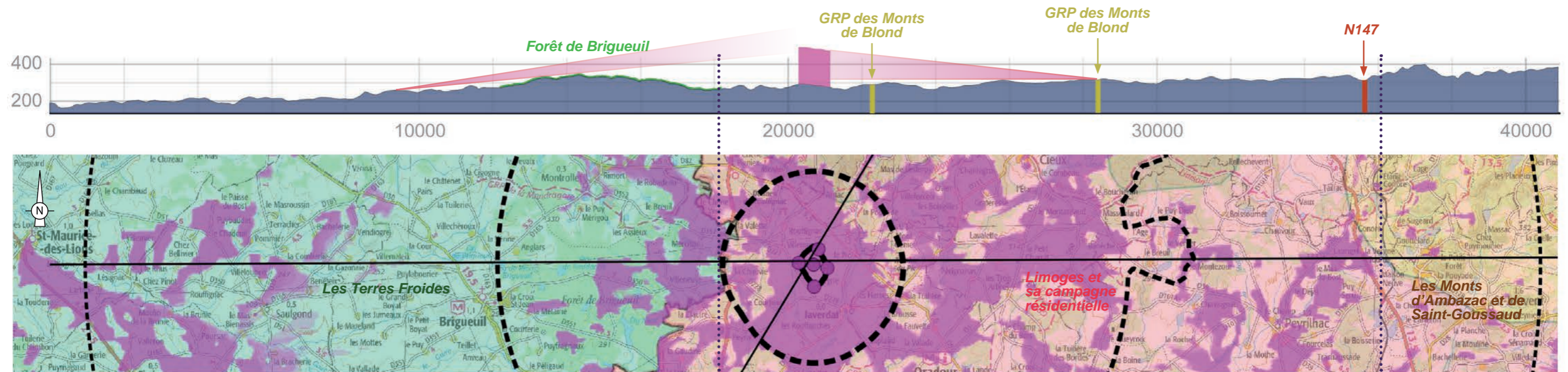


Figure 4 : Coupe de principe ouest, est.

Pour des raisons de lisibilité de la coupe, le rapport altitude / distance a été augmenté [coupe Y (ordonnée) = 4 x X (abscisse)]. Par ailleurs, il faut aussi noter que ces coupes topographiques ne prennent en compte que les boisements et les villes principaux et ne considèrent pas les haies ou éléments bâtis isolés susceptibles de réduire les cônes de visibilité.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs

sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Histoire et identité des paysages

Au Moyen Age, on distingue le Limousin au sud de la Marche Limousine au nord. Cette dernière constitue une zone frontière au contact de plusieurs influences politiques. Elle joue le rôle de rempart pour le Limousin et l'Auvergne. Ce territoire devient progressivement une véritable entité géographique et politique, sous le nom de « Comté de la Marche ». Ses limites sont difficiles à définir et fluctuantes. Très vite il se divise en deux : la Haute-Marche, qui correspond à l'actuelle Creuse, et la Basse-Marche, qui correspond au nord Haute-Vienne.

La Marche est soumise « à l'emprise parisienne dès le Moyen Age : développement d'un semi-bocage complémentaire de l'openfield du Bassin parisien central avec entrée simultanée dans la couronne d'élevage semi-extensif du Bassin parisien » (source : Jean Varlet, professeur de géographie à l'université de Clermont-Ferrand).

Au XVIII^{ème} siècle, les prairies sont associées à des cultures (seigle notamment, car les terres sont pauvres), quelques boisements, des landes et de nombreux étangs d'origine anthropique. Au fil des siècles, le bocage s'est développé, pour finalement régresser au XX^{ème} siècle. Entre 1955 et 1965, l'élevage ovin s'est considérablement intensifié. Depuis 1985, on a vu apparaître des cultures intensives telles que du colza, du maïs ou du tournesol (source : Michel Périgord, Paysages limousins et identité régionale).

Les Monts de Blond, localisés à proximité du centre de l'étude, font partie d'un ensemble plus large dénommé montagne limousine. Cette notion de montagne reste assez subjective en limousin. Dans l'imaginaire populaire, elle a longtemps été assimilée à une idée de « mal vivre ». La terre ingrate de ces espaces rendait la vie des habitants relativement précaire. Au cours du XX^{ème} siècle, les Monts de Blond connaissent une évolution similaire aux paysages de moyenne montagne limousine avec un développement important de la couverture forestière. Cette caractéristique renforce aujourd'hui la dimension sauvage de ces lieux qui restent peu habités. Le paysage des Monts de Blond renferme également de nombreux menhirs et dolmen, vestiges du néolithique. Ces caractéristiques paysagères singulières font aujourd'hui des Monts de Blond un espace apprécié des touristes et visiteurs de passage dans la région.

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

3.1.4.3 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2, page 56.

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans les vallées de la Vienne et à proximité de Saint-Junien. On dénombre de nombreux périmètres de sites inscrits qui identifient de vastes ensembles paysagers comme la vallée de la Vienne au moulin de la Mie jusqu'à Saint-Victorien ou des ensembles plus restreints, de châteaux et de leur parc paysager ou de villages remarquables comme Mortemart. Le principal périmètre de protection de l'aire d'étude globale du projet est le site des Monts de Blond. Ce vaste périmètre de site inscrit de plus de 9 000 hectares présente de multiples intérêts : préhistorique, historique, légendaire, naturel, écologique, architectural et paysager.

En limite est de l'aire d'étude éloignée, on note la présence des périmètres des Sites Patrimoniaux Remarquables de Limoges et de Aix-sur-Vienne. Les principaux éléments identifiés par ces périmètres de protection se trouvent néanmoins à des distances importantes de la zone d'implantation potentielle du projet.

En limite ouest, on identifie le site classé de la vallée de l'Issoire, qui reste assez éloignée de la zone d'implantation potentielle du projet.

Enfin, un site patrimonial singulier dans le secteur marque ponctuellement le périmètre de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit du village martyr d'Oradour-sur-Glane. Ce village témoin a été conservé en l'état suite au massacre de la population et l'incendie du village perpétrés par les SS nazis à la fin de la seconde guerre mondiale. Il s'agit d'un site témoin, classé monument historique, qui représente une superficie de presque 10 hectares. Il est accompagné d'un musée retraçant l'événement et le contexte historique de l'époque. Davantage site mémoriel que lieu touristique, il reste le site le plus visité de la Haute-Vienne.

3.1.4.4 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Cependant, les paysages du territoire étudié ont été peu représentés dans l'Histoire de l'Art, en raison de son recul par rapport aux secteurs plus attractifs de la région, qui sont les littoraux. Les représentations qui existent concernent les paysages de plateaux, au caractère champêtre, ou bien les vallées, abritant de nombreux monuments et aux paysages jugés souvent plus variés et plus pittoresques.

A proximité de Saint-Junien, on trouve le célèbre Site Corot, qui a longtemps inspiré le peintre du même nom : Jean-Baptiste Camille Corot. Ce secteur de la vallée de la Glane est composé de nombreux chaos rocheux qui donnent des allures pittoresques à la vallée. C'est un paysage de l'intime qui se découvre progressivement, au fur et à mesure de la déambulation le long de la rivière.

Dans ce secteur, les peintures mettent en avant la dimension secrète des sites. Il s'agit généralement de paysage de vallées, relativement encaissées et recouvertes de boisements. La nature occupe le thème



Figure 5 : La descente du chalet Corot. 1910-1918. Jean Teillet. Huile sur toile, 147 x 97 cm.



Figure 6 : Environs de Saint-Junien. Léon-Victor Dupré. 1860. Huile sur panneau, 55 x 74 cm.



Figure 7 : La Vienne à Lespinasse. Charles Donzel. 1875. Huile sur toile, 40 x 51 cm.

central et les constructions humaines apparaissent au second plan, ou se dissimulent derrière des écrans de végétation. Dans le tableau de «La Vienne à Lespinasse», de Charles Donzel, un ancien pont romain a été recouvert par la végétation. Ces paysages ont une dimension quasi intemporelle, il est difficile de les dater précisément. Malgré la dimension changeante des éléments naturels, les artistes nous montrent aussi une forme de permanence dans le renouvellement de ces formes.

Les Monts de Blond, localisés dans l'aire d'étude rapprochée, représentent cette nature sauvage préservée, les étendues forestières. Autrefois pâturés par des troupeaux d'ovins, ils se sont progressivement recouverts de boisements. Actuellement, malgré la prédominance de cette végétation, composés de feuillus et de résineux, le paysage reste assez diversifié. Les abords des villages s'ouvrent sur les proches environs et sont occupés par une trame bocagère bien entretenue.



Figure 8 : Vue générale prise de la rivière de la chapelle Notre Dame du Pont à Saint-Junien. Gustave Le Gray. 1851. Épreuve sur papier salé, 30 x 21,6 cm.



Figure 9 : Les Monts de Blond village de Boscartus. Pavel Macek. 1999.



Figure 10 : Oradour-sur-Glance. Chem. 1944. Encre de chine sur papier.



Figure 11 : Hêtre du Fayau après la tempête. Pavel Macek. 1999. Gravure.

3.1.4.5 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3, page 74.

Le Poitou-Charentes est au neuvième rang des régions visitées par les français en nombre de séjours. Les secteurs et sites les plus visités sont le Futuroscope (Poitiers, 86), le Marais Poitevin, la vallée des singes (Romagne, 86), le centre aquatique Les Antilles (Jonzac, 17) et le secteur littoral : La Rochelle (Aquarium, les tours...), Rochefort (le chantier de l'Hermione), l'île de Ré, l'île d'Oléron, Royan (le zoo de la Palmyre...).

La région Poitou-Charentes appuie sa stratégie de développement sur le « tourisme vert » : vélo, écotourisme, bien-être, art de vivre et famille (Source : SRDT du Poitou-Charentes, 2011-2015). Les activités de pleine nature sont bien présentes sur le territoire, et de nombreuses aires de loisirs, ainsi que des parcs et jardins.

Le département de la Charente est le moins attractif des départements de l'ancienne région Poitou-Charentes. Les sites les plus visités dans ce département sont le festival de la BD d'Angoulême, la maison du Cognac, l'église monolithe d'Aubeterre-sur-Dronne, ainsi que le musée « cité de la BD » et le musée des beaux arts d'Angoulême (chiffres de 2014).

D'après les chiffres du Ministère du Tourisme (données de 2010), la Haute-Vienne est 64^{ème} dans le classement des départements touristiques. Comme la Charente, le département s'est largement positionné sur les sports et activités de pleine nature. L'autre particularité est la présence de Limoges qui présente de nombreux savoir-faire locaux et de l'artisanat d'art avec notamment le travail de la porcelaine et de l'émail.

Bien que l'offre touristique soit bien développée et articulée autour des nombreux atouts du territoire, les paysages champêtres, les cités de caractère, les monuments remarquables et les sites de loisirs de plein air de l'AEE restent en marge des grands sites touristiques de la région. Les deux départements concernés par le périmètre d'étude proposent en effet des activités plus attractives en-dehors de l'AEE. Néanmoins, le site le plus visité de la Haute-Vienne est localisé dans l'aire d'étude rapprochée du projet, il s'agit du Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glance. Malgré l'importante fréquentation que ce site connaît, il n'est pas vraiment considéré comme un site touristique à part entière. En effet, il s'agit d'une reconstitution d'un événement historique à valeur de témoignage qui a donc une vocation pédagogique. Ce site participe néanmoins à l'afflux de visiteurs dans le secteur.

Destination Haut Limousin

DÉCOUVRIR SÉJOURNER SE DIVERTIR S'INFORMER RENCONTRER ESPACE PRO

Accueil >> Découvrir >> Côté nature >> Incontournables >> Les Monts de Blond

Les Monts de Blond en Haut-Limousin

Situé au Nord du département de la Haute-Vienne, le massif des Monts de Blond est un site naturel protégé dont la nature préservée est voilée de mystères.

Bienvenue dans le **Pays des pierres à légendes!**

Premiers contreforts granitiques du Massif Central, les Monts de Blond qui représentent la frontière symbolique entre la langue d'Oc et la langue d'Oïl, s'étendent sur une dizaine de kilomètres d'Ouest en Est sur les communes de **Blond, Val d'Issoire - Bussière-Boffy, Mortemart, Montrol-Sénard** et **Cieux**.

Ce site naturel protégé, idéal pour la pratique de la **randonnée**, est aussi une **terre de mystérieuses légendes**.

Les Monts de Blond possèdent plusieurs sites naturels remarquables. Parmi ces sites, la **Butte de Frochet** est une Zone naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) qui abrite de nombreuses espèces naturelles protégées. Parmi les bruyères (Bruyère cendrée et Callune vulgaire) de la **Lande de Frochet**, il est possible d'observer l'engoulevent ou le busard Saint Martin.

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- >> Le Haut Limousin
- >> Côté patrimoine
- >> Côté nature
 - Incontournables
 - Les Monts de Blond
 - Le Lac de Saint-Pardoux
 - Le Saut de la Brame
 - Le Pot Bouillant
 - La Vallée de la Gartempe
 - La Vallée de la Benaize
 - Sites naturels protégés
 - Jardins et beaux arbres

Pierres à légendes

Vestiges du Néolithique, menhir, dolmen ou chaos granitiques auxquels l'érosion a donné des formes insolites, découvrez les mystères des pierres à légendes du Haut Limousin.

Figure 13 : Présentation des Monts de Blond sur le site internet de l'office de tourisme du Haut Limousin.



Figure 12 : Le Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane, site le plus visité du département de la Haute-Vienne.

VILLE DE SAINT-JUNIE MAIRIE PRATIQUE VIVRE DÉCOUVRIR Suivez-nous sur facebook

SITE COROT ET VALLÉE DE LA GLANE

Accueil / Découvrir / Espaces naturels / Site Corot et vallée de la Glane

Au fil de sa promenade sur les bords de la Glane, le promeneur découvrira la flore et la faune de la vallée. Ce milieu préservé est inscrit à l'inventaire des monuments naturels et des sites, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique – ZNIEFF.

Ce lieu est dédié au peintre Jean-Baptiste Corot, qui aurait trouvé son inspiration dans la beauté du paysage. En période estivale, l'Office de tourisme intercommunal propose des animations et/ou visites guidées du site.

La vallée de la Glane s'étend jusqu'au Gué Giraud où pendant 70 ans un barrage a retenu la rivière. Depuis 2018, le barrage n'existe plus ! Pour en savoir plus, un web documentaire retraçant la vie de la Glane et du barrage jusqu'à son effacement et la réhabilitation des lieux a été réalisé : www.aufildelaglane.fr

Le site Corot

L'accès au site Corot se fait par le Bas Châtelard. Le site du Rocher Sainte-Hélène est aménagé d'un parking et d'un espace pour pique-niquer. C'est le point de départ des nombreux chemins de randonnées.

Des panneaux d'interprétation sont disposés tout au long du sentier qui longe la Glane, entre le moulin Brice et le moulin de Rochebrune. Cette promenade invite à une nouvelle découverte de l'histoire industrielle de la vallée, de sa faune et de sa flore, de sa géologie, sans oublier le peintre Jean-Baptiste Corot.

Au fil de la balade, un détour vers la reconstitution du *chalet Corot* qui abritait l'atelier du peintre entre 1852 et 1861, s'impose. Un peu plus loin, sur l'autre rive, un portrait en bronze de JB Corot est apposé sur un bloc de granit depuis 1904.

En savoir +

Figure 14 : Présentation et mise en valeur du site Corot sur le site internet de la ville de Saint-Junien.

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens en fonctionnement et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être. Dans le cadre de cette étude, cet inventaire a été mis-à-jour en août 2020.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet connu » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens en fonctionnement

Les parcs éoliens en fonctionnement font partie intégrante du paysage de l'état actuel.

En l'occurrence, 1 parc éolien en exploitation est recensés dans le périmètre d'étude global (cf. carte ci-contre). Il s'agit du parc éolien de Saulgond - Lesterps qui a été mis en service en 2009.

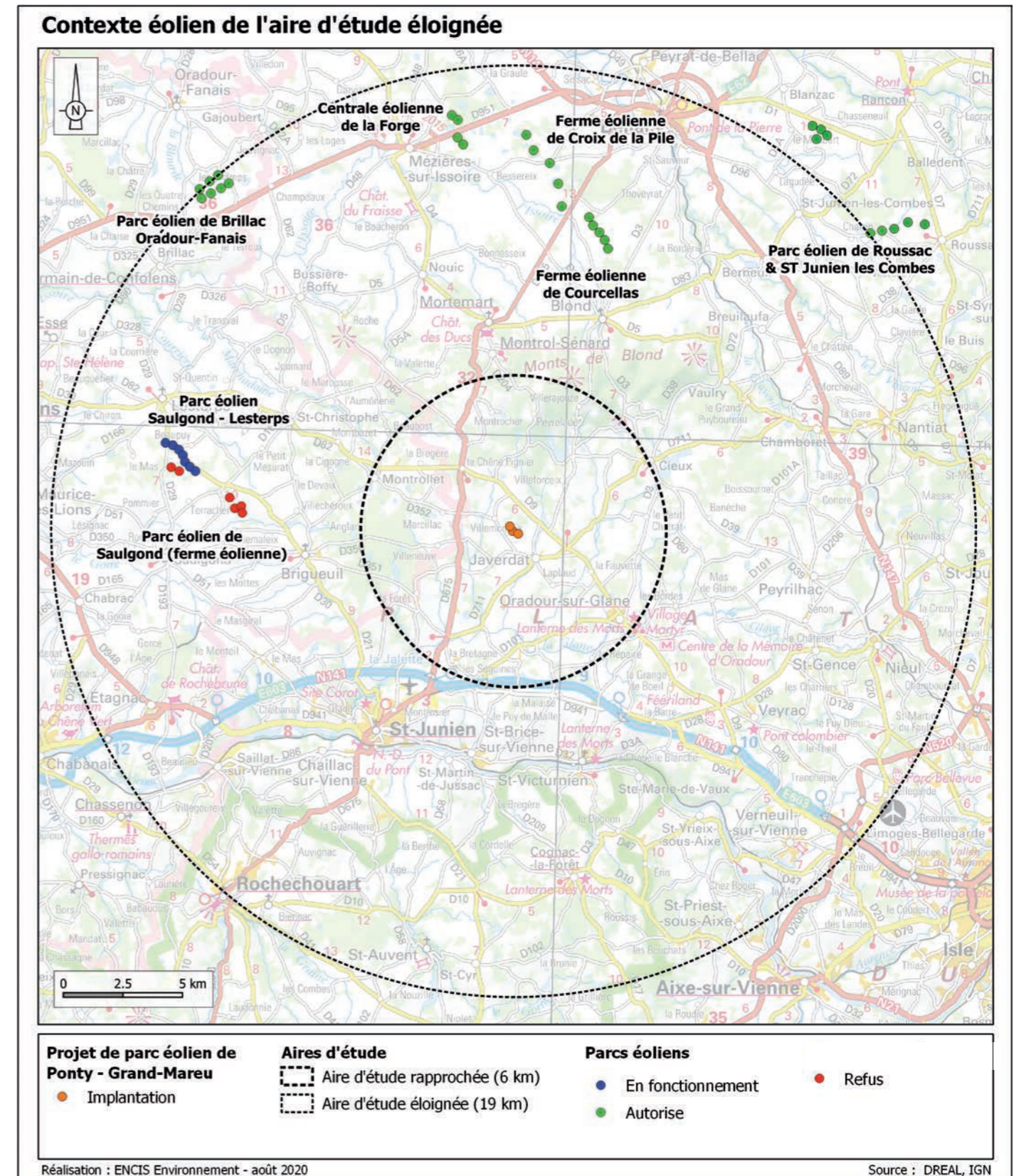
3.1.5.2 Les projets existants ou approuvés

Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets existants ou approuvés » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 6.3.8, page 247, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

A proximité du parc éolien de Lesterps, le parc de Saulgond a été refusé.

Au nord de l'AEE, le projet éolien de la Forge a été autorisé. Au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, le parc éolien de Brillac-Oradour-Fanais bénéficie également d'une autorisation ainsi que les deux projets de la Croix de la Pile et de Courcellas, localisés entre la ville de Bellac au nord et les Monts de Blond au sud. Enfin, en limite nord-est de l'AEE, le projet éolien de Roussac et de Saint-Junien-les-Combes a également été autorisé.



Carte 10 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 8 km jusqu'à 19 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes et bourgs de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Verneuil-sur-Vienne (5 125 habitants en 2016)

La commune de Verneuil-sur-Vienne fait partie de la communauté d'agglomération de Limoges. Historiquement, le centre bourg est peu étendu. Néanmoins, avec la proximité de Limoges, la commune connaît un phénomène de développement de l'habitat individuel, occasionnant un accroissement important de sa population depuis quelques décennies. Cela en fait également la commune la plus peuplée de l'aire d'étude éloignée du projet.

Initialement, le bourg est implanté sur un léger replat à proximité d'un affluent de la Vienne : le ruisseau du Breuil. Le centre ancien est relativement dense, peu étendu et organisé autour de l'église. De nombreux quartiers d'habitat pavillonnaire se sont développés en périphérie et le long des axes de communication. Depuis les quartiers d'habitat pavillonnaire localisés proches du bourg, les visibilitées vers la ZIP sont généralement masquées par la trame bâtie ainsi que par des écrans de végétation plus lointains, qui recouvrent les reliefs en direction du nord-ouest. Des visibilitées sont possibles depuis la D47A1, mais entrecoupées par la trame bâtie et limitées par l'horizon densément boisé. Des vues lointaines ont été identifiées depuis les quartiers localisés plus au nord, le long de la D941, à proximité du lieu-dit la Côte. *La sensibilité du bourg de Verneuil-sur-Vienne vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évalué comme **très faible**.*

Bellac (4 152 habitants en 2016)

La ville de Bellac est localisée en limite nord de l'AEI. Située sur un léger replat, elle domine le cours du Vincou en contrebas. Sous préfecture de la Haute-Vienne, la ville est identifiée comme village remarquable par le Comité Départemental du Tourisme 87. C'est une ville chargée d'histoire, qui compte de nombreux monuments remarquables : église Notre-Dame de Bellac, châsse émaillée du XII^{ème} siècle, maisons anciennes et ruelles pittoresques.

Localisés au nord de l'AER, les Monts de Blond forment une barrière physique et visuelle très nette. Ce relief masque les vues en direction de la ZIP dans la majeure partie du secteur nord de l'AEE. Aucune visibilité en direction de la ZIP n'est possible depuis la ville de Bellac et ses proches environ. *La sensibilité de ce bourg vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme **nulle**.*



Photographie 21 : Visibilité partielle, limitée à la partie haute de la ZIP, en limite nord de Verneuil-sur-Vienne.



Photographie 22 : Vue lointaine depuis la D941 au nord de la commune de Verneuil-sur-Vienne.

Rochechouart (3 892 habitants en 2016)

Le bourg de Rochechouart est situé en limite sud-ouest de l'AEE. La ville est notamment connue pour son château-musée qui présente des collections d'art contemporain et qui domine la vallée de la Graine en contrebas. Le centre ancien de la ville s'est construit à proximité du château, en rive droite de la Graine. La ville s'est ensuite développée vers le nord, essentiellement sous forme de quartiers d'habitat pavillonnaire, situés le long des principaux axes de communication. Elle continue de s'étendre et de rejoindre progressivement les lieux-dits situés plus au nord : Champagnac, Juillac et les Plats.

Depuis le centre historique, les visibilitées vers la ZIP sont masquées par la trame dense du bâti. Théoriquement, les quartiers d'habitats pavillonnaires permettent quelques vues lointaines en direction de la ZIP. Ces visibilitées sont en réalité masquées par les boisements et la trame bâtie des maisons d'habitat individuel. Ponctuellement, quelques visibilitées seront néanmoins possibles depuis ce secteur, au gré des ouvertures visuelle permises par l'absence de végétation ou des espacement entre les maisons d'habitation, comme le long de la D208, rue de Monaco, à proximité du château d'eau. *La sensibilité du bourg de Rochechouart est évaluée comme **très faible**.*

Saint-Gence (2 141 habitants en 2016)

Cette commune, au centre initialement peu étendu, doit sa croissance à la proximité et l'influence de l'agglomération de Limoges. La commune connaît actuellement un mitage important de son espace par le développement de l'habitat individuel sur l'ensemble du territoire communal.

Depuis le centre ancien, à proximité de l'église, les visibilitées vers la ZIP sont masquées par la trame du bâti ainsi que par des éléments de végétation localisés plus ou moins proches. Des vues ponctuelles sont identifiées le long des axes de communication, à proximité des quartiers d'habitat pavillonnaire, comme le long de la D128, rue de la Croix des Charriers. Sur un territoire assez vallonné et qui reste relativement boisé, les visibilitées vers la ZIP sont très ponctuelles et assez lointaines depuis ce secteur. *La sensibilité de Saint-Gence vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme **très faible**.*



Photographie 23 : Panorama ponctuel ouvert à proximité d'un quartier d'habitat pavillonnaire sur la commune de Saint-Gence.

Veyrac (2 077 habitants en 2016)

Comme dans le cas de Verneuil-sur-Vienne et Saint-Gence, le village centre de la commune de Veyrac est peu étendu. Depuis quelques décennies, il connaît un accroissement significatif de sa population, du fait de la proximité et de l'influence de l'agglomération de Limoges. Le développement du bâti s'est donc fait essentiellement sous forme d'habitat pavillonnaire, le long des axes de communication.

Les routes principales et secondaires, de desserte des lieux de vie occasionnent quelques visibilitées lointaines, et parfois en direction de la ZIP. En limite sud-ouest de la commune, le tracé de la D941 permet ainsi quelques vues panoramiques vers la ZIP. Ces visibilitées sont néanmoins régulièrement masquées par des écrans de végétation proches ou par des éléments bâtis. Les autres vues théoriques sont en réalité masquées par la végétation proche ou plus lointaine, lorsqu'elle recouvre les collines en arrière-plan. *La sensibilité de Veyrac vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme **très faible**.*



Photographie 24 : Perception de la ZIP limitée par les boisements proches au sud du bourg de Veyrac.

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte pages suivantes donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissées ou encadrées par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions très ponctuelles de la ZIP restent possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts. *Globalement, l'impact de la ZIP sur les principaux axes de communication de l'AEE est évaluée comme **très faible**.*

La N141 au sud de l'AEE

Cette route nationale relie Limoges (Haute-Vienne) à Angoulême (Charente). C'est un itinéraire important qui est très fréquenté.

Généralement, les abords de cet axe routier sont accompagnés de hauts talus recouverts de végétation qui limitent les vues lointaines. Pour la portion de route située à l'est de l'AEE, le bocage est également assez dense. Le long de certaines portions, ce sont des boisements denses qui masquent les vues. Un seul secteur de visibilité est identifié, au niveau du croisement avec la D9. La perception de la ZIP est alors très fugace. Pour la partie du tracé de la N141 localisée à l'ouest de l'AEE, les visibilités vers la ZIP sont inexistantes du fait des effets du relief et de la densité des boisements en direction du nord-est et du nord. *La sensibilité de la N141 vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme **très faible**. La vitesse de déplacement des observateurs limitant leur capacité à percevoir des éléments lointains, cette sensibilité peut-être considérée comme **nulle**.*

La N147 à l'est de l'AEE

La route nationale N147 permet de joindre les villes de Limoges et Bellac. Aux abords de la route, les boisements et la trame bocagère sont relativement denses, les visibilités vers la ZIP sont donc rapidement arrêtées par ces écrans de végétation très denses. En direction de l'ouest, le relief vallonné permet également d'estomper ces perceptions. Trois secteurs de visibilités ponctuelles ont été identifiés. La distance et la vitesse de déplacement des automobilistes rendent ces perceptions très fugaces. *La sensibilité de la N147 est considérée comme **très faible**.*



Photographie 25 : Perception de la ZIP limitée par le relief et les boisements depuis un court tronçon de la N147, localisé au nord-est de l'AEE.

La N520 et D2000 au sud-est de l'AEE

Cette rocade de contournement extérieur de Limoges permet aux véhicules de transport routier d'éviter la traversée de l'agglomération. C'est un axe relativement fréquenté qui permet notamment, à plus large échelle, de relier Périgueux plus au sud à Poitiers et Châteauroux en direction du nord.

Depuis la N520, de hauts talus surmontés d'arbres et de buissons masquent les vues en direction de la ZIP. *La sensibilité de cet axe de communication vis-à-vis de la ZIP est **nulle**.*

La D675, au sud et nord de l'AEE

Le tracé de la D675 traverse l'AEE, l'AER et l'AEI selon un axe sud-nord. Il permet de relier Rochechouart au sud de Bellac, au nord de l'AEE.

Dans la partie nord de l'AEE, les vues en direction de la ZIP sont masquées par le relief des Monts de Blond. Dans le secteur sud, un seul tronçon de visibilité a été identifié. Il s'agit d'une portion de route localisée entre les lieux-dits Chez Picoche et Codille, en rive gauche de la Vienne, à proximité de Saint-Junien. Depuis ce secteur, cette vue permet de percevoir une covisibilité entre la ville de Saint-Junien et la ZIP, qui émerge légèrement au-dessus de la ligne d'horizon. Cette visibilité reste très ponctuelle tout le long du tracé de la D675 situé dans le périmètre de l'AEE. *La sensibilité de cet axe de communication est évaluée comme **très faible**.*

La D948, au sud-ouest de l'AEE

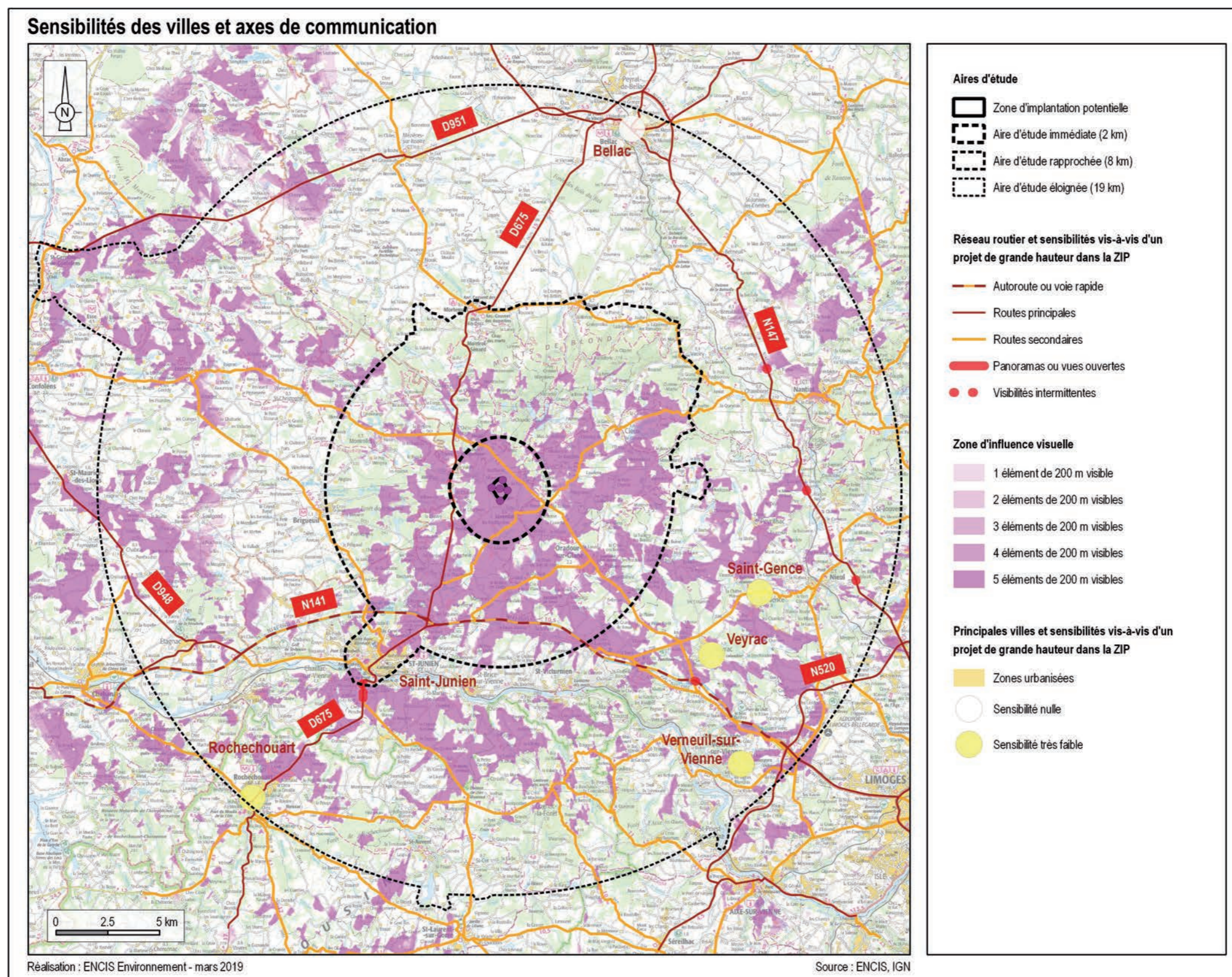
Cette route permet de relier les bourgs de Confolens et d'Étagnac, tous deux localisés dans le département de la Charente.

La trame bocagère dense, les boisements et les effets du relief masquent les vues en direction de la ZIP depuis cet axe routier. *La sensibilité de la D948 vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme **nulle**.*

La D951, au nord-ouest de l'AEE

La route départementale n°951 relie Bellac, dans le périmètre de l'AEE à Confolens, localisé hors périmètre d'étude. Elle dessert le bourg de Mézières-sur-Issoire.

La trame bocagère dense, la présence de nombreux boisements et le relief des Monts de Blond et de quelques collines adjacentes masquent les vues en direction de la ZIP depuis cet axe routier. *La sensibilité de la D951 est évaluée comme **nulle**.*



Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au chapitre 2.3.1.8, page 20.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

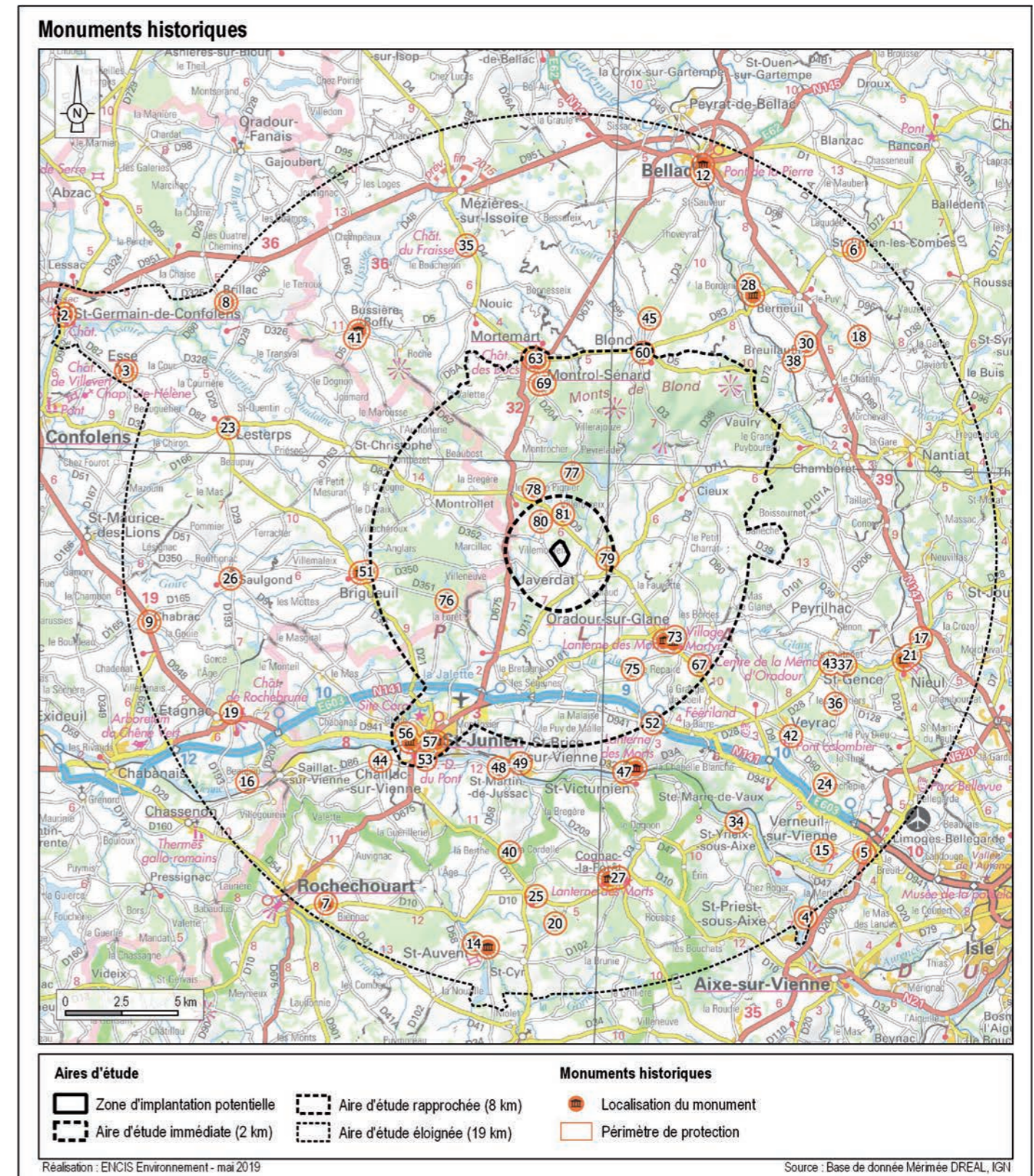
En effet, il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture

La carte ci-contre localise les 81 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 52 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 26 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 3 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 52 monuments historiques : 9 classés, 32 inscrits et 11 bénéficiant d'un classement et d'une inscription (cf. tableaux pages suivantes).



Carte 12 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des **monuments religieux** (15 églises, un prieuré, une croix, deux repositaires, une abbatale, quatre lanternes des morts, une chapelle ainsi que l'abside d'une église dans l'AEE). Ces édifices religieux se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable. On recense également huit châteaux et trois logis de différentes époques (un hôtel, une maison et un manoir), ainsi que quatre ponts anciens, une motte castrale, ainsi que des vestiges gallo-romains.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Le monument historique le plus emblématique et le plus reconnu de l'aire d'étude éloignée est l'abbaye de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge à Bellac. Néanmoins, il ne se démarque pas assez de certains monuments du périmètre de l'AER pour lui attribuer un enjeu fort. Aucun enjeu fort n'a donc été attribué pour les monuments de l'aire d'étude éloignée.

Parmi les 52 monuments historiques de cette aire d'étude, 30 présentent des enjeux modérés et 22 des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La plupart des monuments de l'AEE est localisé soit dans le creux des vallées, où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important, soit dans des secteurs bocagers où la végétation contraint largement les visibilitées. Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

Parmi les 30 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte ou modérée vis-à-vis de la zone projet. Une sensibilité faible a été attribuée pour l'église paroissiale Saint-Saturnin à Chaillac-sur-Vienne.

11 présentent des sensibilités très faibles, avec des visibilitées ponctuelles depuis leurs périmètres de protection, mais qui restent lointaines, partielles, et / ou très peu prégnantes dans le paysage.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima (un seul en l'occurrence dans cette aire d'étude).

Eglise paroissiale Saint-Saturnin à Chaillac-sur-Vienne (MH localisé au n°44 sur la carte page précédente)

Les plus anciennes parties de l'église sont datées du XII^{ème} siècle. Des remaniements sont ensuite datés de la limite entre le XIII^{ème} et le XIV^{ème} siècle. Plusieurs décors peints ont été révélés sur les murs intérieurs du monument. *L'enjeu est évalué comme modéré.*

Les abords de l'église ouvrent sur un court vallon où s'écoule le ruisseau de Chaillac, affluent de la Vienne. Ce relief en creux ouvre des vues en direction du nord et de la ZIP. La ZIP apparaît légèrement en direction du nord, au-dessus de l'horizon boisé. *La sensibilité de ce monument est évaluée comme faible.*



Photographie 26 : Eglise paroissiale Saint-Saturnin à Chaillac-sur-Vienne (MH 44, source : tourisme-hautevienne).



Photographie 27 : Panorama en direction de la ZIP depuis les abords de l'église Saint-Saturnin (MH 44, source : ENCIS Environnement).



Photographie 28 : Eglise Saint-Etienne à Esse (MH 3).



Photographie 29 : Eglise de l'Assomption de la Très-Saint-Vierge à Bellac (MH 11, source : tourisme-hautevienne.com).

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
1	16	Saint-Germain-de-Confolens	Eglise Saint-Germain	Inscrit	Modéré	Les monuments sont localisés dans le cœur du bourg de Saint-Germain-de-Confolens, dans le creux de la vallée de la Vienne. Le relief encaissé ne permet aucune vue en direction de la ZIP.	Nulle	24,0
2	16	Saint-Germain-de-Confolens	Château (ruines)	Inscrit	Modéré		Nulle	24,0
3	16	Esse	Eglise Saint-Etienne	Inscrit	Modéré	Le relief et le bâti du bourg d'Esse ne permettent aucune vue en direction de la ZIP depuis le monument et ses abords immédiats. Une vue lointaine semble possible depuis les abords du cimetière, dans le périmètre de protection mais sans covisibilité possible avec l'église.	Très faible	20,5
4	87	Aixe-sur-Vienne	Château de Losmonerie	Partiellement Inscrit	Faible	Le château de Losmonerie est localisé sur l'un des versants de la vallée de la Vienne, dans un secteur où celle-ci est relativement encaissée. Le relief masque les vues vers la ZIP depuis le monument et son périmètre de protection.	Nulle	19,0
5	87	Verneuil-sur-Vienne	Dolmen de la croix du Breuil	Inscrit	Faible	Relief et boisements masquent les vues en direction de la ZIP.	Nulle	18,5
6	87	Saint-Junien-les-Combes	Château de Sannat	Partiellement Inscrit	Faible	En direction du sud, le relief des Monts de Blond masque les vues vers la ZIP.	Nulle	18,3
7	87	Rochechouart	Eglise de Biennac	Inscrit	Modéré	L'église est située dans le village de Biennac, le long de la D10. La configuration du relief et la présence de la trame bocagère ne permettent aucune vue vers la ZIP.	Nulle	18,3
8	16	Brillac	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Modéré	La trame bâtie dense du bourg de Brillac masque les vues en direction de la ZIP depuis le monument. Des vues lointaines sont identifiées depuis la partie est du périmètre de protection, au niveau du parvis de la mairie. Aucune covisibilité avec l'église n'est possible depuis ce point de vue.	Très faible	18,1

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
9	16	Chabrac	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité en raison de la présence de masques bâtis et végétaux.	Nulle	18,1
10	87	Bellac	Hôtel XVIII ^{ème}	Partiellement Inscrit	Faible	La ville de Bellac est localisée en limite nord de l'AEE. Depuis ce secteur, la présence des Monts de Blond plus au sud masque les vues en direction de la ZIP.	Nulle	17,9
11	87	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge	Inscrit	Modéré		Nulle	17,5
12	87	Bellac	Vieux pont sur le Vincou	Inscrit	Modéré		Nulle	17,4
13	87	Saint-Auvent	Pont de Lascaux	Inscrit	Faible	Le pont de Lascaux est localisé dans le creux de la vallée de la Gorre. Le relief encaissé masque les vues en direction de la ZIP.	Nulle	17,2
14	87	Saint Auvent	Château, mur de clôture et de soutènement	Inscrit	Modéré	Au nord du monument, les versants boisés de la vallée de la Gorre masquent les vues en direction de la ZIP.	Nulle	17,2
15	87	Verneuil-sur-Vienne	Château de Pennevayre	Partiellement Inscrit	Faible	Le château est à proximité du centre ancien de Verneuil-sur-Vienne, où la trame bâtie relativement dense masque les vues en direction de la ZIP depuis le monument. Une vue lointaine est possible depuis la limite nord, à proximité du stade sportif, mais sans covisibilité possible avec le château.	Très faible	17,1
16	16	Étagnac	Prieuré d'Etricor Notre-Dame-et-Saint-Pardoux	Partiellement Inscrit	Faible	Le prieuré est localisé à moins de 100 mètres du cours de la Vienne, dans le creux de la vallée. Le relief encaissé masque les vues en direction de la ZIP depuis ses abords et son périmètre de protection.	Nulle	16,9
17	87	Nieul	Pont de Puymaud	Inscrit	Faible	Le monument est noyé sous une épaisse végétation qui masque les vues en direction de la ZIP. Aucune vue n'est identifiée depuis le périmètre de protection.	Nulle	16,1
18	87	Berneuil	Dolmen dit de Taminage	Classé	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité identifiée en raison du relief et des boisements qui le recouvrent.	Nulle	16,0
19	16	Étagnac	Château de Rochebrune	Partiellement Inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité en raison de la végétation du bocage alentour.	Nulle	15,9
20	87	Saint-Cyr	Croix du Petit Videix	Inscrit	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la végétation des boisements proches et plus lointains.	Nulle	15,9
21	87	Nieul	Reposoir Place de l'église	Inscrit	Faible	Les monuments sont situés dans le centre du bourg de Nieul. Le relief, la végétation et le bâti masquent les vues en direction de la ZIP depuis les reposoirs et leur périmètre de protection.	Nulle	15,8
22	87	Nieul	Reposoir Place du château	Inscrit	Faible		Nulle	15,6
23	16	Lesterps	Abbatiale Saint-Pierre	Classé	Modéré	Aucune visibilité depuis le monument ou son périmètre de protection, ni aucune covisibilité possible en raison du contexte bocager.	Nulle	15,3
24	87	Veyrac	Château de la Cosse	Partiellement Classe-Inscrit	Faible	Pas de visibilité dans le périmètre de protection, ni aucune covisibilité identifiée. Le relief et la végétation masquent la ZIP.	Nulle	15,2
25	87	Saint Auvent	Dolmen et menhirs de chez "Mouteau"	Classé	Modéré	Aucune visibilité depuis le monument ou son périmètre de protection, ni aucune covisibilité en raison du contexte bocager et de la présence de boisements denses en direction du nord.	Nulle	14,7

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
26	16	Saulgond	Eglise Saint-Genis	Inscrit	Modéré	L'église Saint-Genis est localisée dans le centre du bourg de Saulgond, qui est installé sur un léger relief. Malgré cette situation, les vues en direction de la ZIP sont masquées par la trame bocagère dense qui entoure le bourg.	Nulle	14,3
27	87	Cognac-la-Forêt	Château de Cognac-la-Forêt	Partiellement Inscrit	Modéré	Le château est situé dans le cœur du bourg de Cognac-la-Forêt, au croisement entre la D10 et la D17 où la trame bâtie masque les vues vers la ZIP. Une vue lointaine est identifiée au nord-est du périmètre de protection, le long de la D10, mais sans covisibilité possible avec le monument.	Très faible	14,1
28	87	Berneuil	Dolmen de la Borderie	Classé	Faible	Depuis le monument et son périmètre de protection et en direction du sud-ouest, le relief des Monts de Blond masque les vues vers la ZIP.	Nulle	14,1
29	87	Cognac-la-Forêt	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	Une vue lointaine vers la ZIP est identifiée depuis la lanterne des morts.	Très faible	14,1
30	87	Berneuil	Dolmen n°2 de la Betoulle	Inscrit	Faible	Depuis les abords des dolmens et leurs périmètres de protection, les vues en direction de la ZIP sont masquées par le relief des Monts de Blond plus au sud.	Nulle	13,9
31	87	Berneuil	Dolmen n°1 de la Betoulle	Inscrit	Faible		Nulle	13,9
32	87	Breuilaufa	Dolmen n°3 et 4 de la Betoulle	Inscrit	Faible		Nulle	13,9
33	87	Berneuil	Dolmen de la Lue	Inscrit	Modéré	Depuis le monument et son périmètre de protection et en direction du sud-ouest, le relief des Monts de Blond masque les vues vers la ZIP.	Nulle	13,8
34	87	Saint -Yrieix-sous-Aixe	Eglise de Saint-Yrieix-sous-Aixe	Inscrit	Modéré	L'église est localisée dans le centre du bourg de Saint-Yrieix-sous-Aixe. Le relief de la vallée de la Vienne masque les vues vers la ZIP depuis les abords du monument. Une vue très partielle semble possible depuis la D32, mais sans covisibilité possible avec le monument.	Très faible	13,8
35	87	Nouic	Château de Fraise	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Depuis le monument et son périmètre de protection, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction de la ZIP.	Nulle	13,8
36	87	Saint-Gence	Maison XVI ^{ème} siècle	Inscrit	Faible	Des vues lointaines vers la ZIP sont identifiées depuis l'entrée de la maison, rue de la Chassagne ainsi que depuis le nord du périmètre de protection, route de la Chassagne.	Très faible	13,5
37	87	Saint-Gence	Eglise Saint-Gentien	Inscrit	Modéré	Le bâti dense du bourg de Saint-Gence et la végétation des espaces publics et des jardins privés masquent les vues en direction de la ZIP depuis le monument et son périmètre de protection.	Nulle	13,2
38	87	Breuilaufa	Eglise paroissiale de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Modéré	Depuis le monument et son périmètre de protection, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction de la ZIP.	Nulle	13,0
39	87	Bussiere-Boffy	Eglise de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité depuis le monument ou son périmètre de protection, ni aucune covisibilité possible en raison du relief et du contexte bocager.	Nulle	12,9

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
40	87	Saint-Martin-de-Jussac	Vestiges motte castrale	Inscrit	Faible	La trame bâtie du hameau de Bar masque les vues en direction de la ZIP depuis le monument et ses abords immédiats. Une vue lointaine a été identifiée depuis le nord du périmètre de protection, mais sans covisibilité possible avec le monument.	Très faible	12,9
41	87	Bussiere-Boffy	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité depuis le monument ou son périmètre de protection, ni aucune covisibilité possible en raison du relief et du contexte bocager.	Nulle	12,8
42	87	Veyrac	Pont surmonté d'un colombier	Classé	Modéré	Les visibilités vers la ZIP sont masquées par le relief depuis le pont, localisé près d'un cours d'eau. Quelques vues lointaines et partielles semblent possibles depuis la D80, mais sans covisibilité avec le monument.	Très faible	12,6
43	87	Saint-Gence	Enceinte romaine au lieu-dit "Camp de Cesar"	Inscrit	Faible	L'enceinte est située au sud du bourg et entourée de végétation qui masque les vues en direction de la ZIP depuis le monument et ses abords.	Nulle	12,6
44	87	Chaillac-sur-Vienne	Eglise paroissiale St-Saturnin	Classé	Modéré	L'église est implantée sur la partie haute du versant d'un léger vallon qui s'ouvre vers la vallée de la Vienne, direction du nord. Quelques visibilités ont été identifiées depuis les abords du monument permettant également quelques covisibilités. La ZIP reste assez éloignée de ce secteur. Les perceptions sont atténuées par la trame bocagère.	Faible	11,8
45	87	Blond	Vestiges Gallo-Romains	Classé	Modéré	Les vestiges Gallo-Romains sont noyés sous un boisement très dense. Les vues vers la ZIP sont également masquées par les Monts de Blond localisés plus au sud.	Nulle	10,6
46	87	Saint-Victournien	Lanterne des Morts	Classé	Modéré	La Lanterne des Morts et l'église de Saint-Victournien sont localisées dans le bourg, installé le long de la Vienne et dans le creux de la vallée. Le relief encaissé masque les vues en direction de la ZIP depuis les abords des monuments et leurs périmètres de protection.	Nulle	9,6
47	87	Saint-Victournien	Eglise Saint-Victournien	Inscrit	Modéré		Nulle	9,6
48	87	Saint-Martin-de-Jussac	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Modéré	Le relief encaissé de la vallée de la Vienne ne permet aucune vue en direction de la ZIP depuis le monument et ses abords immédiats. Une vue lointaine a été identifiée depuis le sud du périmètre de protection, le long de la D58 mais sans covisibilité possible avec l'église.	Très faible	9,4
49	87	Saint-Brice-sur-Vienne	Abside de l'église	Partiellement inscrit	Faible	L'église est située au cœur du village de Saint-Brice-sur-Vienne, lui-même installé dans le creux de la vallée de la Vienne. La configuration du relief ne permet aucune vue en direction de la ZIP.	Nulle	8,9
50	16	Brigueil	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Modéré	Les deux monuments sont localisés dans le centre de Brigueil. Une série de collines située à l'est du village masquent les vues en direction de la ZIP depuis les monuments et leurs périmètres de protection.	Nulle	8,5
51	16	Brigueil	Lanterne des morts	Inscrit	Faible		Nulle	8,2
52	87	Saint-Victournien	Manoir du Loubier	Partiellement inscrit	Faible	Le manoir est localisé près du tracé de la N141. Un talus les séparant masque les vues en direction de la ZIP depuis le monument et ses abords. Quelques vues lointaines, filtrées par le bocage, semblent possibles depuis le périmètre de protection, mais sans covisibilité avec le monument.	Très faible	8,1

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 30 : Le château de Pennevayre à Verneuil-sur-Vienne (MH 15, source : base Mérimée du Ministère de la Culture).



Photographie 31 : Le château de Cognac-la-Forêt (MH 27, source : patrimoinecognac87).



Photographie 32 : Visibilité partielle, limitée à la partie haute de la ZIP, depuis la limite nord du château de Pennevayre localisé dans le bourg de Verneuil-sur-Vienne (MH 15).



Photographie 33 : Vue lointaine en direction de la ZIP depuis l'entrée nord-ouest de la maison du XVI^{ème}, localisée sur la commune de Saint-Gence (MH 36).



Photographie 34 : Maison du XVI^{ème} siècle à Saint-Gence (MH 36).



Photographie 36 : Lanterne des morts à Cognac-la-Forêt (MH 48).



Photographie 35 : Pont surmonté d'un colombier à Veyrac (MH 42).



Photographie 37 : Eglise Saint-Martin à Jussac (MH 48, source : tourisme-hautevienne).

3.2.2.2 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Aucun site UNESCO n'a été recensé dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Onze sites protégés, dont deux classés et neuf inscrits, ont été recensés dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. On dénombre **trois sites naturels** : La vallée de l'Issoire, la vallée de la Vienne, la vallée de la Glane, **cinq sites liés à d'anciens châteaux généralement accompagnés de leur parc paysager** : château du Fraisse et ses abords, ancienne demeure fortifiée de Rochelidou, site du château de Nieul et ses abords, château de Losmonerie et château de Saint-Auvent et son parc, ainsi qu'**un site prenant en compte un village rural dans son écrin paysager** : le bourg de Saint-Auvent et la vallée de la Gorre et du Gorret.

Description des sites protégés présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Centre ancien de Bellac

Le centre ancien de Bellac est marqué par son église, qui domine la cité médiévale. Le village présente une silhouette remarquable émergeant dans la vallée du Vincou, avec des vues de cartes postales. *L'enjeu est fort.*

La ville de Bellac est localisée au nord du périmètre de l'AEE. Plus au sud, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction de la ZIP depuis ce secteur. *La sensibilité du site inscrit du centre ancien de Bellac est évaluée comme nulle.*

Vallée de L'Issoire

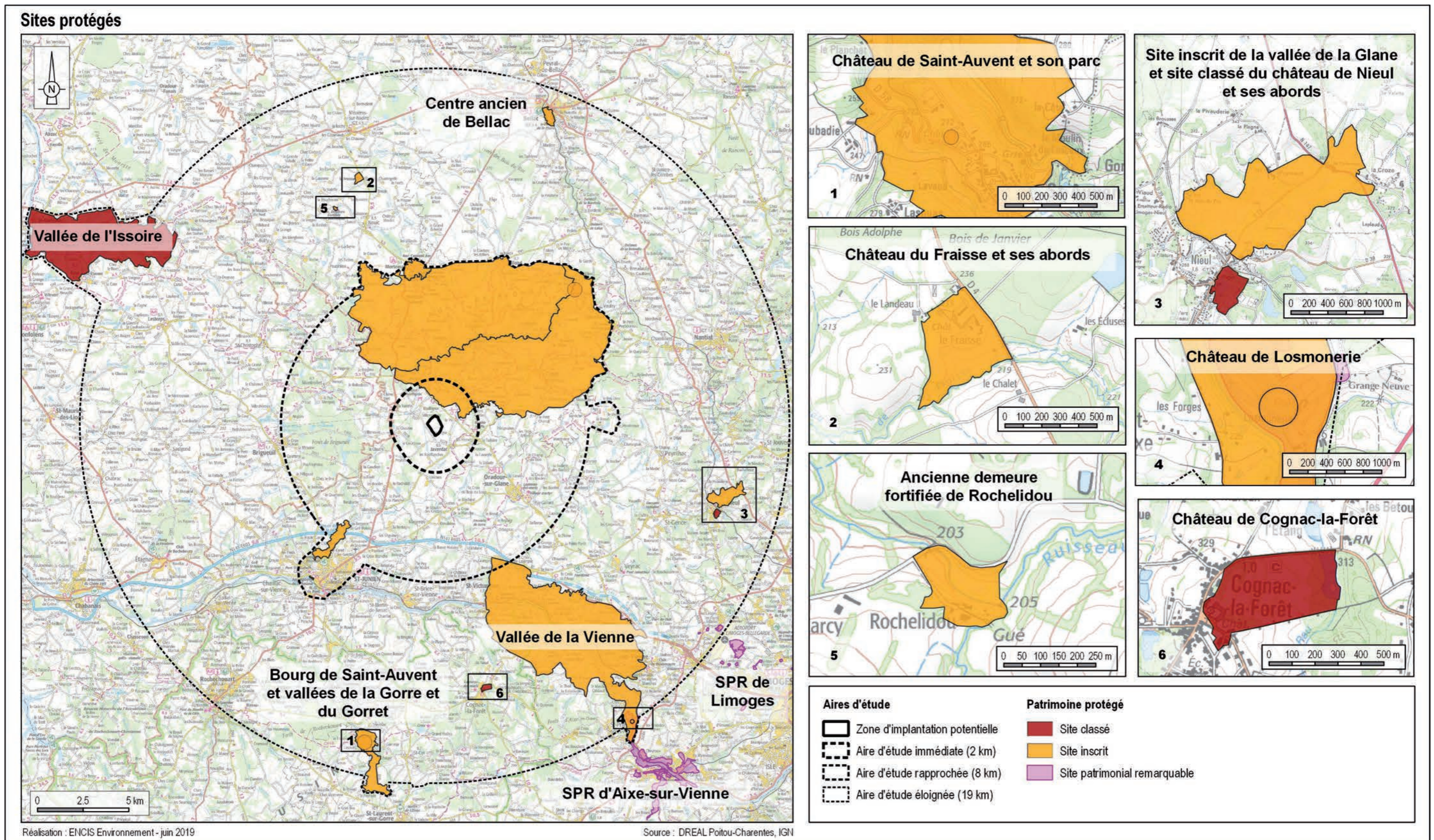
Le site classé de la vallée de l'Issoire correspond à une extension d'un site inscrit plus ancien : les écluses de la Dronne. L'ensemble comprend une large portion de vallée aux paysages pittoresques (vallée de l'Issoire), ainsi que des falaises granitiques (site initial des écluses de la Dronne) au caractère remarquable. Le relief marqué de la vallée en empêchant tout remembrement des parcelles, a permis de maintenir les haies bocagères et les pratiques d'élevage extensif. Le bâti traditionnel a également été préservé et l'ensemble offre un cadre champêtre bucolique. *L'enjeu est évalué comme fort.*

Depuis le creux de la vallée, le relief masque les vues en direction de la ZIP. Les parties hautes des versants offrent quelques vues lointaines, mais généralement atténuées voire masquées par la trame bocagère. La limite nord-est du périmètre de protection, au niveau du parvis de la mairie de Brillac offre une vue lointaine en direction de la ZIP. Ces visibilitées restent très ponctuelles dans le périmètre de protection et relativement éloignées de la ZIP (18 km). *La sensibilité du site classé de la vallée de l'Issoire est évaluée comme très faible.*

Vallée de la Vienne

Le site comprend une large portion de la vallée de la Vienne intéressante à la fois par ses panoramas, son bâti de villages anciens et de manoirs et les espaces naturels les plus proches de la rivière (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine). Les routes principales qui longent la vallée, RN141 et RD32, sont relativement éloignées de la rivière et offrent donc peu de visibilitées dans sa direction. Les routes perpendiculaires offrent par contre de vastes panoramas. *L'enjeu de ce site est évalué comme modéré.*

Depuis le fond de vallée, le relief encaissé masque les vues en direction de la ZIP. Ponctuellement, quelques visibilitées assez lointaines sont identifiées au niveau du secteur sud, sur le versant exposé nord. Des vues sont identifiées le long de la D47A3, à proximité du lieu-dit la Borderie. Le tracé de la D3 permet également quelques visibilitées (« Photographie 40 : Vue en direction de la ZIP à proximité de la limite ouest du site inscrit de la vallée de la Vienne », page 67). La trame bocagère s'interpose assez souvent depuis ces secteurs. *La sensibilité du site inscrit de la vallée de la Vienne est évalué comme faible.*



Carte 13 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.4 Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

« Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

On dénombre deux sites patrimoniaux remarquables dans le périmètre d'étude : les sites patrimoniaux remarquables d'Aixe-sur-Vienne et de Limoges. Seules les extrémité ouest de ces périmètres sont recoupées par le périmètre de l'aire d'étude éloignée.

Description des sites patrimoniaux remarquables présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites patrimoniaux remarquables est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima.

Le site patrimonial remarquable d'Aixe-sur-Vienne

Ce site englobe les quartiers anciens, une portion de la vallée de la Vienne ainsi que ses affluents l'Aixette et l'Aurence. **L'enjeu est modéré.**

La topographie ne permet aucune visibilité depuis le périmètre du site remarquable d'Aixe-sur-Vienne.

La sensibilité est nulle.

Le site patrimonial remarquable de Limoges

Le site englobe les quartiers anciens de la ville de Limoges, une portion de la vallée de la Vienne et une partie de la vallée de l'Auzette, ainsi que des noyaux villageois et des éléments d'architecture rurale en périphérie. **L'enjeu est fort.**

Quelques visibilités lointaines semblent possibles à proximité du secteur de Bellegarde. La trame bocagère dense estompe les vues en direction de la ZIP depuis ce secteur. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 38 : Vue en direction de la ZIP, masquée en partie par les boisements, depuis la limite est du site inscrit de la vallée de la Glane.



Photographie 39 : Vue en direction de la ZIP depuis la limite nord du site classé du château de Cognac-la-Forêt, le long de la D10.



Photographie 40 : Vue en direction de la ZIP à proximité de la limite ouest du site inscrit de la vallée de la Vienne

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Aixe-sur-Vienne	Château de Losmonerie	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison du relief encaissé de la vallée de la Vienne et de la couverture boisée le recouvrant.	Nulle	18,9
87	Aixe-sur-Vienne	Site patrimonial remarquable d'Aixe-sur-Vienne	SPR	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison du relief encaissé de la vallée de la Vienne et de la couverture boisée le recouvrant.	Nulle	18,4
87	Limoges	Site patrimonial remarquable de Limoges	SPR	Fort	Quelques vues lointaines sont identifiées depuis le secteur de Bellagarde. Ces visibilités restent très ponctuelles. Ces perceptions sont atténuées par la trame bocagère et les boisements proches.	Très faible	17,9
87	Saint-Auvent	Château de Saint-Auvent et son parc	Site inscrit	Modéré	Le relief et la trame bocagère masquent les vues en direction de la ZIP.	Nulle	17,2

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Bellac	Centre ancien de Bellac	Site inscrit	Fort	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison de la présence des Monts de Blond au sud qui masquent les vues sur la ZIP depuis le nord.	Nulle	17,1
16	Brillac, Esse, Lessac, Saint-Germin-de-Confolens, Saint-Sornin-la-Marche, Saint-Bonnet-de-Bellac	Vallée de L'Issoire	Site classé	Fort	Depuis le creux de la vallée, le relief masque les vues en direction de la ZIP. Les parties hautes des versants offrent quelques vues lointaines, mais généralement atténuées par la trame bocagère. La limite nord-est du périmètre de protection, au niveau du parvis de la mairie de Brillac, offre une vue lointaine. Ces visibilités restent très ponctuelles dans le périmètre de protection et relativement éloignées de la ZIP (18 km).	Très faible	16,8
87	Saint-Auvent, Saint-Cyr	Bourg de Saint-Auvent et vallées de la Gorre et du Gorret	Site inscrit	Modéré	Le relief, les boisements et la trame bocagère masquent les vues en direction de la ZIP.	Nulle	16,5
87	Nieul	Château de Nieul et ses abords	Site classé	Modéré	Le relief encaissé masque les vues en direction de la ZIP depuis le périmètre de protection du site classé.	Nulle	15,6
87	Nieul	Vallée de la Glane	Site inscrit	Modéré	Le relief encaissé de la vallée de la Glane masque les vues en direction de la ZIP depuis le périmètre de protection du site inscrit. Une visibilité très partielle et lointaine semble possible depuis la limite est du périmètre de protection. Cette perception potentielle n'entamerait pas l'intégrité paysagère du site.	Très faible	15,0
87	Cognac-la-Forêt	Château de Cognac-la-Forêt, son parc et le site avoisinant	Site classé	Modéré	Le long de la D10, en limite nord du périmètre de protection, une vue lointaine vers la ZIP est identifiée. Aucune covisibilité avec le château et son parc n'est possible depuis ce secteur.	Très faible	13,9
87	Nouic	Château du Fraisse et ses abords	Site inscrit	Modéré	Plus au sud, le relief des Monts de Blond qui s'interpose entre le site inscrit et la ZIP masquent les visibilités depuis le château du Fraisse et ses abords.	Nulle	13,4
87	Nouic	Ancienne demeure fortifiée de Rochelidou	Site inscrit	Modéré	Plus au sud, le relief des Monts de Blond qui s'interpose entre le site inscrit et la ZIP masque les visibilités depuis l'ancienne demeure de Rochelidou et ses environs.	Nulle	12,5
87	Sainte-Marie-de-Vaux, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Victorien, Saint-Yrieix-sous-Aixe, Verneuil-sur-Vienne	Vallée de la Vienne	Site inscrit	Modéré	Depuis le fond de vallée, le relief encaissé masque les vues en direction de la ZIP. Ponctuellement, quelques vues assez lointaines sont identifiées au niveau du secteur sud, sur le versant exposé nord. Des vues sont identifiées le long de la D47A3, à proximité du lieu-dit la Borderie. Le tracé de la D3 permet également quelques visibilités. La trame bocagère s'interpose assez souvent depuis ces secteurs.	Faible	7,3

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.5 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites inscrits ou classés, sites patrimoniaux remarquables, UNESCO, monuments historiques, parcs nationaux, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété ou une qualité malgré tout remarquable. Ce sont des « Paysages emblématiques ».

Les sites emblématiques du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère à :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, cascade...);
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites.

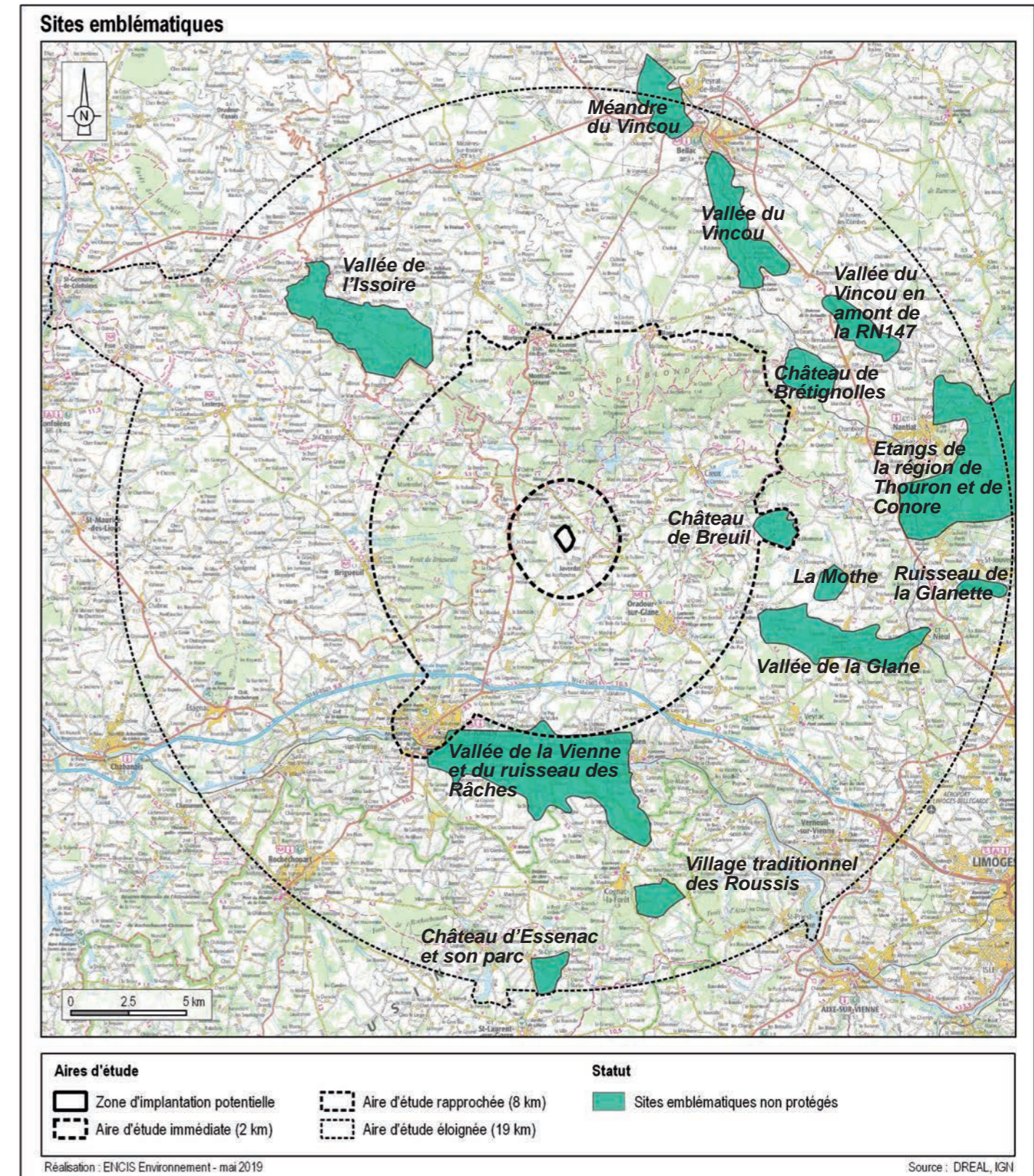
Un inventaire des arbres remarquables a également été réalisé par la DREAL Limousin. Un livre a ensuite été publié en 2011 avec pour vocation « de sensibiliser l'opinion à la protection de l'arbre en tant que monument naturel au titre de la biodiversité et du maintien des paysages ». A l'échelle de l'AEE, il n'y a pas d'enjeu avec les arbres recensés.

Description des sites emblématiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

Dix sites emblématiques ont été recensés dans l'AEE (cf. carte ci-contre et tableau pages suivantes). L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Village traditionnel des Roussis

Le village traditionnel des Roussis est localisé sur la commune de Cognac-la-Forêt. Il est notamment reconnu pour son bâti typique et en bon état de conservation et pour comporter une ancienne croix, récemment restaurée et qui comporte une histoire singulière qui a renforcé les liens entre les habitants par le passé. *L'enjeu est évalué comme modéré.*



Carte 14 : Sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.

Le hameau est installé sur la partie haute du versant exposé nord de la vallée du ruisseau des Râches qui ouvre des vues lointaines en direction de la vallée de la Vienne, plus au nord. Depuis les hauteurs du village, et selon cette même direction, on perçoit la ZIP qui apparaît au niveau de l'horizon boisé plus lointain en covisibilité avec les éléments bâtis situés en contrebas. *La sensibilité est évaluée comme faible.*

Vallées de la Vienne et du ruisseau des Râches et hameau de la Brégère

Le périmètre de site emblématique couvre un important tronçon de près de 9 km de la vallée de la Vienne, entre Saint-Victournien et Saint-Junien. On note la présence de deux monuments historiques dans le périmètre du site, au niveau de Saint-Martin-de-Jussac et de Saint-Brice-sur-Vienne. *L'enjeu de ce site emblématique est modéré.*

Dans le creux de la vallée, le relief encaissé ne permet pas de vue en direction de la ZIP. Des visibilitées lointaines sont cependant identifiées depuis le versant exposé sud de la vallée. D'est en ouest, les abords des tracés des routes départementales D3, D209 et D58 sont concernés. Depuis ces secteurs, la ZIP apparaît dans le lointain, devant les Monts de Blond qui forment l'arrière-plan éloigné de ces panoramas. La ZIP se démarque assez nettement d'un paysage vallonné où dominent les plans horizontaux. *La sensibilité est faible.*



Photographie 41 : Vue en direction de la ZIP depuis le site emblématique du village des Roussis.



Photographie 42 : Vue en direction de la ZIP depuis le site emblématique de la vallée de la Vienne et du ruisseau des Râches et hameau de la Brégère.



Photographie 43 : Depuis la limite nord-est du site de la vallée du Vincou, en amont de la RN147, seule la partie supérieure de la ZIP émerge légèrement au-dessus des collines boisées.



Photographie 44 : Perception de la ZIP depuis la limite ouest du site emblématique des étangs de la région de Thouron, le long de la N147.



Photographie 45 : Visibilité de la ZIP depuis l'est du site emblématique de la Mothe, commune de Peyrilhac.



Photographie 46 : Visibilité de la ZIP depuis l'est du site emblématique de la Mothe, commune de Peyrilhac.

INVENTAIRE DES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Bellac, La Croix-sur-Gartempe, Peyrat-de-Bellac	Méandres du Vincou, versants rocheux, intérêt paysager, botanique et écologique	-	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison de la présence des Monts de Blond en direction du sud et de la ZIP.	Nulle	17,4
87	Saint-Cyr	Château d'Essenac et son parc, ensemble de qualité, séquoïas, chênes	-	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison du bocage dense alentour et de la présence de reliefs vers le nord.	Nulle	17,3
87	Saint-Jouvent	Ruisseau de la Glanette, vallon boisé et encaissé	-	Modéré	Le relief encaissé de la vallée masque les vues en direction de la ZIP depuis le périmètre du site emblématique. Les visibilités potentielles à proximité immédiate du périmètre sont masquées par la trame bocagère.	Nulle	16,7
87	Cognac-la-Forêt	Village traditionnel des Roussis	-	Modéré	Des vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles depuis le sud du village des Roussis, en covisibilité avec le bâti traditionnel. D'autres perceptions sont également identifiées depuis le sud du périmètre du site emblématique, mais sans covisibilité.	Faible	14,8
87	Berneuil, Breuilaufa, Chamboret	Vallée du Vincou en amont du pont de la RN147 et château du Fraisie et parc boisé	Périmètre de MH du dolmen dit de Taminage	Modéré	Le caractère encaissé de la vallée du Vincou ne permet pas de vue vers la ZIP depuis le centre du périmètre du site emblématique. Une vue lointaine est envisageable depuis la limite est du périmètre de protection, mais limitée à la partie supérieure de la ZIP qui émerge au-dessus de l'horizon boisé.	Très faible	14,4
87	Compreignac, Saint-Jouvent, Saint-Symphorien-sur-Couze, Nantiat, Le Buis, Peyrilhac, Thouron	Etangs de la région de Thouron et de Conore, Fredaigue, maison forte, anciens fossés, tour, hameau, étangs et vallons	-	Modéré	Le périmètre de ce site emblématique est localisé en limite ouest de l'unité paysagère des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud. Le paysage bosselé de l'alvéole prédomine avec une couverture boisée importante. Cette configuration masque les vues en direction de la ZIP depuis le périmètre du site emblématique. Très ponctuellement, la ZIP apparaît depuis la limite ouest, au niveau de la N147.	Très faible	14,1
87	Blond, Bellac, Berneuil	Vallée du Vincou	3 MH et une partie de leur périmètre de protection, partie du site inscrit du centre ancien de Bellac	Modéré	En direction du sud, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction de la ZIP depuis le site emblématique.	Nulle	12,8

INVENTAIRE DES SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Chamboret, Breuillaufa, Vaulry	Château de Bretignolles, vallon et panorama	-	Modéré	En direction du sud, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction de la ZIP depuis le site emblématique.	Nulle	11,2
87	Peyrilhac	La Mothe, gentilhommière du XVIII ^{ème} ou XIX ^{ème} siècle, allée de chêne, étang et bocage	-	Modéré	Les boisements denses qui occupent la majeure partie du périmètre de site masquent les vues en direction de la ZIP depuis les abords de la gentilhommière. Quelques vues lointaines sont identifiées au niveau de la limite est du périmètre, près du cimetière de Peyrilhac. Une covisibilité entre la ZIP et le périmètre du site emblématique est identifiée le long du stade sportif mais hors du périmètre.	Très faible	10,7
87	Bussière-Boffy, Nouic	La Mandragore, vallée de l'Issoire, château de Joncherolles, landes du Frochet	2 MH et leur périmètre de protection dans le village de Bussière-Boffy	Modéré	Le contexte fortement boisé du secteur ne permet aucune vue en direction de la ZIP depuis le périmètre du site emblématique.	Nulle	9,1
87	Veyrac, Nieul, Saint-Gence, Peyrilhac	Vallée de la Glane, paysage de bocage non dégradé	2 MH et leur périmètre de protection (Saint-Gence), 3 parties de périmètre de protection (Nieul)	Modéré	Depuis le fond de la vallée de la Glane, le relief masque les vues vers la ZIP. Des visibilitées sont identifiées au niveau des limites du périmètre et ponctuellement depuis le site emblématique. Ces vues sont généralement atténuées par la trame bocagère ou par les boisements qui ponctuent le paysage.	Très faible	8,6
87	Saint-Junien, Saint-Martin-de-Jussac, Cognac-la-Forêt, Saint-Victorien, Saint-Brice-sur-Vienne	Vallées de la Vienne et du ruisseau des Râches et hameau de la Brégère	2 MH et leur périmètre (Saint-Martin-de-Jussac et Saint-Brice-sur-Vienne) et 2 parties de périmètres de protection (Saint-Junien et Saint-Victorien)	Modéré	Le fond de la vallée de la Vienne encaissé ne permet pas de vues en direction de la ZIP. Des vues lointaines sont possibles depuis le versant exposé nord, notamment le long des routes départementales 3, 209, 58 ou le long de la route communale de la Côte du Maluchat au sud de Saint-Junien. Ces vues sont relativement ponctuelles le long de ces routes et généralement filtrées par les boisements proches ou la trame bocagère.	Faible	7,3

Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et étudiés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

3.2.3.1 Description générale

En 2011, la Haute-Vienne a comptabilisé 7 millions de nuitées marchandes et non marchandes et 165 millions d'euros de dépenses touristiques. La Haute-Vienne est un département qui mise sur le tourisme avec une diversification de l'offre et le développement de circuits touristiques basés sur la culture et les activités sportives et ludiques. Ce développement passe notamment par la réalisation de travaux sur des sites touristiques d'importance, une politique d'aménagement et de promotion prioritaire du patrimoine historique, culturel et naturel, engagée par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

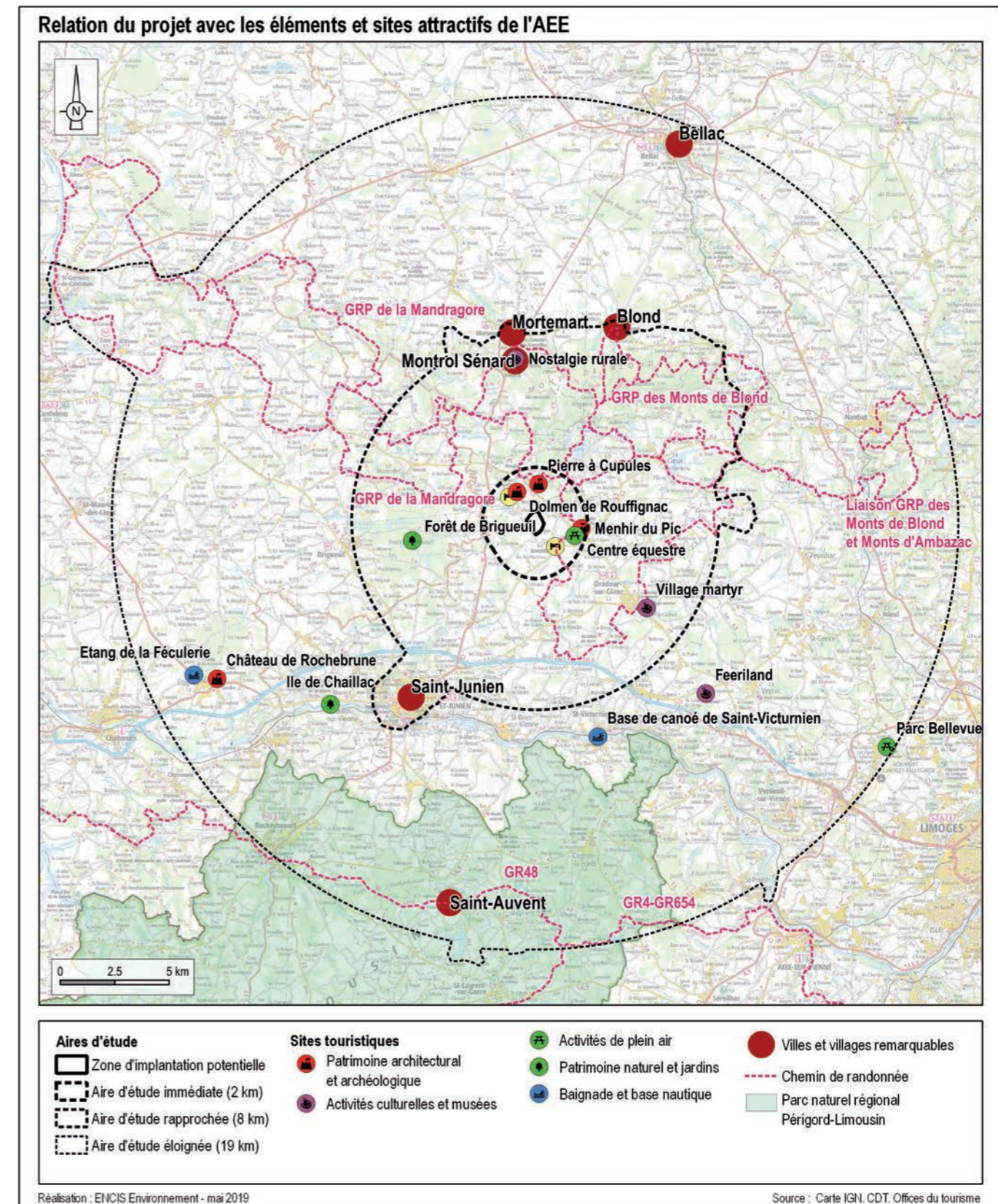
Les cinq sites les plus visités dans le département (parmi les structures dont le nombre d'entrées est supérieur à 5 000) sont :

- Village martyr d'Oradour-sur-Glane, avec 126 294 entrées,
- Train touristique de Vassivière, avec 96 383 entrées,
- Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane, avec 84 196 entrées,
- Bateau taxi de Vassivière, avec 82 085 entrées,
- Parc zoologique et paysager du Reynou au Vigen, avec 80 850 entrées.

Les sites inventoriés sont les sites les plus fréquentés, ceux signalés comme «incontournables» par le CDT de Haute-Vienne, ainsi que les villes et villages mentionnés comme «cités de caractère».

3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux fort ou des sensibilités faibles à minima (aucun dans cette aire d'étude).



Carte 15 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Limoges	Parc de Bellevue	-	Modéré	Le parc de Bellevue est répertorié parmi les sites touristiques incontournables du département de la Haute-Vienne (source : Haute-Vienne Tourisme). Depuis le parc, les boisements denses qui l'entourent masquent les vues vers la ZIP.	Nulle	18,7
87	Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Cyr	GR4-GR654	-	Modéré	La trame bocagère et la succession de collines plus au nord masquent les vues vers la ZIP depuis cet itinéraire de randonnée. Ponctuellement, une vue très lointaine semble possible, au niveau du hameau de Nogeas. Cette perception est atténuée par la distance.	Très faible	17,9
87	Bellac	Ville de Bellac	Trois monument historiques et un site inscrit	Modéré	La cité de Bellac est localisée en limite nord de l'AEE. Environ 10 km plus au sud, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction de la ZIP.	Nulle	17,1
16	Etagnac	Etang de la Féculerie	-	Faible	Le relief et les boisements masquent les vues en direction de la ZIP depuis l'étang et ses abords.	Nulle	16,8
87	Saint-Auvent	Village de Saint-Auvent	Deux monuments historiques et deux sites inscrits	Modéré	Saint-Auvent est localisé sur un court interfluve entre les vallées de la Gorre et du Gorret. Ces deux courts vallons situés à proximité immédiate du bourg le positionnent dans un écrin paysager pittoresque. Le patrimoine bâti qu'il renferme, sa situation le long d'un itinéraire de grande randonnée, font de ce village un site touristique attractif. Malgré la situation dominante du village sur les deux vallées adjacentes, le relief et les boisements proches masquent les vues en direction de la ZIP.	Nulle	16,5
87	Rochechouart, Saint-Auvent, Saint-Cyr,	GR48	-	Modéré	Dans la partie sud de l'AEE, que traverse le GR48, la couverture boisée est importante. Cette caractéristique, additionnée aux effets du relief plus au nord, masque les vues en direction de la ZIP depuis tout l'itinéraire.	Nulle	16,1
16	Etagnac	Château de Rochebrune	-	Modéré	Le château est également protégé au titre des monuments historiques. Son enjeu et sa sensibilité sont décrits au paragraphe 3.2.2.1 sur les monuments historiques.	Nulle	16,0
87	Chaillac-sur-Vienne	Ile de Chaillac	-	Faible	L'île de Chaillac est localisée entre deux bras du cours d'eau de la Vienne, dans le creux de la vallée. Le relief masque les vues en direction de la ZIP depuis l'île et ses proches abords.	Nulle	12,2
87	Veyrac	Féériland	-	Modéré	Le parc de Féériland fait partie des sites incontournables répertoriés par le Comité Départemental de la Haute-Vienne. Le contexte boisé et la trame bocagère masquent les vues en direction de la ZIP depuis le parc d'attraction.	Nulle	10,6
87	Saint-Victorien	Base de canoë kayak de Saint-Victorien	-	Faible	La base est située dans le creux de la vallée de la Vienne où le relief encaissé masque les vues en direction de la ZIP.	Nulle	9,7
87	Thouron, Nantiat, Saint-Jouvent, Peyrilhac, Chamboret	Liaison GRP des Monts de Blond et des Monts d'Ambazac	-	Modéré	Localisée dans le secteur nord-est de l'AEE, la liaison du GRP des Monts de Blond et des Monts d'Ambazac permet de relier ces deux itinéraires de randonnée. Très ponctuellement, les environs du tracé du chemin de randonnée offrent quelques vues lointaines vers la ZIP. La présence de boisements, le relief des Monts de Blond ou quelques éléments de trame bocagère masquent généralement les vues vers la ZIP.	Très faible	9,6

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Sainte-Marie-de-Vaux, Cognac-la-Forêt, Saint-Cyr, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Auvent, Rochechouart	Parc naturel régional Périgord-Limousin	-	Modéré	Ponctuellement, quelques vues lointaines vers la ZIP sont possibles depuis le périmètre du parc naturel, notamment près de Cognac-la-Forêt, comme identifié dans le paragraphe 3.2.2.3 étudiant la sensibilité des sites protégés. Quelques visibilitées seront également possibles depuis les routes départementales lorsqu'elles suivent ou croisent les lignes de crêtes. La trame bocagère ou les boisements viennent cependant atténuer ces perceptions.	Très faible	9,4
16, 87	Brillac, Esse, Lesterps, Val d'Issoire, Saint-Christophe, Montrollet	GRP de la Mandragore	-	Modéré	Le circuit de la Mandragore sillonne le quart nord-ouest de l'AEE. Traversant un contexte bocager assez dense, les vues potentielles sont généralement arrêtées par des écrans de végétation. Au détour d'un chemin ou d'une route départementale et au gré des ouvertures visuelles à travers la trame bocagère, on peut percevoir la ZIP qui émerge au-dessus de l'horizon boisé.	Très faible	3,5
87	Vaulry, Blond, Montrol-Sénard, Cieux, Javerdat, Oradour-sur-Glane, Peyrilhac, Chamboret	GRP des Monts de Blond	-	Modéré	Le sentier de randonnée des Monts de Blond est essentiellement localisé dans le périmètre de l'AER. Deux courtes portions sont situées hors du périmètre, au nord-est. Le relief des Monts de Blond et les boisements masquent les vues en direction de la ZIP depuis ces deux secteurs.	Nulle	0,8

Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 8 km autour de la ZIP.

3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010 et 2016) définit les structures paysagères comme telles : « *Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage.* ».

Du point de vue du relief, le périmètre de l'AER comporte deux principales lignes de force : la vallée de la Glane au sud et les Monts de Blond au nord. Ces deux entités suivent globalement la même orientation est-ouest. Plus au sud, majoritairement hors AER, la vallée de la Vienne comporte aussi une orientation similaire. Enfin, la route nationale RN141 suit l'orientation de ces ensembles. La structuration similaire de ces entités, renforcée au niveau des infrastructures par la présence de la RN141, crée une sorte de rupture entre le sud et le nord de l'AER. Ce contraste est renforcé par le relief et l'occupation du sol qui est également assez différente.

L'altitude varie donc entre 170 mètres au niveau du lit de la Vienne, près de Saint-Junien, à plus de 514 mètres pour le point culminant des Monts de Blond au niveau des Marcoux (Cf. : Figure 16, page 78). La zone d'implantation potentielle se situe ainsi à une altitude intermédiaire entre 270 et 300 mètres d'altitude.

Dans la partie sud, le paysage est à dominante bocagère, même si les boisements restent assez présents. Au nord, le paysage est davantage forestier au niveau des Monts de Blond. La forêt est également bien développée vers l'ouest avec la forêt de Brigueuil, qui comporte un massif forestier de plus de 1 000 hectares d'un seul tenant.

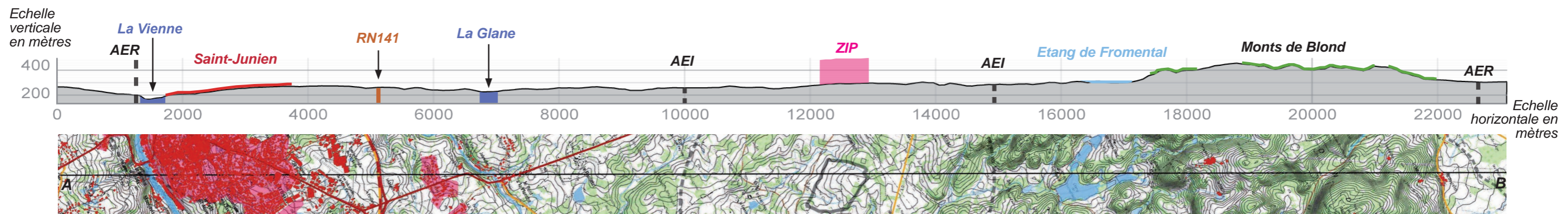


Figure 15 : Coupe topographique de l'AER selon un axe sud-ouest, nord-est (pour des raisons de lisibilité, le rapport : échelle verticale / échelle horizontale à été multiplié par 2, accentuant ainsi le relief existant).

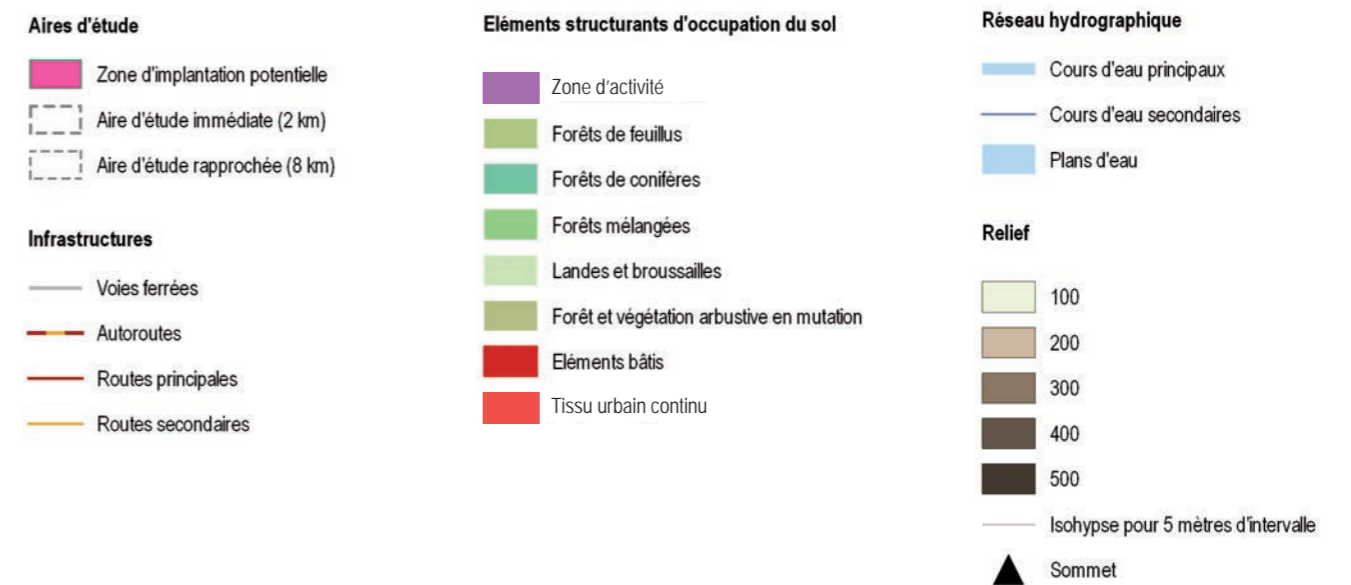
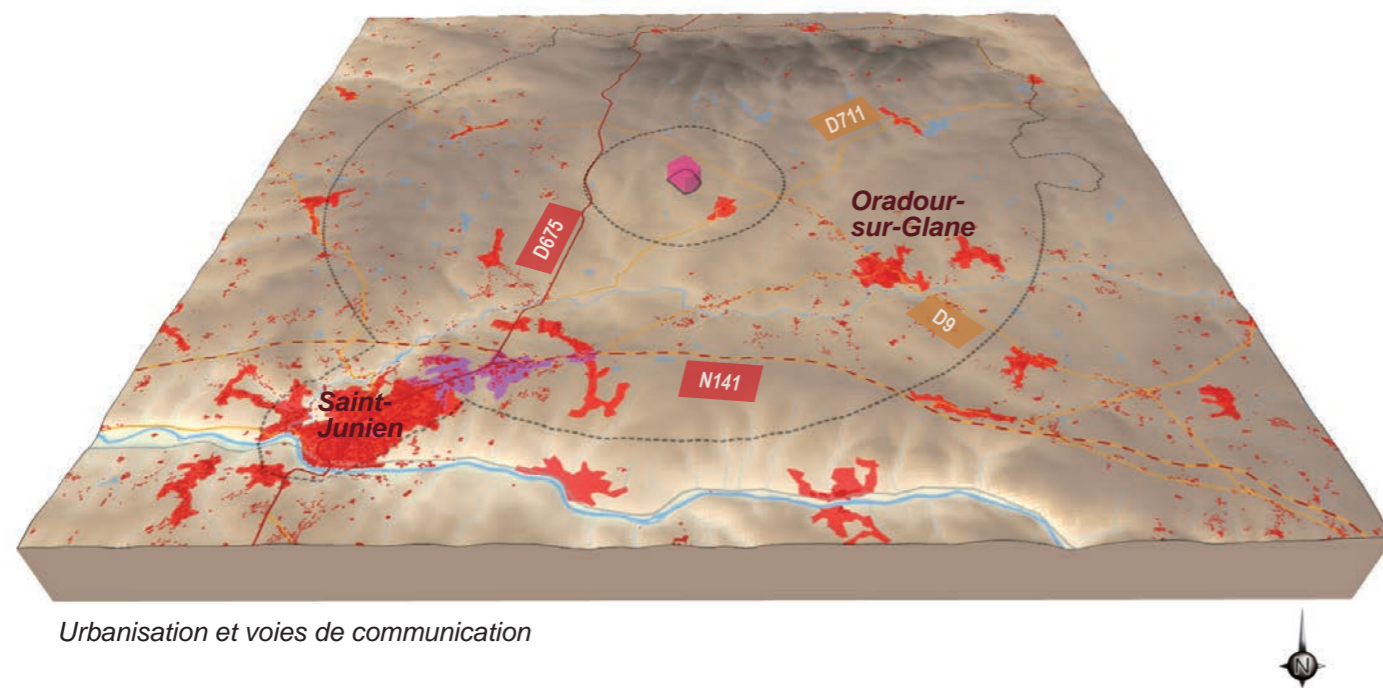
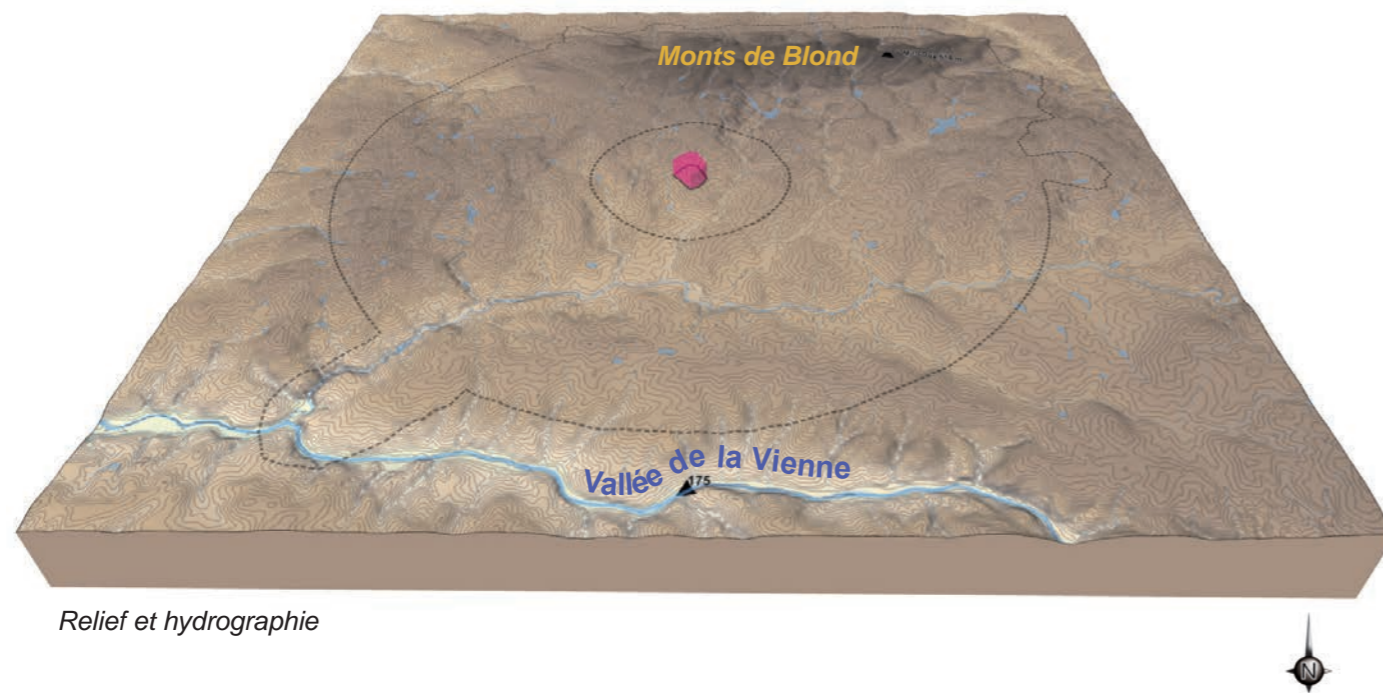


Figure 16 : Modèles numériques de terrain à l'échelle de l'aire rapprochée (pour une question de lisibilité, le rapport : échelle verticale / échelle horizontale a été multiplié par 3, accentuant ainsi le relief existant).

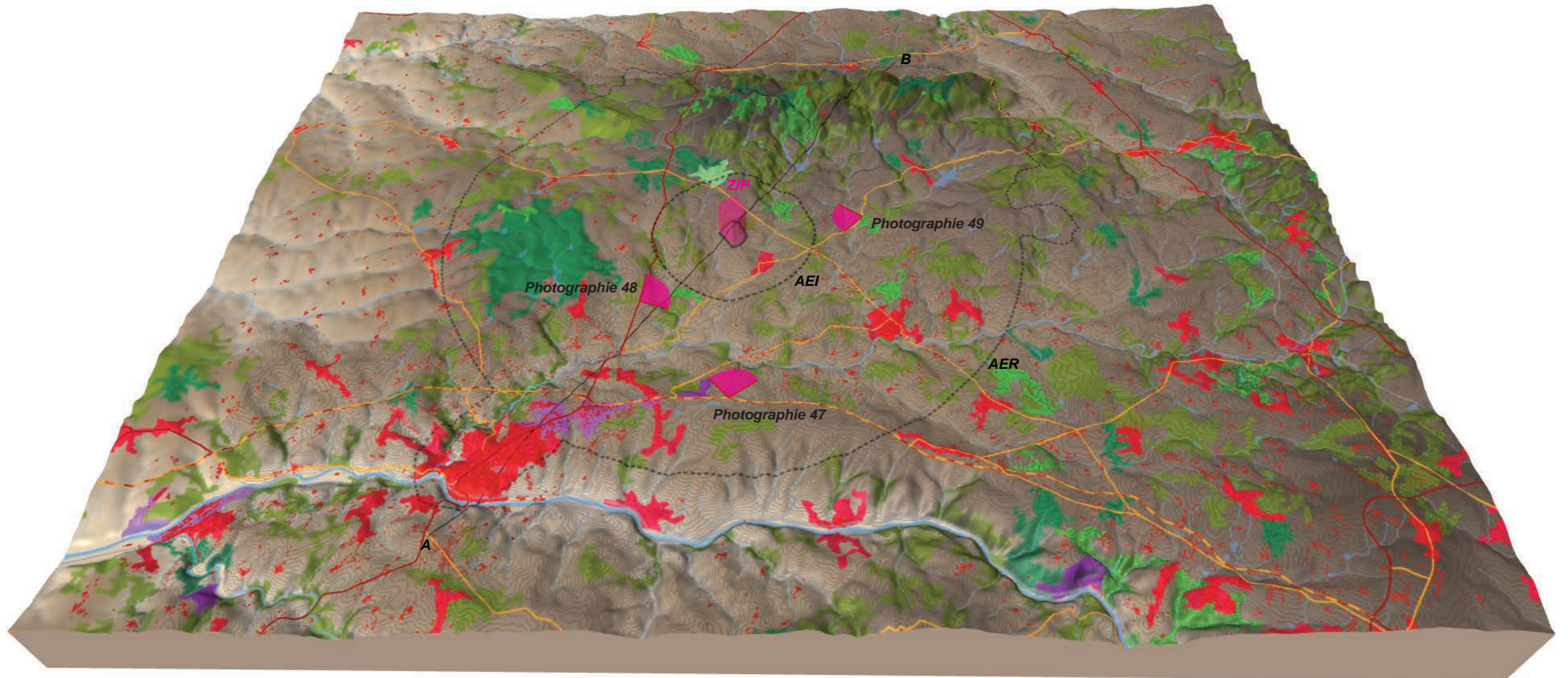
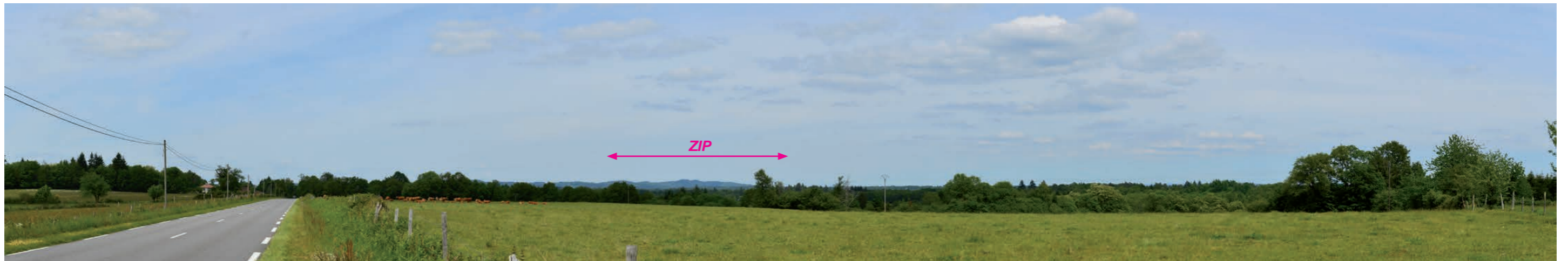


Figure 17 : Modèle numérique de terrain à l'échelle de l'aire rapprochée (pour des raisons de lisibilité, le rapport : échelle verticale / échelle horizontale à été multiplié par 5, accentuant ainsi le relief existant).

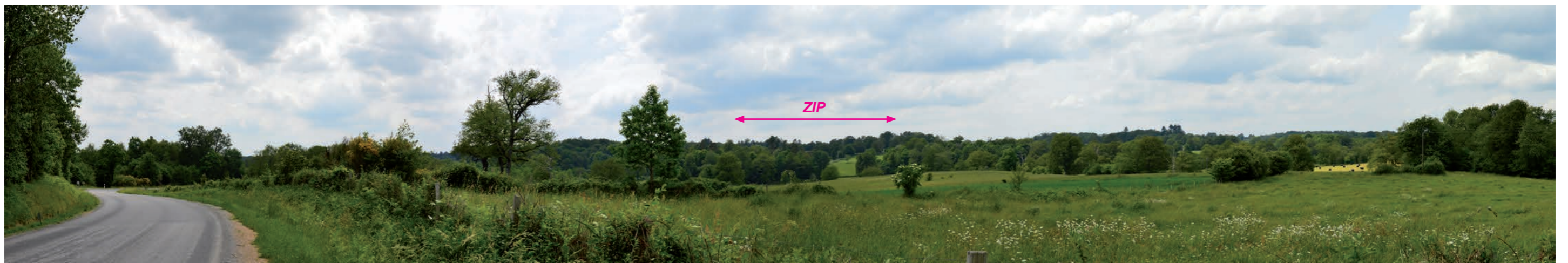




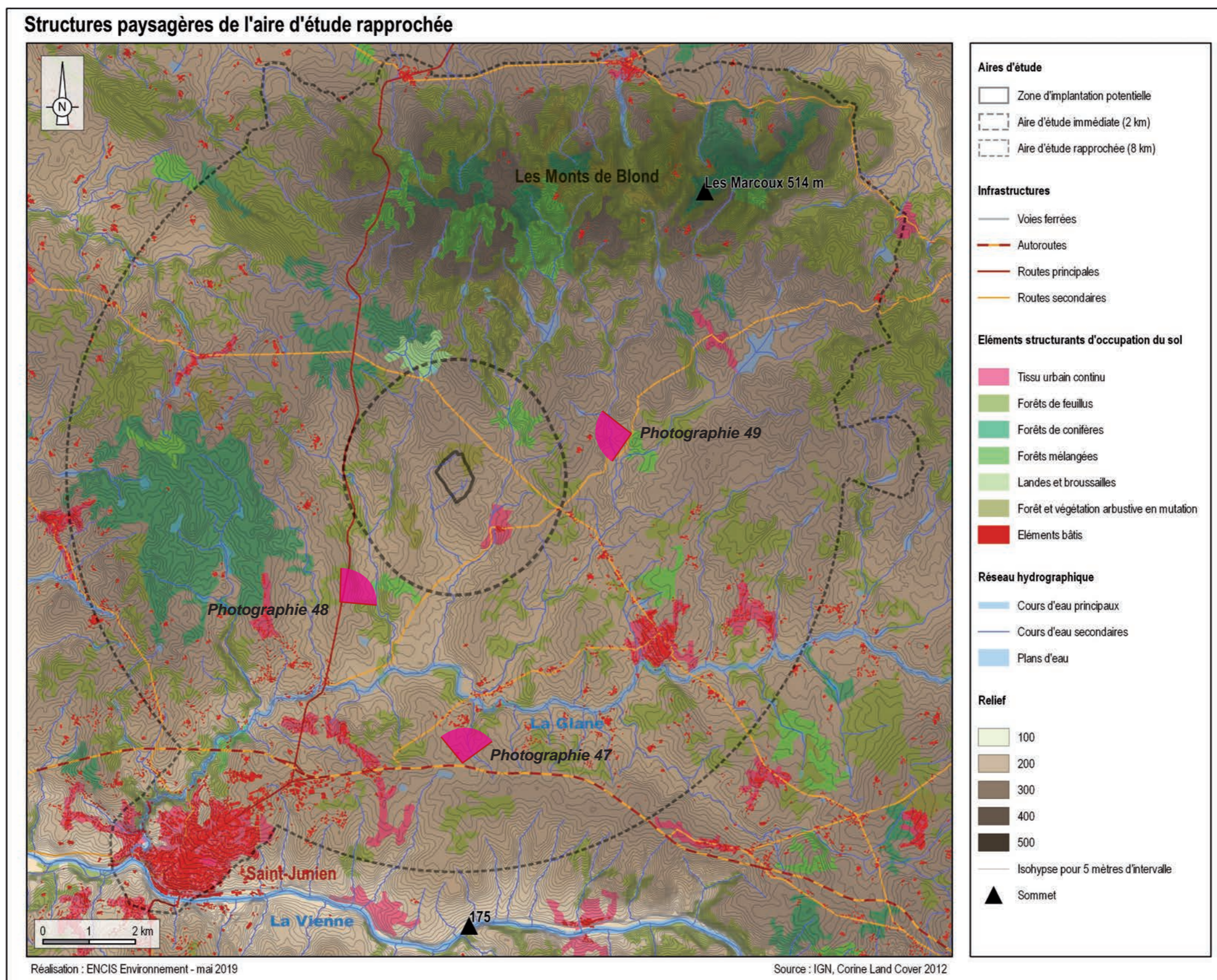
Photographie 47 : Depuis le sud de l'AER, on perçoit assez nettement le rapport d'échelle entre la ZIP et les Monts de Blond en arrière-plan.



Photographie 48 : A l'ouest de l'AER, depuis la D675, on perçoit assez nettement le rapport d'échelle entre la ZIP et les Monts de Blond qui apparaissent en arrière-plan.



Photographie 49 : Vue depuis le sud des Monts de Blond en direction de la ZIP, qui émerge au-dessus de légers relief boisés proches.



Carte 16 : Structures paysagères de l'AER.

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

3.3.2.1 Depuis les principales villes et leurs routes d'accès

Les principales villes et principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrites ci-après.

Saint-Junien (11 539 habitants en 2016, source : INSEE)

C'est le premier pôle urbain de l'aire d'étude globale. L'ensemble urbain s'est développé à la confluence de la vallée de la Vienne et de la Glane. En rive gauche, le profil de la Vienne est relativement encaissé. La ville s'est essentiellement développée en rive droite, où le dénivelé est plus progressif. Le centre historique, s'articule autour de la collégiale. La ville entretient une longue tradition de travail du cuir avec notamment l'industrie gantière qui a longtemps fait sa renommée. Elle a entretenu un lien privilégié avec la rivière, dont la force motrice et la ressource étaient utilisées dans les procédés de transformation du cuir. L'urbanisation récente s'est essentiellement développée sous forme d'habitat pavillonnaire et de zones industrielles en

direction du nord-est, vers la N141 qui la relie à l'agglomération de Limoges à environ 24 km à vol d'oiseau, plus à l'est. Elle compte plusieurs monuments historiques dont la collégiale, l'abbaye Saint-Amand ou la Chapelle Notre-Dame-du-Pont, installée sur les bords de Vienne. Sur sa frange ouest, elle est longée par la vallée de la Glane, lieu d'inspiration du peintre paysagiste Jean-Baptiste Camille Corot.

Depuis le centre bourg, les visibilitées sont masquées par la trame bâtie. Des vues lointaines sont identifiées sur la rive opposée de la vallée de la Vienne. Le projet apparaît au-dessus de l'horizon boisé en covisibilité avec l'ensemble urbain de Saint-Junien qui couvre une part importante du versant. Quelques visibilitées sont ensuite possibles depuis les maisons d'habitations situées au nord de la ville, rue Jules Verne ou cité Léontine Vignerie. D'autres vues seront possibles depuis la D675, toujours en limite nord de la ville. Dans ce secteur et toujours ponctuellement, l'espace de la zone d'activité permet des vues vers la ZIP, cadrées par le bâti et la végétation. A proximité, la rue Augustin Fresnel ouvre de larges vues vers la ZIP. *Ces perceptions restant ponctuelles, la sensibilité de la ville de Saint-Junien vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme **très faible**.*



Photographie 50 : Large panorama en direction de Saint-Junien et de la ZIP apparaissant à l'horizon, depuis la rive gauche de la vallée de la Vienne.

Les autres bourgs de l'AER sont de taille plus modeste et comptent moins de 5 000 habitants.

Oradour-sur-Glane (2 502 habitants en 2016)

Le bourg d'Oradour-sur-Glane possède une histoire singulière. A la fin de la seconde guerre mondiale, il a constitué le lieu d'un massacre perpétré par une division de la Schutzstaffel allemande, 2^{ème} SS Panzer Division Das Reich. Afin de conserver la mémoire de cet événement dramatique et dans l'espoir qu'il ne puisse se reproduire de nouveau, le village originel a été conservé en l'état, suite à son incendie provoqué par les nazis. Le lieu a ainsi été sanctuarisé par le gouvernement de l'époque et figure sur la liste des monuments historique classés. Il constitue également le site le plus visité de l'ancienne région limousin avec 250 000 à 300 000 visiteurs attendus chaque année. La ville nouvelle s'est construite au nord de l'ancien village et poursuit son développement selon ce même axe.

Au sud de l'ensemble, la vallée de la Glane présente un léger relief en creux qui masque les vues vers la ZIP. Quelques visibilitées sont identifiées depuis la limite nord-est, le long de la D9. La moitié supérieure de la ZIP apparaît au-dessus de la silhouette du bourg qui se mélange aux boisements proches. Depuis le village martyr, les visibilitées sont masquées par les éléments bâtis. Dans la ville nouvelle, la trame bâtie fait également écran aux vues lointaines et en direction de la ZIP. Des visibilitées sont néanmoins identifiées au niveau de la limite nord, depuis les nouveaux ensembles pavillonnaires, rue du Champ du Bois ou rue des Granges de Bel Air. Au niveau de la limite nord et le long de la D9, une vue fugace est possible. Depuis le village martyr ou la ville nouvelle d'Oradour-sur-Glane, les visibilitées vers la ZIP restent peu importantes. La perception la plus sensible est localisée au niveau de l'entrée sud, le long de la D9. Cette vue est notable (Cf. «Covisibilité entre la ZIP et les éléments patrimoniaux du bourg d'Oradour-sur-Glane dont l'église Saint-Martin et le village martyr.», page 90), car malgré la distance, elle permet de percevoir une covisibilité entre la nouvelle église, des éléments bâtis du village martyr et la partie haute de la ZIP, visible au-dessus de la silhouette du village. *La sensibilité du bourg d'Oradour-sur-Glane est évaluée comme faible.*

Lieu-dit Les Bordes (commune d'Oradour-sur-Glane)

Ce lieu-dit est localisé sur la commune d'Oradour-sur-Glane à environ 2 km du bourg central. A l'origine constitué d'un hameau traditionnel assez conséquent, celui-ci s'est développé durant les dernières décennies sous forme d'habitat pavillonnaire. Si il ne constitue pas un bourg dense à part entière, il concentre néanmoins de nombreuses habitations.

Après analyse, il s'avère que les vues se limitent à la frange nord du lieu de vie, près de la Croix des Bordes. Depuis les autres secteurs du lieu de vie, les vues sont masquées par la trame bâtie, les boisements ou la trame bocagère. *La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évalué comme très faible.*

Cieux (999 habitants en 2016)

Ce village est localisé au cœur des Monts de Blond, au nord-est de l'AER. Il est situé sur une légère butte à proximité d'un vaste étang qui porte le même nom que le lieu de vie : étang de Cieux.

Depuis le centre du village, la trame dense du bâti masque les vues en direction de la ZIP. Quelques vues lointaines sont identifiées au niveau de la limite sud-ouest, à proximité du cimetière. Les perceptions sont atténuées par la végétation de boisements proches. La partie supérieure de la ZIP émerge légèrement au-dessus des frondaisons. *La sensibilité du bourg de Cieux vis-à-vis de la ZIP est évaluée comme très faible.*

Blond (714 habitants en 2016)

C'est le bourg éponyme des Monts de Blond, localisés juste en limite sud de ce petit village. Sa présence au nord de ce léger massif ne permet aucune vue en direction de la ZIP, masquée par le relief. *La sensibilité du bourg de Blond vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est nulle.*



Photographie 51 : Visibilité de la ZIP depuis la limite nord du bourg d'Oradour-sur-Glane.

3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et de visites de terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après.

La N141 au sud de l'AER

La route nationale est l'itinéraire majeur de l'aire d'étude rapprochée. A plus large échelle, il permet de relier les villes de Limoges et d'Angoulême (hors du périmètre d'étude). Il connaît un trafic quotidien important, emprunté tant par les automobilistes que pour le transport routier.

Le tracé de la route est souvent accompagné de hauts talus, de surcroît généralement enherbés. Dans le périmètre de l'AER et tout au long de la route, les visibilitées restent très fugaces. On note quelques visibilitées au niveau de Saint-Junien, mais atténuées par des boisements proches de la route. Le tronçon de visibilité le plus conséquent est localisé au niveau d'une carrière, passé le lieu-dit les Séguines. En l'absence de haies, de talus et de filtres de végétation, quelques vues ponctuelles seront encore possibles sur toute la partie est. La vitesse de déplacement des automobilistes réduit également la capacité à percevoir la ZIP le long du trajet. *La sensibilité de la N141 vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme faible.*

La D941 au sud de l'AER

Dans le sud de l'AER, la D941 longe les bords de Vienne puis traverse la ville de Saint-Junien avant de rejoindre le tracé de la D675 plus au nord.

Dans la partie la plus ancienne de la ville, les vues vers la ZIP sont masquées par le relief et la trame bâtie dense. Quelques visibilitées semblent possibles au niveau de la zone d'activité, au nord de la ville, avant le croisement avec les avenues du Général de Gaulle et Nelson Mandela. Ces vues sont limitées à la partie supérieure de la ZIP qui émerge légèrement au-dessus de boisements situés en arrière-plan. *La sensibilité de la D941 est très faible.*

La D675 du sud vers le nord de l'AER

La D675 relie la ville de Saint-Junien au sud de l'AER aux villages de Montrol-Sénard puis Mortemart, tous deux situés en limite nord. Lorsque le tracé longe la limite ouest de l'AEI, la ZIP est à 2 km à l'est de la route.

Globalement, les visibilitées vers la ZIP sont peu importantes tout le long du trajet. La trame bocagère très dense dans ce secteur et les nombreux boisements masquent souvent les vues depuis la route. En l'absence d'arbres ou de haies buissonnantes en bord de voirie, quelques vues sont alors possibles. Dans ce cas encore, le relief vient généralement atténuer ces perceptions. Les vues les plus franches sont localisées à proximité du hameau de Peyrahout. La ZIP est alors visible assez distinctement au-dessus de boisements plus lointains. *La sensibilité de la route vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est estimée comme faible.*



Photographie 52 : Perception de la ZIP depuis le sud de l'AER, à proximité du tracé de la N141.

La D101 au sud de l'AER

Depuis Saint-Junien, la D101 permet de rejoindre Oradour-sur-Glane, localisé à environ 10 km plus à l'est.

Le tracé de la route est souvent bordé d'arbres ou de petits boisements qui filtrent, voire masquent les vues vers la ZIP. En l'absence de végétation les vues sont relativement ouvertes et la ZIP est clairement perceptible dans le paysage plus lointain. Depuis ce secteur, les Monts de Blonds apparaissent alors en arrière-plan. L'échelle du projet vient trancher quelque peu avec cette structure marquante du paysage. Ces vues restent relativement ponctuelles tout au long du tracé et la ZIP est globalement peu visible depuis la D101. *La sensibilité de cet itinéraire est évalué comme très faible.*

La D9 puis D82 du sud-est au nord-ouest de l'AER

Le tracé de la D9 traverse le bourg d'Oradour-sur-Glane, dans le sud-est de l'AER, avant de rejoindre l'AEI vers le nord-ouest. A l'ouest de l'AER, la D9 devient D82 dans le département de la Charente. La ville de Confolens est localisée à plus de 20 km plus à l'ouest (hors du périmètre d'étude).

Au niveau de l'entrée est du bourg d'Oradour-sur-Glane, on perçoit la partie haute de la ZIP, localisée dans le prolongement du tracé de la D9. Elle émerge au-dessus de la silhouette du bourg, dans l'axe du clocher de l'église du village reconstruit. Lors de la traversée du bourg, les visibilitées sont masquées par la trame bâtie ainsi que par la végétation qui accompagne les constructions. Une vue fugace est ensuite possible au niveau de la sortie nord du bourg. Le tronçon de visibilité le plus important est localisé de part et d'autre du hameau de La Fauvette. Ponctuellement, l'absence de trame bocagère ouvre de larges vues en direction de la ZIP qui apparaît nettement au-dessus de boisements plus lointains, en covisibilité avec le

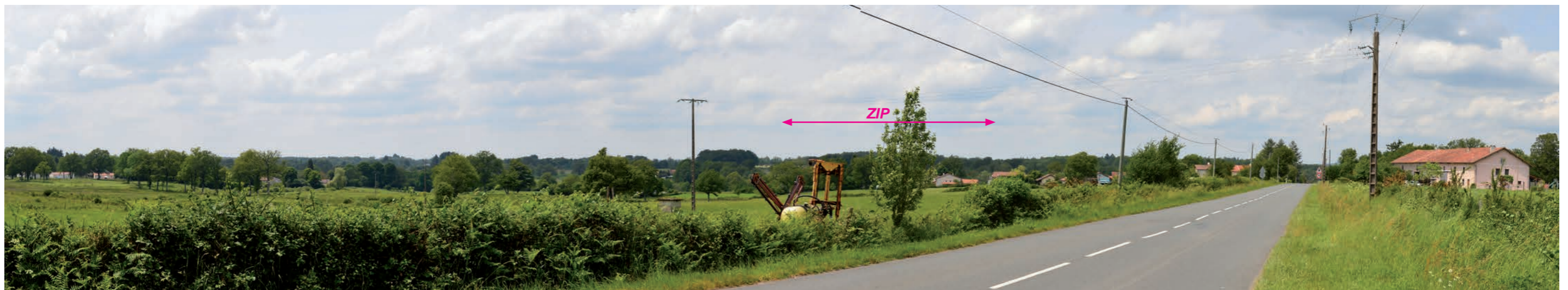
lieu de vie de La Fauvette. Pour toute la section située à l'ouest de l'AEI, qui se prolonge par le tracé de la D82, les visibilitées de la ZIP sont presque inexistantes, du fait de la densité des boisements environnants. *La sensibilité de la D9/D82 vis-à-vis de la ZIP est évaluée comme faible.*

La D711, du sud-ouest vers le nord-est de l'AER

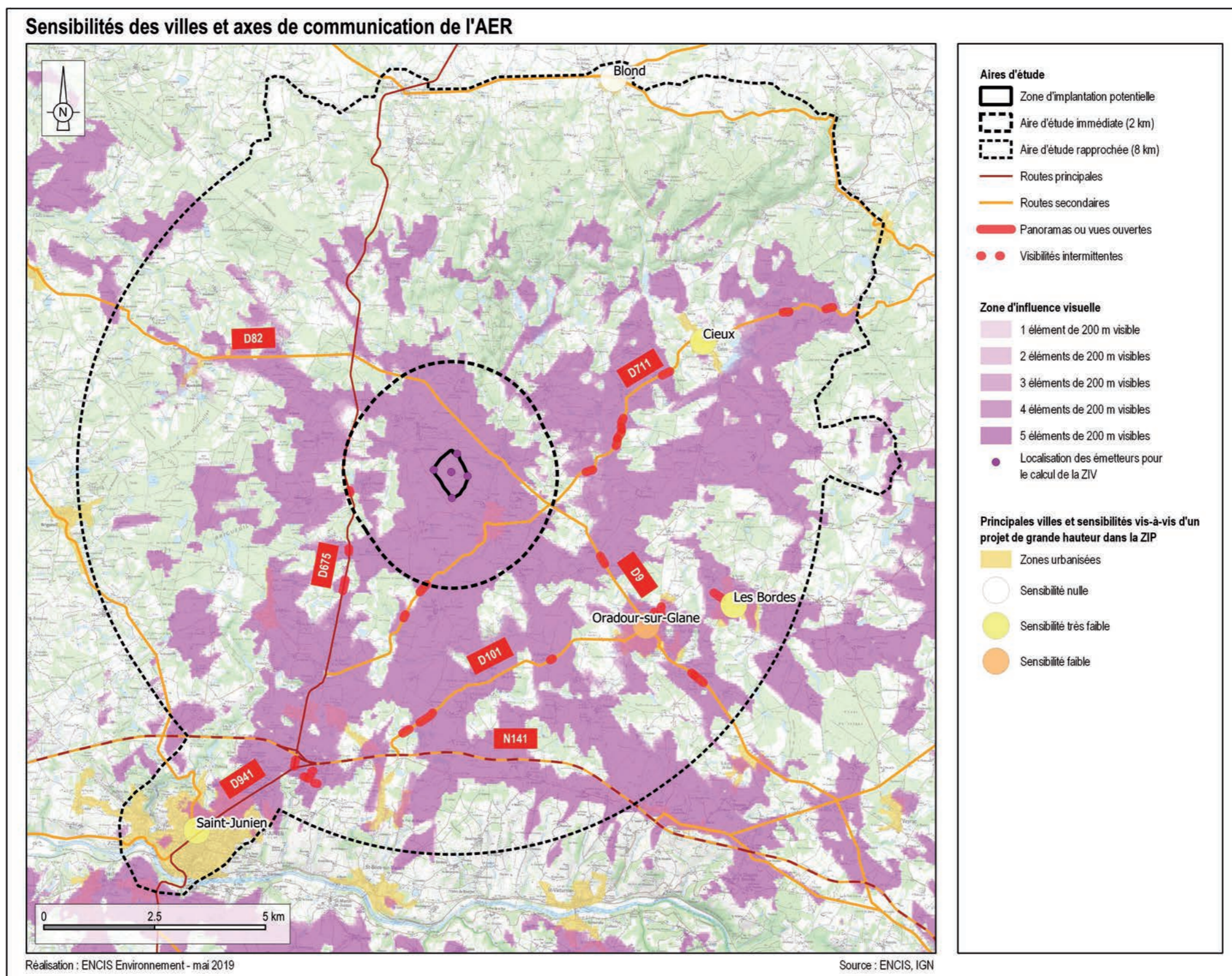
Le tracé débute au niveau de la D675, près du lieu dit Jabreilles, il traverse le bourg de Javerdat (localisé dans le périmètre de l'AEI), puis rejoint Cieux et le bourg de Chamboret (dans le périmètre de l'AEE).

Dans le secteur sud-ouest de l'AER, les visibilitées se concentrent à l'approche du périmètre de l'AEI. La présence de champs ouverts en bord de route, la trame bocagère moins resserrée permet d'accentuer les visibilitées en direction de la ZIP, qui apparaît assez nettement au-dessus des boisements. Dans la portion nord-est du tracé, la D711 permet quelques vues assez nettes vers la ZIP. Passé Cieux et dans le périmètre du site inscrit des Monts de Blonds, la ZIP apparaît au-dessus des boisements qui couvrent le massif. Les visibilitées concernent généralement de courts tronçons de route mais sont relativement fréquentes le long du tracé. En approchant du périmètre de l'AEI et quand la ZIP est visible, elle est assez présente dans le paysage. *La sensibilité de cet axe routier vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme faible.*

De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication. **Les sensibilités sont globalement faibles.**



Photographie 53 : Visibilité assez nette de la ZIP depuis le tracé de la D9, au sud-est de la ZIP.



Carte 17 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

3.3.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend 26 monuments historiques, dont neuf classés, 16 inscrits et un classé et inscrit. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. **La majeure partie des monuments inventoriés est localisée dans la ville de Saint-Junien** : monuments religieux, anciens ponts et maisons remarquables. Un autre monument emblématique avec une dimension symbolique importante est **le village martyr d'Oradour-sur-Glane**. On note également la présence de nombreux menhirs et pierres à légendes sur les Monts de Blond dont certains sont protégés au titre des monuments historiques.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

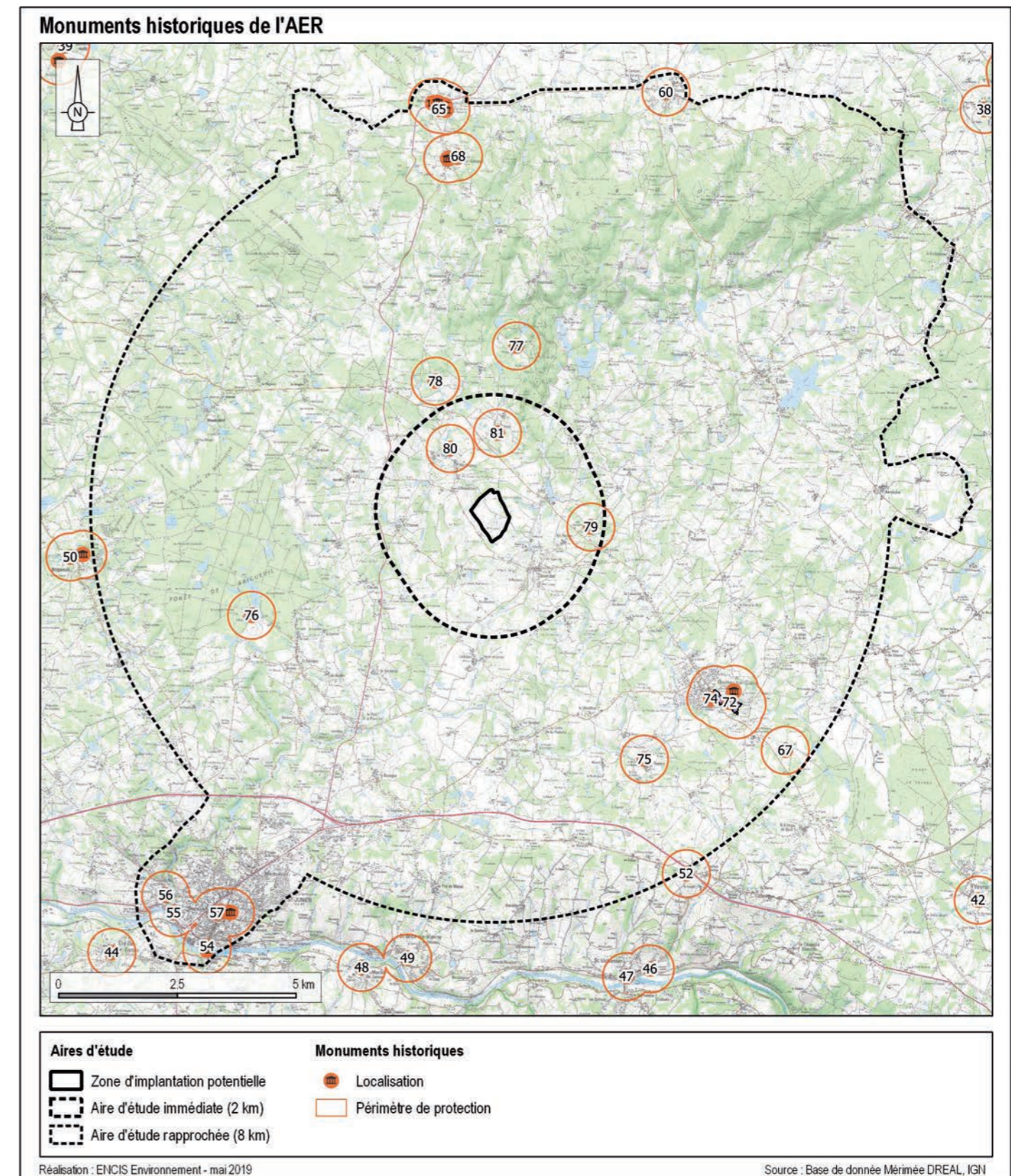
Les monuments les plus emblématiques et les plus reconnus sont la collégiale de Saint-Junien, l'abbaye de Saint-Amand ainsi que le village martyr d'Oradour-sur-Glane.

Parmi les 26 monuments historiques, trois présentent des enjeux forts, 16 des enjeux modérés et sept des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

La grande majorité des monuments historiques de l'AER ne présente que des sensibilités nulle ou très faibles. En effet, ils sont pour la plupart situés dans des bourgs eux-même implantés dans des secteurs au bocage plus ou moins dense. Les rideaux d'arbres filtrent les visibilitées, qui sont le plus souvent partielles, limitées à la partie haute de la ZIP, localisées à la périphérie des bourgs et donc en marge des édifices protégés.

Parmi les 24 monuments historiques de l'AER, trois présentent une sensibilité faible. Les autres présentent des sensibilités très faibles ou nulles.



Carte 18 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

Description des monuments historiques présentant des enjeux modérés à forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Ancienne abbaye de Saint-Amand (MH n°55)

Les fondations de l'abbaye remontent au XII^{ème} siècle. Elle est parfois considérée comme à l'origine de la formation de la ville de Saint-Junien. Contrairement à son appellation, elle n'aurait pas renfermée d'abbaye. Elle a été édifiée à un endroit stratégique, à la confluence de la Vienne et de la Glane, lui permettant de contrôler un point de passage routier important. L'autre période de restauration et de construction date du XVI^{ème} siècle où les moines franciscains Récollets, installés dans les lieux en 1598, firent bâtir un couvent au sommet de la colline en 1640, puis restaurèrent l'église en 1646-1647. Les terrasses ont été réhabilitées en 2012 et sont ouvertes à la visite sur réservation. *Compte-tenu de la place importante du monument dans l'histoire locale, son enjeu est évalué comme fort.*

L'abbaye est située sur le rebord d'un versant escarpé et exposé sud de la vallée de la Vienne. Au nord, la trame bâtie dense de la ville de Saint-Junien masque les vues en direction de la ZIP. Quelques vues lointaines ont été identifiées depuis la rive opposée, notamment le long de la rue de Thonnissérie. Ces covisibilités sont localisées hors du périmètre de protection du monument. *La sensibilité de l'ancienne abbaye de Saint-Amand est évaluée comme très faible.*



Photographie 54 : Abbaye de Saint-Amand surplombant la vallée de la Vienne, en contrebas.

Collégiale de Saint-Junien (MH n°58)

L'origine de l'édifice remonte au XII^{ème} siècle, lorsque l'évêque de Limoges, Rorice II, fit construire un oratoire sur le tombeau de l'ermite Junien. Le monument renferme donc le tombeau de Saint-Junien, une fresque sur la nef représentant les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse (peintures du XII^{ème} siècle) ainsi que la chapelle Saint-Martial, datée du XIII^{ème} siècle. Le monument occupe une place centrale dans l'histoire et la construction de la cité. *L'enjeu est évalué comme fort.*

La collégiale est entourée par la trame bâtie dense du bourg de Saint-Junien qui masque les vues en direction de la ZIP depuis le monument et son périmètre de protection. Quelques covisibilités lointaines sont identifiées depuis la rive opposée de la vallée de la Vienne, mais hors du périmètre de protection. Ces vues, localisées le long de la D 675 et de la route du Bois au Bœuf, restent assez ponctuelles. *La sensibilité de ce monument vis-à-vis de la ZIP est évaluée comme très faible.*



Photographie 55 : La collégiale dans le centre de Saint-Junien.

Le village martyr d'Oradour-sur-Glane (MH n°72)

A la fin de la seconde guerre mondiale, la Schutzstaffel allemande, 2^{ème} SS Panzer Division Das Reich décime la population d'Oradour-sur-Glane. Suite à cet événement tragique, le village est sanctuarisé et conservé en l'état afin de constituer un lieu de mémoire pour les générations futures. L'ensemble bénéficie d'une mesure de classement au titre des monuments historiques. Le centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane, directement rattaché au village martyr, est ouvert au public depuis le 12 mai 1999. Le site accueille entre 250 000 et 300 000 visiteurs par an, représentant le premier site en terme de fréquentation de l'ancienne région Limousin. *L'enjeu du village martyr d'Oradour-sur-Glane est évalué comme fort.*

Depuis le village martyr même, les vues vers la ZIP sont masquées par le bâti du nouveau village, situé plus au nord. Des covisibilités sont identifiées au sud, le long de la D9, entre l'ancienne église d'Oradour-sur-Glane et la partie supérieure de la ZIP qui émerge au-dessus de la silhouette du nouveau bourg. Ces vues sont localisées hors du périmètre de protection du monument. Des visibilitées sont encore possibles depuis les quartiers d'habitation, localisés au nord du nouveau village. Ces constructions sont hors du périmètre de protection de l'ancien village. Aucune covisibilité n'est possible depuis ce secteur. *La sensibilité du village martyr d'Oradour-sur-Glane est évalué comme faible.*

Eglise Saint-Martin d'Oradour-sur-Glane (MH n°74)

L'église est construite durant la même période que le nouveau village d'Oradour-sur-Glane et en constitue un élément majeur. Elle marque l'entrée du nouveau bourg et établit un lien symbolique avec l'ancien village. Le décor est réalisé par P. Parot et F. Chigot pour les vitraux et Jean Burkhalter pour les peintures murales. *L'enjeu de ce monument est évalué comme modéré.*

Au nord de l'église, la trame bâtie du bourg d'Oradour-sur-Glane masque les vues en direction de la ZIP depuis le monument et son périmètre de protection. Une covisibilité entre la partie haute de la ZIP et le clocher de l'église est identifiée depuis la D9, hors du périmètre de protection. *La sensibilité de l'église est évaluée comme faible.*



Photographie 56 : Dans les rues du village martyr d'Oradour-sur-Glane.



Photographie 57 : Eglise Saint-Martin d'Oradour-sur-Glane.



Photographie 58 : Vue en direction de la ZIP depuis la limite ouest du village martyr, dans le prolongement de l'ancienne rue principale.

Chapelle du Bois du Rat (MH n°77)

Cette chapelle modeste est localisée sur la commune de Cieux, le long d'une voie communale, à proximité de la D204. Sa construction est datée de la fin du XII^{ème} siècle et du début du XIII^{ème} siècle. *Son enjeu est évalué comme **faible**.*

Depuis ses abords immédiats, la végétation dense masque les vues en direction de la ZIP. Des visibilitées partielles de la ZIP, filtrées par les boisements, sont identifiées depuis le sud du périmètre de protection. Des covisibilités ponctuelles et atténuées par la végétation semblent possibles depuis ce secteur. *Sa sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme **faible**.*

Menhir au lieu-dit le Ceinturat (MH n°78)

Le menhir du Ceinturat est le plus haut édifice de ce type en Haute-Vienne. Il s'élève à plus de 5 mètres au-dessus du sol et il est enterré de plus de 2 mètres dans le sol. Le monument est relié à une légende lui conférant le pouvoir de permettre le mariage de la personne qui jettera une pierre sur une corniche située à mi-hauteur. *L'enjeu de ce monument est évalué comme **modéré**.*

Les boisements denses qui entourent le monument masquent les vues en direction de la ZIP depuis ses abords immédiats. Une vue est identifiée depuis la limite est du périmètre de protection, mais sans covisibilité possible avec l'édifice. *La sensibilité du menhir vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est évaluée comme **très faible**.*



Photographie 59 : Covisibilité entre la ZIP et les éléments patrimoniaux du bourg d'Oradour-sur-Glane dont l'église Saint-Martin et le village martyr.



Photographie 60 : Covisibilité entre la ZIP et la chapelle du Bois du Rat à droite du panorama.



Photographie 61 : Perception de la ZIP au-dessus des boisements proches, depuis la limite est du menhir au lieu-dit le Ceinturat.

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
53	87	Saint-Junien	Pont Notre-Dame sur la Vienne	Partiellement inscrit	Faible	Le pont Notre-Dame est localisé dans le fond de la vallée de la Vienne. Le relief en creux ne permet aucune visibilité vers la ZIP depuis les abords du monument. Des vues lointaines sont identifiées depuis le sud du périmètre de protection mais sans covisibilité possible avec le monument.	Très faible	10,5
54	87	Saint-Junien	Chapelle Notre-Dame-du-Pont	Classé	Modéré	La Chapelle Notre-Dame-du-Pont est située à proximité immédiate du pont Notre-Dame. Le relief encaissé de la vallée de la Vienne ne permet aucune vue en direction de la ZIP depuis le monument et ses proches abords. Une vue lointaine est identifiée depuis le sud du périmètre de protection, mais sans covisibilité possible.	Très faible	10,4
55	87	Saint-Junien	Ancienne abbaye de Saint-Amand	Classé	Fort	L'ancienne abbaye de Saint-Amand surplombe la vallée de la Vienne et le tracé de la D941, situé en contrebas. Le relief encaissé, la trame bâtie et la végétation ne permettent pas de vues en direction de la ZIP depuis le monument ou son périmètre de protection.	Nulle	10,3
56	87	Saint-Junien	Pont Sainte-Elisabeth sur la Glane	Classé	Modéré	Le pont est localisé dans le creux de la vallée de la Glane où le relief encaissé masque les vues en direction de la ZIP.	Nulle	10,1
57	87	Saint-Junien	Ancienne maison place Roche	Inscrit	Faible	Tous ces monuments sont localisés dans le centre de la ville de Saint-Junien. La trame bâtie dense qui les entoure masque les vues en direction de la ZIP depuis les monuments et leur périmètres de protection. Quelques covisibilités lointaines sont possibles depuis la rive opposée de la vallée de la Vienne, mais hors des périmètres de protection des monuments historiques.	Très faible	9,7
58	87	Saint-Junien	Collégiale	Classé	Fort		Très faible	9,7
59	87	Saint-Junien	Chapelle du cimetière	Inscrit	Modéré		Très faible	9,5
60	87	Blond	Eglise de l'Ordination de Saint-Martin	Inscrit	Modéré		Nulle	9,1

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
61	16	Mortemart	Motte Féodale au lieu-dit "Le Sénéchal"	Inscrit	Faible	Le village de Mortemart présente de nombreux éléments de patrimoine bâti bien conservés, avec une importante unité architecturale et en harmonie avec le cadre paysager. L'ensemble est localisé au nord des Monts de Blond qui forment une barrière visuelle en direction de la ZIP. Aucune visibilité ni covisibilité n'est possible depuis les monuments et leurs périmètres de protection.	Nulle	8,2
62	87	Mortemart	Maison du Sénéchal et sa grange	Inscrit	Modéré		Nulle	8,2
63	87	Mortemart	Halle	Partiellement classé - inscrit	Modéré		Nulle	8,2
64	87	Mortemart	Ancien couvent des Carmes	Inscrit	Modéré		Nulle	8,1
65	87	Mortemart	Château des Ducs et ses douves	Partiellement inscrit	Modéré		Nulle	8,1
66	87	Mortemart	Ancien couvent des Augustins	Partiellement inscrit	Modéré		Nulle	8,0
67	87	Oradour-sur-Glane	Château de Laplaud	Partiellement inscrit	Faible	Le château est situé à proximité du tracé de la D9. Quelques vues ont été identifiées depuis les chemins d'accès, mais généralement filtrées par les arbres localisés au niveau de la limite nord.	Très faible	7,5
68	87	Montrou-Sénard	Chapelle des Morts	Classé	Modéré	Le bourg de Montrou-Sénard est localisé à proximité de Mortemart, en direction du sud. Comme dans le cas de Mortemart, ce petit village présente encore de nombreux éléments de patrimoine bâti traditionnel préservés. Situé au nord des Monts de Blond, ce relief montagneux masque les vues en direction de la ZIP depuis le village et ses proches abords.	Nulle	7,1
69	87	Montrou-Sénard	Croix hosannière avec sa tribune	Classé	Modéré		Nulle	7,0
70	87	Montrou-Sénard	Eglise Paroissiale Saint-Julien	Inscrit	Modéré		Nulle	7,0
71	87	Montrou-Sénard	Croix	Classé	Modéré		Nulle	7,0
72	87	Oradour-sur-Glane	Ruines du Village martyr	Classé	Fort	Depuis le monument historique même, dans l'enceinte du village martyr, les vues en direction de la ZIP sont masquées par la trame bâtie du nouveau bourg d'Oradour-sur-Glane. Quelques visibilités ont été identifiées au niveau de la D9, hors du périmètre de protection du monument. Depuis ce secteur, la partie haute de la ZIP émerge légèrement au-dessus de la silhouette du bourg d'Oradour-sur-Glane. Une covisibilité apparaît entre l'ancienne église, la ZIP et quelques maisons de l'ancien village. Ces perceptions restent relativement fugaces.	Faible	6,0
73	87	Oradour-sur-Glane	Lanterne des Morts	Inscrit	Modéré	La lanterne des morts est localisée dans le cimetière d'Oradour-sur-Glane. Le relief et la végétation ne permettent aucune vue en direction de la ZIP depuis les abords du monument ou son périmètre de protection.	Nulle	5,9
74	87	Oradour-sur-Glane	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Modéré	L'église Saint-Martin a été reconstruite au début des années 1950 en même temps que le nouveau bourg d'Oradour-sur-Glane. Elle constitue un élément central de ce dernier en marquant l'entrée sud. Sa localisation lui permet également de faire le lien entre ancien et nouvel Oradour. La trame bâtie du bourg ne permet aucune vue en direction de la ZIP depuis le monument et son périmètre de protection. Une covisibilité entre le clocher et la partie haute de la ZIP est néanmoins identifiée depuis la D9, mais hors du périmètre de protection.	Faible	5,6

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
75	87	Oradour-sur-Glane	Enceinte de terre "Le Moulin du Repaire"	Inscrit	Faible	L'enceinte de terre est située sous un boisement dense qui masque les vues en direction de la ZIP depuis les abords immédiats du monument. Une vue est identifiée depuis le hameau du Repaire, mais sans covisibilité possible avec le monument.	Très faible	5,6
76	16	Brigueuil	Mausolée	Inscrit	Faible	Le mausolée est localisé dans une grange du hameau de La Boulomie, il est daté du XII ^{ème} siècle. Ce hameau est lui-même entouré de boisements denses qui masquent les vues en direction de la ZIP depuis le monument et son périmètre de protection.	Nulle	5,1
77	87	Cieux	Chapelle du Bois du Rat	Inscrit	Faible	Cette chapelle est datée de la fin du XII ^{ème} siècle et du début du XIII ^{ème} siècle. Elle est située le long d'une route communale à proximité du tracé de la D204. Depuis ses abords immédiats, la végétation dense masque les vues en direction de la ZIP. Des visibilités partielles de la ZIP, filtrées par les boisements, sont identifiées depuis le sud du périmètre de protection. Des covisibilités ponctuelles et atténuées par la végétation semblent possibles depuis ce secteur.	Faible	3,1
78	87	Cieux	Menhir au lieu-dit Ceinturat	Classé	Modéré	Depuis les abords du menhir, on perçoit l'extrémité haute de la ZIP, le reste est masqué par les boisements proches.	Très faible	2,6

Tableau 7 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3.2 Les sites protégés : sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO

Cinq sites protégés ont été recensés dans l'AER. Ils sont localisés sur la carte page suivante.

On dénombre un **site urbain pittoresque** : le bourg de Mortemart, le **site d'une ancienne abbaye**, **celui d'une chapelle** ainsi que **deux sites naturels** : la vallée de la Glane et les Monts de Blond (qui renferment également de nombreux éléments patrimoniaux).

Un seul site présente une sensibilité forte vis-à-vis de la ZIP, il s'agit du site inscrit des Monts de Blond.

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Site inscrit de l'abbaye de Saint-Amand et des jardins attenants

Le site de l'église dédiée à Saint-Amand est riche d'une histoire très ancienne liée à la naissance de la ville de Saint-Junien. Le monument est établi sur un versant escarpé de la vallée de la Vienne, à la confluence avec la Glane. Le site dont l'intérêt est à la fois historique et pittoresque comprend la falaise, les terrasses et l'ensemble des constructions religieuses édifiées depuis que Saint-Amand y vécut en ermite à la fin du V^{ème} siècle. *L'enjeu est modéré.*

Localisé sur un versant escarpé de la vallée de la Vienne, le relief masque les vues en direction du nord et de la ZIP depuis le périmètre du site inscrit. Depuis le versant opposé de la vallée de la Vienne, la trame bocagère masque les covisibilités théoriques entre la ZIP et le site de l'abbaye. *La sensibilité est nulle.*

Site de la chapelle et du lieu-dit «Les Talles»

La chapelle de Vaulry, construite à la fin du XIX^{ème} siècle, offre des particularités architecturales intéressantes. Beaucoup d'histoires circulent au sujet de ce lieu mystérieux qui serait hanté. *L'enjeu est fort.*

Située sur un promontoire, elle offre un vaste panorama sur la campagne limousine en direction de l'est, avec une table d'orientation à la disposition des visiteurs. La ZIP se trouve en direction du sud-ouest. Elle est entièrement masquée par le relief et les boisements. *La sensibilité de ce site est nulle.*

Bourg de Mortemart (partie et extension)

Ce village médiéval forme un ensemble harmonieux composé de nombreux édifices remarquables s'insérant dans une campagne bocagère, au pied des Monts de Blond. Ce dernier est labellisé «Plus beau village de France» (l'unique du département). *L'enjeu est fort.*

Sa situation au pied des Monts de Blond, au nord, ne permet aucune visibilité ni covisibilité avec la ZIP, totalement masquée par le massif montagneux. La sensibilité de ce site est nulle.

Site Corot et vallée de la Glane

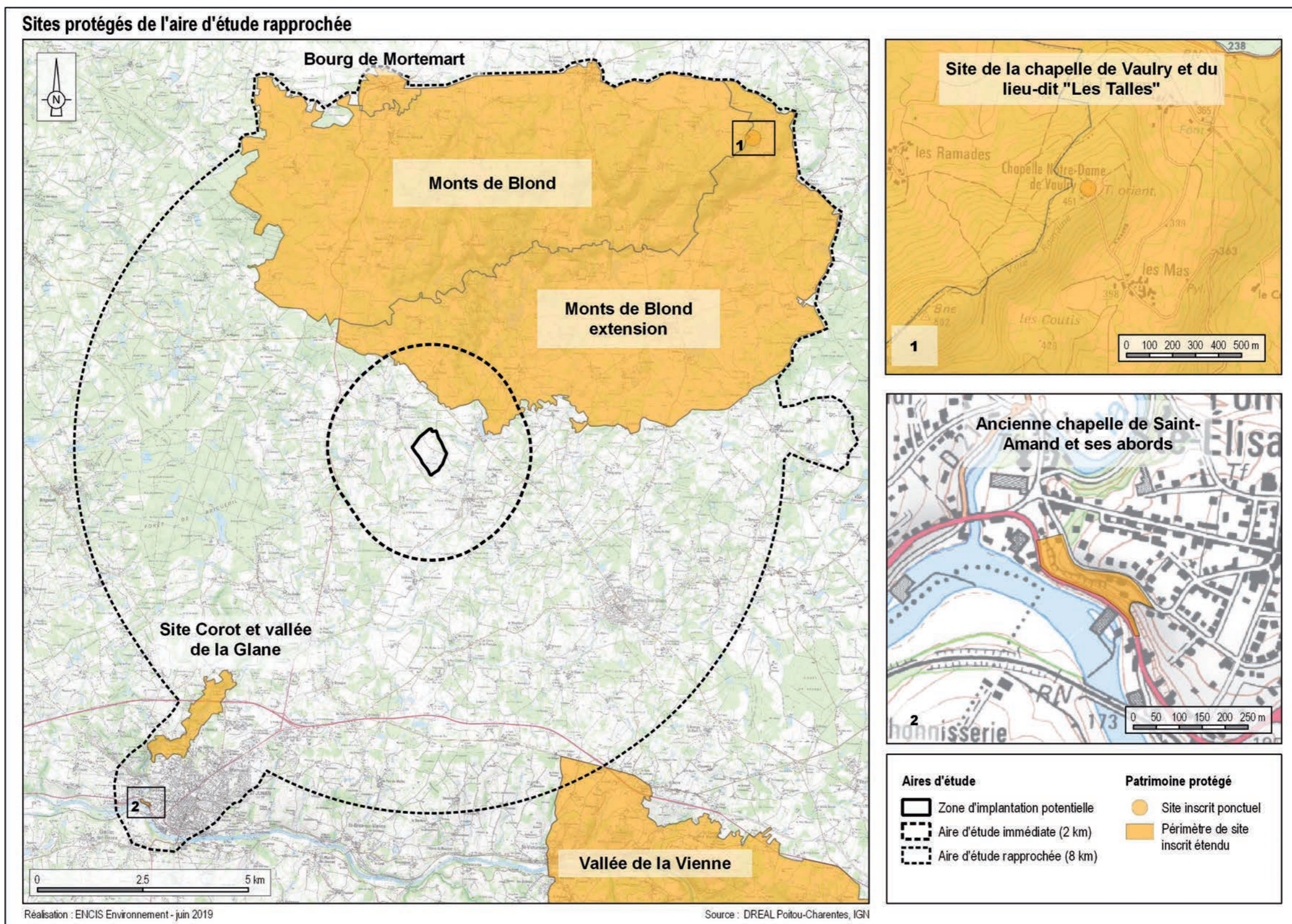
Le site de la vallée de la Glane à Saint-Junien représente la portion de rivière la plus accidentée de son parcours. Le caractère abruptes des versants, l'agencement des rochers le long de la rivière et les effets de cascade donnent des allures très pittoresque à l'ensemble qui offre de multiples parcours de promenades aux visiteurs. La visite du peintre Corot dans cette portion de vallée, important lieu d'inspiration pour lui, est immortalisée par la présence d'un médaillon dans un rocher. *L'enjeu de ce site est modéré.*

Le caractère encaissé de la vallée de la Glane et la présence de nombreux boisements plus au nord masquent les vues en direction de la ZIP depuis le périmètre du site inscrit et ses abords. *La sensibilité du site Corot vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est nulle.*

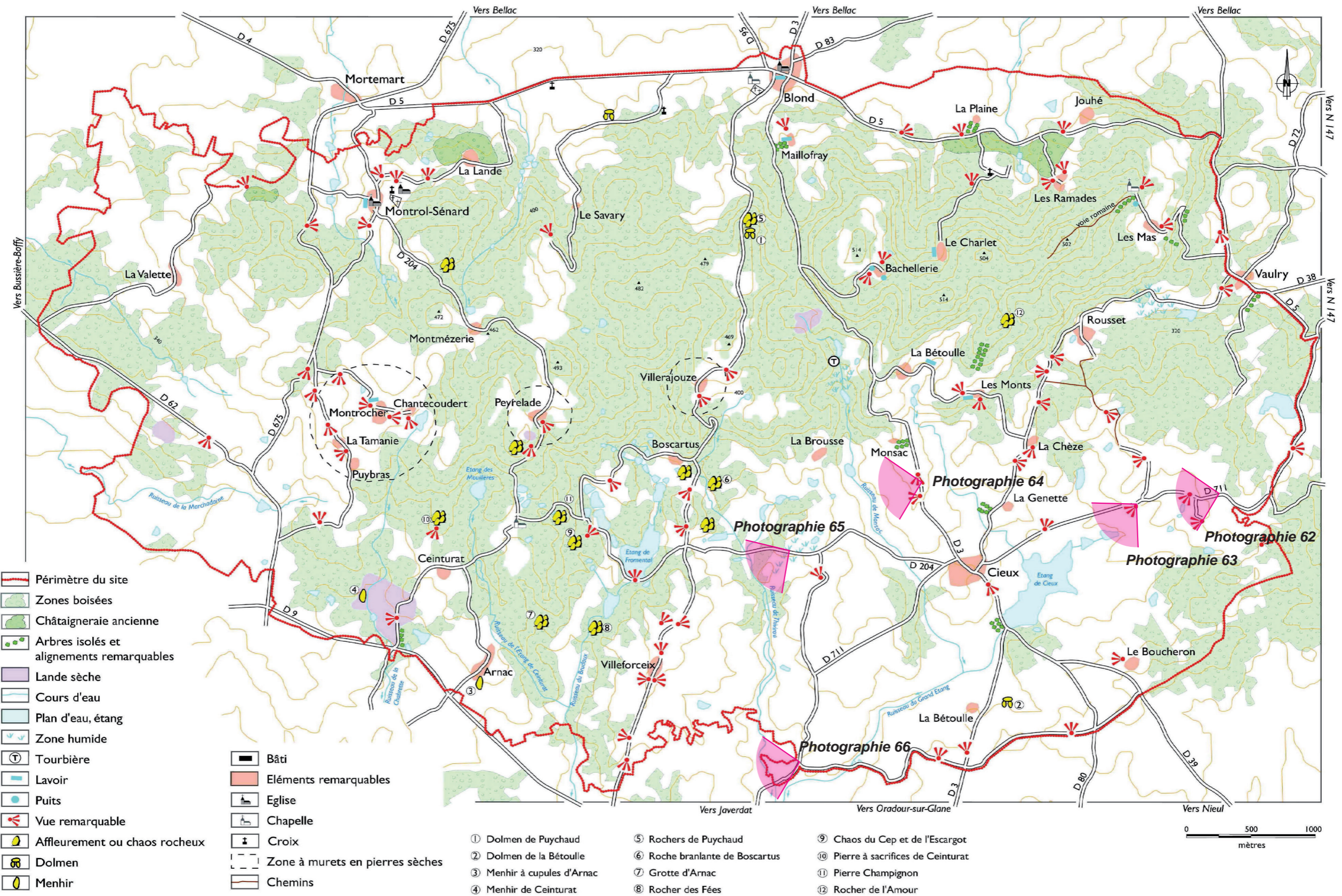
Site inscrit des Monts de Blond

Ce site couvre une vaste superficie au nord du périmètre de l'AER. Il représente un paysage identitaire marqué par un motif paysager alvéolaire et par de nombreux chaos rocheux. Il est également ponctué d'une multitude de hameaux traditionnels qui ont généralement conservé leur unité architecturale. Les Monts de Blond possèdent un intérêt à la fois préhistorique, historique, légendaire, naturel, écologique, architectural et paysager. Ils ont été protégés en deux temps (1977 et 2003). Ils se caractérisent par une couverture boisée très importante. Le versant sud est composé d'une imbrication de boisements et de prairies bocagères. La présence de l'eau est très importante, avec de nombreux étangs et plans d'eau. On trouve également de nombreux dolmens et menhirs, ainsi que des affleurements ou chaos rocheux, associés à des légendes. *L'enjeu est fort.*

Dans le périmètre de l'AER, les vues en direction de la ZIP depuis le site inscrit des Monts de Blond se concentrent dans la partie sud-est, le long des routes départementales principales qui sillonnent cet espace : D711, D3, D204. Les visibilités ne sont cependant pas continues et limitées à quelques tronçons le long de ces axes. La trame bocagère et les boisements viennent également atténuer ces perceptions. Quand la ZIP est visible, elle se détache assez nettement au-dessus des boisements. Depuis les éléments patrimoniaux : menhirs, dolmens, chaos rocheux et hameaux traditionnels, les visibilités sont masquées par le couvert végétal. Depuis des vues plus lointaines, hors périmètre de site inscrit, le relief des Monts de Blond peut apparaître en covisibilité avec la ZIP, essentiellement depuis le sud. Malgré son emprise horizontale peu importante, la ZIP peu rentrer en concurrence avec les Monts de Blond, alors situés en arrière-plan. *La proximité de la ZIP aux Monts de Blond, les rapports d'échelle discordant depuis certains secteurs extérieurs au périmètre de protection, amènent à attribuer une sensibilité modérée à forte aux Monts de Blond vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.*



Carte 19 : Sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.



Carte 20 : Périmètre du site inscrit des Monts de Blond, éléments patrimoniaux et paysagers et points de vue étudiés (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine).



Photographie 62 : Visibilité nette de la ZIP depuis le tracé de la D711, au niveau de la limite est du périmètre de protection du site inscrit des Monts de Blond.



Photographie 63 : Visibilité nette de la ZIP depuis le tracé de la D711, au niveau du lieu-dit Fourigaud, depuis le site inscrit des Monts de Blond.



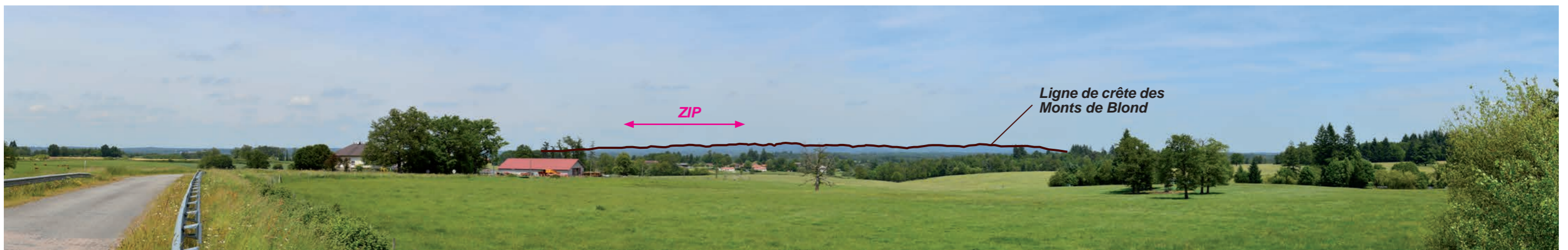
Photographie 64 : Vue en direction de la ZIP depuis la D3, au nord de Cieux, dans le périmètre du site inscrit des Monts de Blond.



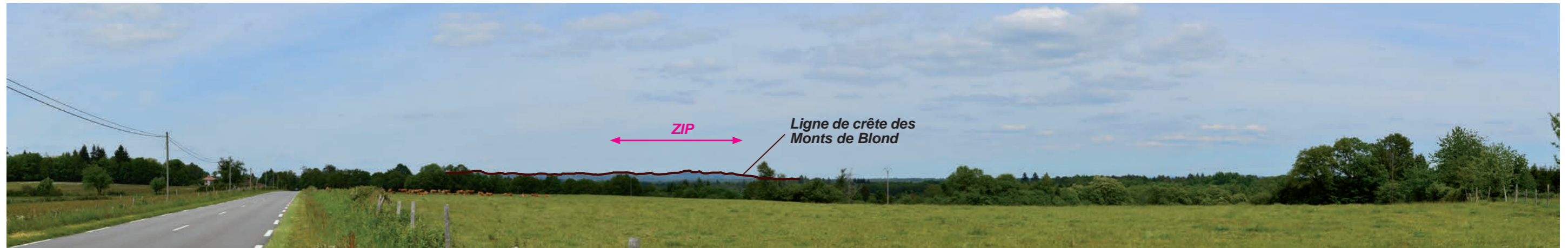
Photographie 65 : Vue en direction de la ZIP depuis la D204, à proximité des hameaux de Puymenier et Chantegros.



Photographie 66 : Visibilité de la ZIP depuis la D711, au niveau de la limite sud du site inscrit des Monts de Blond.



Photographie 67 : Depuis le sud de l'AER, comme à proximité de la N141, la ZIP domine le relief des Monts de Blond situé en arrière-plan.



Photographie 68 : Covisibilité entre la ZIP et les Monts de Blond qui se détachent en arrière-plan, depuis la D675.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Saint-Junien	Ancienne chapelle de Saint-Amand et ses abords	Site inscrit	Modéré	Aucune perception possible en raison du relief encaissé de la vallée de la Vienne. Hors du périmètre de protection et depuis le versant opposé de la vallée, les visibilitées sont masquées par la trame bocagère.	Nulle	10,2
87	Vaulry	Site de la Chapelle de Vaulry et du lieu-dit «Les Talles»	Site inscrit	Fort	La chapelle de Vaulry est localisée au nord-est du périmètre du site inscrit des Monts de Blond. Le relief masque les vues en direction de la ZIP depuis le site et ses abords.	Nulle	10,2
87	Mortemart	Bourg de Mortemart	Site inscrit	Fort	Localisé en limite sud du bourg, le relief des Monts de Blond masque les vues en direction de la ZIP depuis le périmètre du site inscrit du bourg de Mortemart.	Nulle	7,5
87	Saint-Junien	Vallée de la Glane à Saint-Junien	Site inscrit	Modéré	Le caractère encaissé de la vallée de la Glane et la présence de nombreux boisements plus au nord masquent les vues en direction de la ZIP depuis le périmètre du site inscrit et ses abords.	Nulle	6,7
87	Montrol-Sénard, Blond, Vaulry, Chamboret, Cieux	Les Monts de Blond et extension	Site inscrit	Fort	Le secteur nord, correspondant à l'extension du périmètre de site inscrit, correspond en majorité au versant exposé nord des Monts de Blond. Le relief et les boisements masquent donc les vues depuis ce secteur. Les visibilitées sont en revanche plus fréquentes depuis le secteur sud, qui ouvre des vues vers la ZIP.	Modérée à forte	0,6

Tableau 8 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.